Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCÉS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 23 juin 2023

Nombre de présents :	46
Nombre de droits de votes :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition : 16 juin 2023

n° DL 23062023-AGF-01

Présents (46) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KIMMICH, KLEINHOFFER, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF.

Excusés (30) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme BUCHERT, M. CENTLIVRE, Mmes, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, HIRTH, HOME, KELLER O., KOLB, LEHMES, PASQUIERS, Mmes ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, Mme WINNLEN.

Absents (17) : Mme BACH, MM. BERGDOLL, ENGASSER, GUTH, HORTER, IFFRIG, KELLER V., Mme KEMPF, MM. PAUVERT, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme RITZ, MM. SCHOENIG, STURCHLER, VIOLA, Mme ZELLER.

Ont donné procuration (8) : Mmes BAECHTEL, BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme GOETZ, M. PASQUIERS, Mmes SUAREZ, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 1 de l'ordre du jour :
Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Le Trésorier Principal de la Ville de Mulhouse, Receveur du Syndicat, a soumis pour approbation le Compte de Gestion de l'exercice 2022, arrêté au 31 décembre 2022.

Ce compte fait ressortir des résultats qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

Budget Général 16/00

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Déficit Excédent	134 687.76 €		134 687.76 €
Opérations de l'exercice 2022	Dépenses Recettes	455 957.62 € 338 562.94 €	2 454 961.83 € 2 454 961.83 €	2 910 919.45 € 2 793 524.77 €
Résultats de l'exercice 2022	Déficit Excédent	- 117 394.68 €		- 117 394.68 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	17 293.08 €	- €	**17 293.08 €**

Budget 16/03 : mission « *Traitement des résidus urbains* »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Déficit Excédent	2 879 026.86 €	7 370 002.10 €	10 249 028.96 €
Opérations de l'exercice 2022	Dépenses Recettes	2 162 965.10 € 1 769 645.09 €	24 199 890.29 € 25 465 426.47 €	26 362 855.39 € 27 235 071.56 €
Résultats de l'exercice 2022	Déficit Excédent	393 320.01 €	1 265 536.18 €	393 320.01 € 1 265 536.18 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	2 485 706.85 €	8 635 538.28 €	**11 121 245.13 €**

Budget 16/04 : mission « *Collecte sélective des déchets* »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Déficit Excédent	775 325.00 €		775 325.00 €
Opérations de l'exercice 2022	Dépenses Recettes	420 974.12 € 1 202 504.39 €	10 599 637.07 € 12 738 628.39 €	11 020 611.19 € 13 941 132.78 €
Résultats de l'exercice 2022	Déficit Excédent	781 530.27 €	2 138 991.32 €	2 920 521.59 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	6 205.27 €	2 138 991.32 €	**2 145 196.59 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Budget 16/05 : mission « *Assainissement* »

		Section d'investissement	Section de fonctionnement	Totaux
Résultats à la clôture de l'exercice 2021	Déficit Excédent	 7 409 218.40 €	 12 697 921.85 €	 20 107 140.25 €
Opérations de l'exercice 2022	Dépenses Recettes	11 916 728.05 € 9 791 894.31 €	19 730 532.97 € 19 546 657.35 €	31 647 261.02 € 29 338 551.66 €
Résultats de l'exercice 2022	Déficit Excédent	2 124 833.74 €	183 875.62 €	2 308 709.36 €
Résultats à la clôture de l'exercice 2022	Déficit Excédent	 5 284 384.66 €	 12 514 046.23 €	 **17 798 430.89 €**

Ces résultats ne tiennent pas compte des reports de crédits à effectuer.

Après en avoir délibéré, le Comité d'Administration, à l'unanimité, n'émet aucune observation ni réserve et approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2022 tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCÉS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 23 juin 2023

Nombre de présents :	46
Nombre de droits de votes :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition :
16 juin 2023

n° DL 23062023-AGF-02

Présents (46) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KIMMICH, KLEINHOFFER, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF.

Excusés (30) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme BUCHERT, M. CENTLIVRE, Mmes, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, HIRTH, HOME, KELLER O., KOLB, LEHMES, PASQUIERS, Mmes ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, Mme WINNLEN.

Absents (17) : Mme BACH, MM. BERGDOLL, ENGASSER, GUTH, HORTER, IFFRIG, KELLER V., Mme KEMPF, MM. PAUVERT, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme RITZ, MM. SCHOENIG, STURCHLER, VIOLA, Mme ZELLER.

Ont donné procuration (8) : Mmes BAECHTEL, BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme GOETZ, M. PASQUIERS, Mmes SUAREZ, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 2 de l'ordre du jour
Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il est procédé à l'élection d'un Président temporaire.

Mme Michèle LUTZ est élu(e) Président(e) pour approuver le présent Compte Administratif.

Le Compte Administratif 2022, présente globalement, tous budgets confondus, un excédent de **31 082 165,69 €**.

Les résultats seront repris lors du budget supplémentaire 2023.

BUDGET GÉNÉRAL 16/00 – M57 T.T.C.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	455 957,62 €
Total des recettes d'investissement	473 250,70 €
Résultat	**17 293,08 €**

Des dépenses d'investissement ont été réalisées pour :

- l'achat de matériel informatique et licence informatique	14 274,40 €
- la réfection des locaux du 1er étage	113 563,07 €
- l'achat immobilier au 1er étage	234 018,47 €
- l'achat de mobilier	23 958,57 €
- l'achat de 2 nouveaux véhicules électriques	50 095,95 €
- l'installation de bornes de recharges électriques	20 047,16 €

Les recettes proviennent :

- de l'affectation des résultats	134 687,76 €
- des amortissements	53 619,01 €
- du FCTVA	7 267,36 €
- la participation des budgets annexes à l'achat immobilier	277 676,57 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	2 394,21 €
Total des recettes	
Solde des restes à réaliser	- **2 394,21 €**
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	**14 898,87 €**

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	2 454 961,83 €
Total des recettes de fonctionnement	2 454 961,83 €
Résultat	**0,00 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Les frais de fonctionnement du syndicat se sont répartis de la manière suivante :

- charges à caractère général	646 627,54 €
- charges de personnel	1 585 672,12 €
- dotations aux amortissements	53 619,01 €
- indemnités des élus	169 043,16 €

Ces dépenses font l'objet d'une ventilation en fin d'année et sont remboursées par chacun des budgets des différentes missions : 2 446 936,05 € (traitement des résidus urbains, collecte sélective des déchets et assainissement), déduction faite :

- de produits exceptionnels pour 8 025,78 €.

BUDGET 16/03 – MISSION TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS – M57 H.T.

Il est rappelé que ce budget annexe est un budget dont les montants sont présentés hors taxes.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	2 162 965,10 €
Total des recettes d'investissement	4 648 671,95 €
Résultat	**2 485 706,85 €**

En investissement, des dépenses ont été réalisées pour :

- le remboursement du capital des emprunts	1 974 295,44 €
- démarrage du changement du GTA (turbine)	53 512,56 €
- reboisement	6 299,00 €
- la participation aux travaux du 1er étage au 25 avenue Kennedy	36 097,95 €
- la reprise de subventions	92 760,15 €

Les recettes proviennent :

- de l'amortissement	755 384,00 €
- de l'autofinancement	2 879 026,86 €
- de la répartition de l'IRA (indemnité de remboursement anticipé)	841 666,67 €
- d'une subvention concernant la chaleur fatale	140 400,00 €
- de provisions	32 194,42 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	752 202,58 €
Total des recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- **752 202,58 €**
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	**1 733 504,27 €**

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	24 199 890,29 €
Total des recettes de fonctionnement	32 835 428,57 €
Résultat	**8 635 538,28 €**

Les dépenses de la section de fonctionnement concernent pour l'essentiel les charges d'exploitation et les frais de personnel relatifs aux différents sites :

- exploitation de l'usine de Sausheim	16 199 164,23 €
- consommation électrique de l'usine	712 044,35 €
- TGAP + CFE + CVAE	2 086 992,73 €
- remboursement frais de fonctionnement Eselacker	174 431,00 €
- traitement des déchets verts, des biodéchets et des gravats	187 550,01 €
- remboursement des emprunts (dont ICNE)	330 296,91 €
- remboursement charges du budget général	403 694,68 €
- amortissement	755 384,00 €
- amortissement de l'IRA	841 666,67 €
- dotations aux provisions	32 194,42 €
- impôts et taxes	712 235,52 €
- charges exceptionnelles (titres annules sur exercice antérieurs)	229 755,96 €
- remboursement TGAP	310 680,90 €
- divers	121 075,41 €

Les recettes proviennent :

- des participations intercommunales	9 106 580,00 €
- de l'excédent 2021	7 370 002,10 €
- de l'incinération des boues de la station d'épuration	1 781 528,75 €
- de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures	3 745 274,55 €
- de la vente d'électricité	1 908 075,78 €
- de la vente de vapeur	1 171 301,72 €
- de la vente de chaleur	236 276,09 €
- du traitement des déchets industriels	3 262 182,36 €
- de la participation du budget assainissement	1 390 000,00 €
- du remboursement de la TICFE	556 514,00 €
- du reversement de la TGAP	832 595,28 €
- du 7ème acompte du fonds de soutien / emprunt CHF	487 763,74 €
- de reprise de subventions	92 760,15 €
- de produits divers	1 636,05 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

BUDGET 16/04 – MISSION COLLECTE SÉLECTIVE DES DÉCHETS – M57 H.T.

1. Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement	1 196 299,12 €
Total des recettes d'investissement	1 202 504,39 €
Résultat	**6 205,27 €**

Les dépenses d'investissement 2022 concernent :

- la reprise de résultats 2021	775 325,00 €
- la réalisation de travaux en déchetterie	51 324,71 €
- l'aménagement d'un terrain	26 554,87 €
- l'acquisition de conteneurs enterrés	10 141,86 €
- le remboursement d'un emprunt	233 333,36 €
- la reprise de subvention	35 753,71 €
- la participation aux travaux du 1er étage au 25 avenue Kennedy	63 865,61 €

Les recettes proviennent :

- des amortissements	568 443,26 €
- des excédents de fonctionnement capitalisés	634 061,13 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	34 040,46 €
Total des recettes	2 479,20 €
Solde des restes à réaliser	**-31 561,26 €**
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	**- 25 355,99 €**

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement	10 599 637,07 €
Total des recettes de fonctionnement	12 738 628,39 €
Résultat	**2 138 991,32 €**

Les principales dépenses de ce budget concernent la collecte et le traitement des différents déchets ménagers, à savoir :

- le fonctionnement des déchetteries du SIVOM	1 907 955,47 €
- le tri des collectes sélectives (PAV + P à P)	3 005 233,20 €
- la pré-collecte, collecte sélective du verre et du multi matériaux (PAV + P à P)	2 755 594,75 €
- le traitement des déchets verts	330 516,33 €
- le traitement des gravats	267 320,48 €
- le traitement du bois	214 833,21 €
- le remboursement du budget général	562 261,89 €
- les amortissements	

REÇU EN PRÉFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

- la communication	11 538,00 €
- le salaire des ambassadeurs du tri	615 863,78 €
- l'enlèvement des déchets dangereux des ménages + amiante	109 271,63 €
- les intérêts d'emprunts (dont ICNE)	51 492,52 €
- les assurances	39 668,70 €
- autres traitements et divers	159 217,97 €

Les recettes proviennent :

- du résultat de fonctionnement N-1 reporté	
- des participations intercommunales	6 700 000,00 €
- de soutiens financiers (Eco Emballages, Eco Folio, OCADE)	3 340 409,09 €
- de la valorisation de produits recyclés	2 633 897,97 €
dont reprise des balles de flaconnage plastique	*422 571,22 €*
reprise des huiles usagées	*6 057,20 €*
valorisation des matériaux issus de la collecte sélective	*1 460 815,79 €*
valorisation des métaux ferreux	*536 377,20 €*
valorisation du verre	*180 412,52 €*
reprise batteries	27 664,04 €
- de la reprise de subventions	35 753,71 €
- divers (remboursement de sinistres)	21 608,42 €
- vente de composteurs	3 879,00 €
- d'autres produits annexes	3 080,20 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 16/05 – MISSION ASSAINISSEMENT – M49 T.T.C. :

1. <u>Section d'investissement</u> :

Total des dépenses d'investissement	11 916 728,05 €
Total des recettes d'investissement	17 201 112,71 €
Résultat	**5 284 384,66 €**

Les dépenses d'investissement 2022 comprennent :

- le remboursement du capital des emprunts	2 598 462,43 €
- la réalisation de divers travaux sur les réseaux dans les communes	2 868 241,24 €
- les travaux de l'unité de méthanisation	1 124 191,74 €
- les travaux de la gestion dynamique des réseaux	1 941 793,50 €
- les travaux dans les stations d'épuration	361 931,80 €
- les travaux siphon ill terrasse du musée	1 117 221,92 €
- des reprises de subventions + écritures d'ordres (TVA)	999 149,14 €
- opération d'ordre de récupération de TVA	555 252,17 €
- opérations pour comptes de tiers	350 484,11 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Ces dépenses sont couvertes par des recettes en provenance :

- de subventions et de participations	2 319 855,85 €
- de l'excédent d'investissement N-1	7 409 218,40 €
- des amortissements	3 475 724,01 €
- d'opérations pour comptes de tiers	483 159,86 €
- du FCTVA	2 402 650,25 €
- de la reprise de TVA	1 110 504,34 €

2. Restes à réaliser :

Total des dépenses	6 961 545,64 €
Total des recettes	1 599 887,58 €
Solde des restes à réaliser	**- 5 361 658,06 €**
Résultat de la section en tenant compte des restes à réaliser	- **77 273,34 €**

3. Section de fonctionnement :

Total des dépenses d'exploitation	19 730 532,97 €
Total des recettes d'exploitation	32 244 579,20 €
Résultat	**12 514 046,23 €**

Les dépenses d'exploitation se répartissent de la manière suivante :

- compétence générale assainissement	**447 024,66 €**
dont charges financières	*258 381,12 €*
annulations titres sur exercice antérieur et non-valeur	*136 301,16 €*
provisions sur actifs circulants	*27 146,31 €*
divers :	*25 196,07 €*
- compétence épuration des eaux usées	***14 300 241,96 €***
dont : énergie	*993 369,78 €*
exploitation des stations d'épuration	*6 737 275,76 €*
incinération et évacuation des boues	*1 959 681,63 €*
amortissement	*1 996 964,06 €*
participation au budget traitement des résidus urbains	*1 390 000,00 €*
remboursement du BP général	*356 124,52 €*
études et recherches	*43 460,48 €*
multirisques	*97 654,62 €*
services extérieurs	*93 568,13 €*
participation dépenses de fonctionnement WISTARI	*453 452,10 €*
subvention exceptionnelle d'équipement	*27 767,66 €*
charges financières	*23 481,50 €*
divers	*127 441,72 €*
- compétence gestion des réseaux	**4 757 413,73 €**
dont : amortissement	1 463 857,95 €
remboursement du budget général	1 053 820,25 €
entretien des réseaux	445 781,53 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

redevance occupation du domaine public	1 090 252,71 €
charges financières	209 625,47 €
exploitation des réseaux (énergie, frais de tel, entretien)	337 309,54 €
subvention exceptionnelle d'équipement	*149 945,35 €*
- compétence méthanisation	**225 852,62 €**
dont : amortissement	*7 402,00 €*
prestations de services	*107 930,01 €*
charges financières	*110 520,61 €*

Les recettes de cette section d'exploitation proviennent :

- de la redevance d'assainissement collectif	**12 557 357,72 €**
- de la redevance d'assainissement non collectif	**12 500,00 €**
- des primes pour épuration versées par l'agence de l'eau	**624 431,00 €**
- des prestations de service	**3 413 323,43 €**
dont : participations des industriels	1 098 347,84 €
de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif	493 770,74 €
du traitement des matières de vidange	138 663,83 €
de la vente de biogaz	1 570 009,25 €
de la réalisation de constat d'assainissement, d'enquêtes …	77 939,92 €
réception et traitement des graisses	34 591,85 €
- de la redevance pour domaine public versée par SUEZ	**1 090 160,88 €**
- de la contribution de la Basse Vallée de la Doller	**347 539,52 €**
- du remboursement des travaux faits chez des particuliers	**139 783,13 €**
- excédent antérieur reporté	**12 697 921,85 €**
- reprise de subventions	**991 649,14 €**
- mandats annulés sur exercices antérieurs	**189 339,39 €**
- divers	**120 573,14 €**
- reprise sur dépréciation des actifs circulants	**60 000,00 €**

Après examen, le Comité d'Administration, réuni en séance ordinaire le 23 juin 2023, sous la Présidence de Mme Michèle LUTZ, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Francis HILLMEYER, Président, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation du Compte Administratif ;

- constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- arrête les résultats définitifs tels que résumés sur l'annexe relative à la présentation consolidée des résultats du budget principal et des budgets annexes ;

- approuve le Compte Administratif de l'exercice 2022 se soldant par un excédent final de **31 082 165,69 €**.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

dont en investissement	7 793 589,86 €
et en fonctionnement	23 288 575,83 €

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

Budget général

Traitement des déchets

Collecte sélective

Assainissement

Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

Sommaire

BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL

A - Informations statistiques, fiscales et financières
B - Modalités de vote du budget
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
C1.1 - Etat du personnel
C3.5 - Présentation agregée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés

BUDGET : 03 TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS

A - Informations statistiques, fiscales et financières
B - Modalités de vote du budget
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A5 - Etalement des provisions
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A8 - Etat des charges transférées
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
B1.5 - Etat des autres engagements donnés
B1.6 - Etat des engagements reçus
C3.5 - Présentation agregée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés

BUDGET : 04 COLLECTE SELECTIVE

A - Informations statistiques, fiscales et financières
B - Modalités de vote du budget
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A10.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
C1.1 - Etat du personnel
C3.5 - Présentation agregée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

BUDGET : 05 ASSAINISSEMENT

Modalités de vote du budget
A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
B1 - Balance générale du budget - Dépenses
B2 - Balance générale du budget - Recettes
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
A4 - Etat des provisions
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
A8.1 - Variation des patrimoines (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées
C3.5 - Présentation agregée du budget principal et des budgets annexes
C3.6 - Identification des flux croisés
D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissement publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCGT).
(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.
(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.
(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier «Informations générales» annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire Informations générales et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.□

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

A) BUDGET PRINCIPAL

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

REPUBLIQUE FRANCAISE

SIVOM MULHOUSE

Numéro SIRET : 24680025400046

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 01 BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Demande effectuée le 04/05/2023 ,CA 0

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

Code INSEE	CA

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	NEANT	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération…) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
NEANT

……

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

……..

III - Les provisions sont budgétaires (délibération n°5 du 30/10/2018).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 454 961.83	2 454 961.83
	Section d'investissement	455 957.62	338 562.94
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		134 687.76
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	2 910 919.45	2 928 212.53

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	2 394.21	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	2 394.21	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 454 961.83	2 454 961.83
	Section d'investissement	458 351.83	473 250.70
	TOTAL CUMULE	2 913 313.66	2 928 212.53

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 394.21	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 394.21	
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	2 394.21	
	Opérations d'équipement		
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	841 000.00	645 273.08	1 354.46		194 372.46
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 731 500.00	1 585 672.12			145 827.88
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	211 500.00	169 043.16			42 456.84
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**2 784 000.00**	**2 399 988.36**	**1 354.46**		**382 657.18**
66	**CHARGES FINANCIERES**					
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	1 000.00				1 000.00
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**2 785 000.00**	**2 399 988.36**	**1 354.46**		**383 657.18**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)***	22 000.00				
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	70 000.00	53 619.01			16 380.99
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**92 000.00**	**53 619.01**			**38 380.99**
	TOTAL	**2 877 000.00**	**2 453 607.37**	**1 354.46**		**422 038.17**

Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		2 586.39			-2 586.39
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 870 000.00	2 375 911.23			494 088.77
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		68 438.43			-68 438.43
	Total des recettes de gestion courante	2 870 000.00	2 446 936.05			423 063.95
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	7 000.00	8 025.78			-1 025.78
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**2 877 000.00**	**2 454 961.83**			**422 038.17**
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***					
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	**2 877 000.00**	**2 454 961.83**			**422 038.17**

Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	33 938.20	7 885.65		26 052.55
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	643 996.80	447 471.97	2 394.21	194 130.62
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des dépenses d'équipement		**677 935.00**	**455 357.62**	**2 394.21**	**220 183.17**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000.00	600.00		1 400.00
020	DEPENSES IMPREVUES				
Total des dépenses financières		**2 000.00**	**600.00**		**1 400.00**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
Total des dépenses réelles d'investissement		**679 935.00**	**455 957.62**	**2 394.21**	**221 583.17**
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)				
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
Total des dépenses d'ordre d'investissement					
TOTAL		**679 935.00**	**455 957.62**	**2 394.21**	**221 583.17**
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	443 250.00	277 676.57		165 573.43
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
Total des recettes d'equipement		**443 250.00**	**277 676.57**		**165 573.43**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	9 997.24	7 267.36		2 729.88
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
Total des recettes financières		**9 997.24**	**7 267.36**		**2 729.88**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
Total des recettes réelles d'investissement		**453 247.24**	**284 943.93**		**168 303.31**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	22 000.00			
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	70 000.00	53 619.01		16 380.99
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
Total des recettes d'ordre d'investissement		**92 000.00**	**53 619.01**		**38 380.99**
TOTAL		**545 247.24**	**338 562.94**		**206 684.30**
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)		**134 687.76**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	646 627.54		646 627.54
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 585 672.12		1 585 672.12
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	169 043.16		169 043.16
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		53 619.01	53 619.01
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	**2 401 342.82**	**53 619.01**	**2 454 961.83**

Pour information **D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1**			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)	7 885.65		7 885.65
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	447 471.97		447 471.97
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	600.00		600.00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**455 957.62**		**455 957.62**

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	2 586.39		2 586.39
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 375 911.23		2 375 911.23
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	68 438.43		68 438.43
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 025.78		8 025.78
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		**2 454 961.83**		**2 454 961.83**

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	7 267.36		7 267.36
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	277 676.57		277 676.57
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		53 619.01	53 619.01
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		**284 943.93**	**53 619.01**	**338 562.94**

Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**			**134 687.76**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	841 000.00	645 273.08	1 354.46		194 372.46
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	8 500.00	3 061.33	1 354.46		4 084.21
60622	CARBURANTS	10 950.00	9 804.21			1 145.79
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000.00	3 794.75			1 205.25
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	501.00	370.80			130.20
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	13 000.00	11 470.32			1 529.68
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	8 999.00	4 439.80			4 559.20
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	7 000.00	3 072.45			3 927.55
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	10 000.00	7 260.00			2 740.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	18 000.00	13 366.64			4 633.36
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	32 000.00	22 918.35			9 081.65
615221	ENTRETIEN ET REPA BAT PUBLICS	5 000.00				5 000.00
615228	ENT ET REPA AUTRES BATIMENTS	1 000.00				1 000.00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	22 050.00	12 084.96			9 965.04
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	2 000.00	759.14			1 240.86
6156	MAINTENANCE	8 000.00	3 282.19			4 717.81
6161	MULTIRISQUES	40 000.00	33 801.02			6 198.98
6168	AUTRES PRIMES ASSURANCES	10 000.00	9 237.85			762.15
617	ETUDES ET RECHERCHES	12 000.00	12 000.00			
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	12 000.00	5 830.37			6 169.63
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	4 000.00				4 000.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	12 000.00	7 502.82			4 497.18
6226	HONORAIRES	10 000.00	6 307.35			3 692.65
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	4 000.00	2 880.00			1 120.00
6232	FETES ET CEREMONIES					
6238	DIVERS	13 200.00	11 099.60			2 100.40
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	1 000.00	215.00			785.00
6248	DIVERS	6 000.00				6 000.00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS					
6256	MISSIONS	2 500.00	1 286.72			1 213.28
6257	RECEPTIONS	16 800.00	16 343.45			456.55
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	10 000.00	8 797.12			1 202.88
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX...)	2 000.00	1 220.40			779.60
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	39 000.00	38 423.34			576.66
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	474 000.00	381 856.10			92 143.90
63512	TAXES FONCIERES	20 000.00	12 787.00			7 213.00
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	500.00				500.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 731 500.00	1 585 672.12			145 827.88
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 713 265.00	1 568 172.04			145 092.96
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	6 600.00	6 300.66			299.34
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	7 000.00	6 949.53			50.47
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	4 530.00	4 238.51			291.49
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	105.00	11.38			93.62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	211 500.00	169 043.16			42 456.84
6512	DROITS D'UTILISATION, INFORMATIQUE EN NUAGE	12 000.00	8 872.43			3 127.57
6531	INDEMNITES DES MAIRES ADJOINTS ET CONSEILLERS	167 465.00	150 973.92			16 491.08
6532	FRAIS DE MISSIONS MAIRES ADJOINTS CONSEILLERS	1 500.00				1 500.00
6533	COTISATIONS DE RETRAITE ELUS	30 000.00	9 171.80			20 828.20
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PARTS PATRONALE ELUS	525.00	23.28			501.72
65888	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	10.00	1.73			8.27
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**2 784 000.00**	**2 399 988.36**	**1 354.46**		**382 657.18**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	1 000.00				1 000.00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPT SUR OPERATIONS DE GESTION	1 000.00				1 000.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**2 785 000.00**	**2 399 988.36**	**1 354.46**		**383 657.18**
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	22 000.00				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	70 000.00	53 619.01			16 380.99
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	70 000.00	53 619.01			16 380.99
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		**92 000.00**	**53 619.01**			**38 380.99**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**92 000.00**	**53 619.01**			**38 380.99**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		**2 877 000.00**	**2 453 607.37**	**1 354.46**		**422 038.17**

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		2 586.39			-2 586.39
6459	REMBOURSEMENT SUR CHARGES DE SECURITE SOCIALE & PREVOYANCE		2 586.39			-2 586.39
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 870 000.00	2 375 911.23			494 088.77
7035	LOCATIONS DE DROITS DE CHASSE ET DE PECHE		9.89			-9.89
70872	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES	2 870 000.00	2 375 901.34			494 098.66
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		68 438.43			-68 438.43
7588	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		68 438.43			-68 438.43
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		**2 870 000.00**	**2 446 936.05**			**423 063.95**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	7 000.00	8 025.78			-1 025.78
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		956.40			-956.40
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR DECHEANCE QUADRIEN		106.32			-106.32
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	7 000.00	6 963.06			36.94
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**2 877 000.00**	**2 454 961.83**			**422 038.17**

TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE		**2 877 000.00**	**2 454 961.83**			**422 038.17**

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	33 938.20	7 885.65		26 052.55
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	33 938.20	7 885.65		26 052.55
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	643 996.80	447 471.97	2 394.21	194 130.62
21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	511 571.19	347 581.54	2 394.21	161 595.44
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	20 000.00	11 290.74		8 709.26
21533	RESEAUX CABLES	2 000.00	252.37		1 747.63
2181	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES INSTAL GENERALE, AGENCE. ET AMENAGE.	33 047.16	20 047.16		13 000.00
2182	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE TRANSPORT	52 497.76	50 095.95		2 401.81
2183	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10 880.69	6 136.38		4 744.31
2184	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES MOBILIER	14 000.00	12 067.83		1 932.17
	Opérations d'équipement n°... (2)				
Total des dépenses d'équipement		**677 935.00**	**455 357.62**	**2 394.21**	**220 183.17**
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000.00	600.00		1 400.00
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	2 000.00	600.00		1 400.00
Total des dépenses financières		**2 000.00**	**600.00**		**1 400.00**
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		**679 935.00**	**455 957.62**	**2 394.21**	**221 583.17**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Reprises sur autofinancement antérieur (5) Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE	**679 935.00**	**455 957.62**	**2 394.21**	**221 583.17**

Pour information **D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1**	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	443 250.00	277 676.57		165 573.43
13158	AUTRES GROUPEMENTS				
13258	AUTRES GROUPEMENTS	443 250.00	277 676.57		165 573.43
Total des recettes d'équipement		**443 250.00**	**277 676.57**		**165 573.43**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	9 997.24	7 267.36		2 729.88
10222	F.C.T.V.A.	9 997.24	7 267.36		2 729.88
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières		**9 997.24**	**7 267.36**		**2 729.88**
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES		**453 247.24**	**284 943.93**		**168 303.31**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*22 000.00*			
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)*	*70 000.00*	*53 619.01*		*16 380.99*
28051	*AMORTISSEMENT CONCESSION DROIT SIMILAIRE*	*30 000.00*	*17 527.40*		*12 472.60*
28128	*AMORTISSEMENTS DES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS*	*1 000.00*	*415.86*		*584.14*
281318	*AMORT AUTRES BATIMENTS PUBLICS*		*8 095.00*		*-8 095.00*
28135	*AMORTISSEMENTS DES INSTAL GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS*	*10 000.00*	*6 431.00*		*3 569.00*
281533	*AMORTISSEMENTS DES RESEAUX CABLES*		*333.00*		*-333.00*
28182	*AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT*	*9 000.00*	*3 680.00*		*5 320.00*
28183	*AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*15 000.00*	*14 361.75*		*638.25*
28184	*AMORTISSEMENTS MOBILIER*	*5 000.00*	*2 775.00*		*2 225.00*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION		***92 000.00***	***53 619.01***		***38 380.99***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**92 000.00**	**53 619.01**		**38 380.99**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE		**545 247.24**	**338 562.94**		**206 684.30**

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**134 687.76**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeurs s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500 €	11-déc-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée en année	Délibération du
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Frais d'études	5 ans	11-déc-18
	Frais de recherches et de développement	5 ans	11-déc-18
	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans	11-déc-18
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,…	2 ans	11-déc-18
	Plantations	20 ans	11-déc-18
	Aménagements de terrains	30 ans	11-déc-18
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans	11-déc-18
	Bâtiments légers, abris	15 ans	11-déc-18
	Construction sur sol d'autrui	durée du bail à construction	durée du bail à construction
	Installation de voirie	30 ans	11-déc-18
	Véhicule	10 ans	11-déc-18
	Matériel de bureau et informatique	5 ans	11-déc-18
	Mobilier	15 ans	11-déc-18
AMORTISSEMENT FACULTATIF	Non		

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16 Emprunts et dettes assimilées (A)			
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'éxecution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres		**2 394.21**		**2 394.21**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**101 997.24**	**60 886.37**
Ressources propres externes de l'année (a)		**9 997.24**	**7 267.36**
10222	F.C.T.V.A.	9 997.24	7 267.36
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**92 000.00**	**53 619.01**
28051	*AMORTISSEMENT CONCESSION DROIT SIMILAIRE*	*30 000.00*	*17 527.40*
28128	*AMORTISSEMENTS DES AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS*	*1 000.00*	*415.86*
281318	*AMORT AUTRES BATIMENTS PUBLICS*		*8 095.00*
28135	*AMORTISSEMENTS DES INSTAL GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS*	*10 000.00*	*6 431.00*
281533	*AMORTISSEMENTS DES RESEAUX CABLES*		*333.00*
28182	*AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT*	*9 000.00*	*3 680.00*
28183	*AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE*	*15 000.00*	*14 361.75*
28184	*AMORTISSEMENTS MOBILIER*	*5 000.00*	*2 775.00*
024	Produits de cessions		
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*22 000.00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'éxecution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**60 886.37**		**134 687.76**		**195 574.13**

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	**2 394.21**
Ressources propres disponibles IV	**195 574.13**
Solde V=IV-II (3)	**+193 179.92**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 cu CGCT - ENTREES	A10.1

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (COÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX						
Acquisition			LOGICIEL FACTURATION JVS	5 682.44		1
Acquisition			LICENCES OFFICE	1 964.81		1
Acquisition			LICENCE WINDOWS11 PRO	238.40		1
Acquisition			ACHAT IMMOBILIER 1ER ETAGE	234 018.47		
Acquisition			TELEPHONES PORTABLES	2 658.00		1
Acquisition			2 ORDINATEURS (1 FIXE + 1 PORTABLE)	2 214.92		5
Acquisition			PETIT MATERIEL INFORMATIQUE	1 263.46		1
Acquisition			FAUTEUILS CONFERENCES	7 309.12		15
Acquisition			PETIT MOBILIER	373.70		1
Acquisition			ISOLATION PHONIQUE PLAFOND 3EME ETAGE	1 530.00		20
Acquisition			MOBILIER CUISINE 1ER ETAGE	2 077.92		20
Acquisition			LAVE VAISSELLE 3EME ETAGE	449.99		1
Acquisition			MOBILIER 1ER ETAGE	11 617.84		15
Acquisition			MAITRISE OEUVRE 1ER ETAGE	21 556.45		20
Acquisition			TRAVAUX DE DEMOLITION 1ER ETAGE	1 246.08		20
Acquisition			REVETEMENTS SOLS 1ER ETAGE	422.04		20
Acquisition			CARRELAGE 1ER ETAGE	275.40		20
Acquisition			ELECTRIVITE 1ER ETAGE	29 455.12		20
Acquisition			PEINTURE 1ER ETAGE	1 772.76		20
Acquisition			MENUISERIE 1ER ETAGE	32 508.12		20
Acquisition			PLATRERIE 1ER ETAGE	1 059.07		20
Acquisition			CLOISONS 1ER ETAGE	788.09		20
Acquisition			SANITAIRE / CHAUFFAGE 1ER ETAGE	21 923.94		20
Acquisition			TRAVAUX DIVERS 1ER ETAGE	2 556.00		20
Acquisition			INSTALLATION WIFI 1ER ETAGE	252.37		1
Acquisition			BORNES DE CHARGES VEHICULES GARAGE	20 047.16		20
Acquisition			2 VEHICULES BERLINGO ELECTRIQUES	50 095.95		10
			TOTAL ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX	**455 357.62**	**0.00**	
ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT						
			TOTAL ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT	**0.00**	**0.00**	
MISE À DISPOSITION						
			TOTAL MISE À DISPOSITION	**0.00**	**0.00**	
AFFECTATION						
			TOTAL AFFECTATION	**0.00**	**0.00**	
MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE						
			TOTAL MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE	**0.00**	**0.00**	
DIVERS						
			DEPOT GARANTIE LOCATION 12 GARAGES	600.00		
			TOTAL DIVERS	**600.00**	**0.00**	
TOTAL GÉNÉRAL				**455 957.62**		

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/22	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/22

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		11	3	14	11	3	14
Attaché territorial	A	2	1	3	1	2	3
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif ppel 2eme classe	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint tecnhique ppel 1ere classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	4	0	4	3	1	4
Adjoint administratif ppal 1ère classe	C	2	2	4	4	0	4
FILIERE TECHNIQUE (c)		18	0	18	8	10	18
Ingénieur	A	4	0	4	2	2	4
Ingénieur principal	A	1	0	1	1	0	1
Technicien	B	1	0	1	0	1	1
Technicien Principal 1ere classe	B	2	0	2	2	0	2
Technicien principal 2eme classe	B	8	0	8	1	7	8
Agent de maitrise	C	1	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (i)		1	0	1	0	1	1
Adjoint d'animation	C	1	0	1	0	1	1
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		30	3	33	19	14	33

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	679 935.00	455 957.62	2 394.21	221 583.17
RECETTES	679 935.00	473 250.70		206 684.30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 877 000.00	2 454 961.83		422 038.17
RECETTES	2 877 000.00	2 454 961.83		422 038.17

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : TRU N° SIRET : 24680025400103

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 749 000.00	2 162 965.10	752 202.58	4 833 832.32
RECETTES	7 749 000.00	4 648 671.95		3 100 328.05
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	31 530 000.00	24 199 890.29		7 330 109.71
RECETTES	31 530 000.00	32 835 428.57		-1 305 428.57

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : COLLECTE DECHETS N° SIRET : 24680025400095

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 858 000.00	1 196 299.12	34 040.46	1 627 660.42
RECETTES	2 858 000.00	1 202 504.39	2 479.20	1 653 016.41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 892 000.00	10 599 637.07		2 292 362.93
RECETTES	12 892 000.00	12 738 628.39		153 371.61

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 24680025400145

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	31 088 350.00	11 916 728.05	6 961 545.64	12 210 076.31
RECETTES	31 088 350.00	17 201 112.71	1 599 887.58	12 287 349.71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 344 750.00	19 730 532.97		13 614 217.03
RECETTES	33 344 750.00	32 244 579.20		1 100 170.80

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 375 285.00	15 731 949.89	7 750 182.89	18 893 152.22
RECETTES	42 375 285.00	23 525 539.75	1 602 366.78	17 247 378.47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 643 750.00	56 985 022.16		23 658 727.84
RECETTES	80 643 750.00	80 273 597.99		370 152.01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**123 019 035.00**	**72 716 972.05**	**7 750 182.89**	**42 551 880.06**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**123 019 035.00**	**103 799 137.74**	**1 602 366.78**	**17 617 530.48**

(1) Y compris les rattachements

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	443 250.00	277 676.57		165 573.43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	2 870 000.00	2 375 901.34		494 098.66

(1) Y compris les rattachements

2 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	248 000.00	36 097.95		211 902.05
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	584 200.00	403 694.68		180 505.32
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

3 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET COLLECTE ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	96 000.00	63 865.61		32 134.39
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	804 200.00	562 261.89		241 938.11
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	9 498 900.00	1 587 657.78		7 911 242.22
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

5 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (apres la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 031 285.00	15 631 986.33	7 750 182.89	18 649 115.78
RECETTES	41 932 035.00	23 247 863.18	1 602 366.78	17 081 805.04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	69 756 450.00	54 431 407.81		15 325 042.19
RECETTES	77 773 750.00	77 897 696.65		-123 946.65
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**111 787 735.00**	**70 063 394.14**	**7 750 182.89**	**33 974 157.97**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**119 705 785.00**	**101 145 559.83**	**1 602 366.78**	**16 957 858.39**

(1) Y compris les rattachements

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

B) BUDGET ANNEXE

« TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS »

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

REPUBLIQUE FRANCAISE

SIVOM MULHOUSE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DU BUDGET GENERAL :

Numéro SIRET : 24680025400046

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 03 TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Demande effectuée le 05/05/2023 ,CA 0

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

Code INSEE	CA

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	NEANT	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération…) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
NEANT

……

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

……..

III - Les provisions sont budgétaires (délibération n°5 du 30/10/2018).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	24 199 890.29	25 465 426.47
	Section d'investissement	2 162 965.10	1 769 645.09
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		7 370 002.10
	Report en section d'investissement (001)		2 879 026.86
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	26 362 855.39	37 484 100.52
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	752 202.58	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	752 202.58	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	24 199 890.29	32 835 428.57
	Section d'investissement	2 915 167.68	4 648 671.95
	TOTAL CUMULE	27 115 057.97	37 484 100.52

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**752 202.58**	
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**452 247.58**	
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	452 247.58	
	Opérations d'équipement	**299 955.00**	
920172(	MISE EN CONFORMITE UIOM	299 955.00	
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 085 000.00	21 318 957.37	174 431.00		5 591 611.63
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	310 000.00	206 137.38			103 862.62
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.00	385.68			29 614.32
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**27 425 000.00**	**21 525 480.43**	**174 431.00**		**5 725 088.57**
66	**CHARGES FINANCIERES**	380 000.00	208 023.44	122 273.47		49 703.09
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	635 000.00	540 436.86			94 563.14
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**28 440 000.00**	**22 273 940.73**	**296 704.47**		**5 869 354.80**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)***	1 432 300.00				
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	1 657 700.00	1 629 245.09			28 454.91
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**3 090 000.00**	**1 629 245.09**			**1 460 754.91**
	TOTAL	**31 530 000.00**	**23 903 185.82**	**296 704.47**		**7 330 109.71**

Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	11 770 817.90	12 104 639.25			-333 821.35
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 106 580.00	10 496 580.00			-390 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		4.21			-4.21
	Total des recettes de gestion courante	21 877 397.90	22 601 223.46			-723 825.56
76	**PRODUITS FINANCIERS**	487 800.00	487 763.74			36.26
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	1 700 000.00	2 283 679.12			-583 679.12
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**24 065 197.90**	**25 372 666.32**			**-1 307 468.42**
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	94 800.00	92 760.15			2 039.85
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**94 800.00**	**92 760.15**			**2 039.85**
	TOTAL	**24 159 997.90**	**25 465 426.47**			**-1 305 428.57**

Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)	**7 370 002.10**					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	248 000.00	36 097.95		211 902.05
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 270 643.47	6 299.00	452 247.58	2 812 096.89
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
	Total des opérations d'équipement	2 145 556.53	53 512.56	299 955.00	1 792 088.97
	Total des dépenses d'équipement	**5 664 200.00**	**95 909.51**	**752 202.58**	**4 816 087.91**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 990 000.00	1 974 295.44		15 704.56
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	**1 990 000.00**	**1 974 295.44**		**15 704.56**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**7 654 200.00**	**2 070 204.95**	**752 202.58**	**4 831 792.47**
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	94 800.00	92 760.15		2 039.85
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**94 800.00**	**92 760.15**		**2 039.85**
	TOTAL	**7 749 000.00**	**2 162 965.10**	**752 202.58**	**4 833 832.32**
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)					

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 779 973.14	140 400.00		1 639 573.14
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'equipement	**1 779 973.14**	**140 400.00**		**1 639 573.14**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)				
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES				
26	PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières				
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 779 973.14**	**140 400.00**		**1 639 573.14**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	1 432 300.00			
	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE				
040	SECTIONS (1)	1 657 700.00	1 629 245.09		28 454.91
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**3 090 000.00**	**1 629 245.09**		**1 460 754.91**
	TOTAL	**4 869 973.14**	**1 769 645.09**		**3 100 328.05**
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)		**2 879 026.86**			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 493 388.37		21 493 388.37
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	206 137.38		206 137.38
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	385.68		385.68
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	330 296.91		330 296.91
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	540 436.86		540 436.86
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		1 629 245.09	1 629 245.09
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	**22 570 645.20**	**1 629 245.09**	**24 199 890.29**

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		77 760.15	77 760.15
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	1 974 295.44		1 974 295.44
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement	53 512.56		53 512.56
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	36 097.95		36 097.95
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	6 299.00		6 299.00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)		15 000.00	15 000.00
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**2 070 204.95**	**92 760.15**	**2 162 965.10**

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12 104 639.25		12 104 639.25
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 496 580.00		10 496 580.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4.21		4.21
76	PRODUITS FINANCIERS	487 763.74		487 763.74
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 283 679.12	77 760.15	2 361 439.27
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		15 000.00	15 000.00
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	**25 372 666.32**	**92 760.15**	**25 465 426.47**

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**			**7 370 002.10**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1582	AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES		30 895.37	30 895.37
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	140 400.00		140 400.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		755 384.00	755 384.00
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR		841 666.67	841 666.67
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)		1 299.05	1 299.05
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	**140 400.00**	**1 629 245.09**	**1 769 645.09**

Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**			**2 879 026.86**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 085 000.00	21 318 957.37	174 431.00		5 591 611.63
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	900 600.00	712 044.35			188 555.65
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	23 715 925.00	18 541 472.97			5 174 452.03
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	17 500.00	4 124.22			13 375.78
615221	ENTRETIEN BATIMENT PUBLIC	10 000.00				10 000.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	3 200.00	2 900.00			300.00
6156	MAINTENANCE	10 000.00	1 967.50			8 032.50
6161	MULTIRISQUES	10 000.00				10 000.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	5 000.00				5 000.00
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	15 000.00	2 337.00			12 663.00
6226	HONORAIRES	35 000.00	31 200.00			3 800.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	2 000.00	720.00			1 280.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	3 000.00	100.12			2 899.88
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100.00	1.38			98.62
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	274 200.00	197 557.30			76 642.70
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	220 000.00	9 573.51	174 431.00		35 995.49
63512	TAXES FONCIERES	100 000.00	71 386.00			28 614.00
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 763 475.00	1 743 573.02			19 901.98
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	310 000.00	206 137.38			103 862.62
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	310 000.00	206 137.38			103 862.62
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	30 000.00	385.68			29 614.32
651	REDEVANCES PR CONCESSIONS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRE	500.00				500.00
6512	REDEV CONCESS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS ET VALEURS	1 500.00	385.68			1 114.32
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	28 000.00				28 000.00
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**27 425 000.00**	**21 525 480.43**	**174 431.00**		**5 725 088.57**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	380 000.00	208 023.44	122 273.47		49 703.09
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	380 000.00	368 687.94			11 312.06
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE		-160 664.50	122 273.47		38 391.03
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	635 000.00	540 436.86			94 563.14
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	235 000.00	229 755.96			5 244.04
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	400 000.00	310 680.90			89 319.10
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**28 440 000.00**	**22 273 940.73**	**296 704.47**		**5 869 354.80**
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 432 300.00				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	1 657 700.00	1 629 245.09			28 454.91
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	776 000.00	755 384.00			20 616.00
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	5 000.00	1 299.05			3 700.95
6862	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES CHARGES FINANCIERES A REPARTIR	845 700.00	841 666.67			4 033.33
6875	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS	31 000.00	30 895.37			104.63
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		**3 090 000.00**	**1 629 245.09**			**1 460 754.91**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**3 090 000.00**	**1 629 245.09**			**1 460 754.91**

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE	**31 530 000.00**	**23 903 185.82**	**296 704.47**		**7 330 109.71**

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	11 770 817.90	12 104 639.25			-333 821.35
70388	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES DIVERSES	1 870 000.00	3 315 653.59			-1 445 653.59
70612	REDEVANCE SPECIALE D'ENLEVEMENT DES ORDURES	3 892 000.00	3 745 274.55			146 725.45
70613	ABONNEMENT OU REDEVANCE POUR ENLEVEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	3 280 000.00	3 262 182.36			17 817.64
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	2 700 000.00	1 781 528.75			918 471.25
7078	AUTRES MARCHANDISES	28 817.90				28 817.90
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 106 580.00	10 496 580.00			-390 000.00
74751	PARTICIPATIONS AU GFP DE RATTACHEMENT	9 106 580.00	9 106 580.00			
7488	AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	1 000 000.00	1 390 000.00			-390 000.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		4.21			-4.21
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		4.21			-4.21
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		**21 877 397.90**	**22 601 223.46**			**-723 825.56**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	PRODUITS FINANCIERS (b)	487 800.00	487 763.74			36.26
76811	SORTIE EMPRUNTS RISQUE AVEC IRA CAPITALISEES	487 800.00	487 763.74			36.26
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	1 700 000.00	2 283 679.12			-583 679.12
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR		1 631.84			-1 631.84
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR DECHEANCE QUADRIEN	900 000.00	892 938.00			7 062.00
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	800 000.00	1 389 109.28			-589 109.28
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**24 065 197.90**	**25 372 666.32**			**-1 307 468.42**

042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)***	***94 800.00***	***92 760.15***			***2 039.85***
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	77 800.00	77 760.15			39.85
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	17 000.00	15 000.00			2 000.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**94 800.00**	**92 760.15**			**2 039.85**

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE		**24 159 997.90**	**25 465 426.47**			**-1 305 428.57**

Pour information	
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	**7 370 002.10**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (sauf opérations)	248 000.00	36 097.95		211 902.05
2041582	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	248 000.00	36 097.95		211 902.05
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	3 270 643.47	6 299.00	452 247.58	2 812 096.89
2121	PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	14 709.00	6 299.00		8 410.00
2135	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGTS DES CONSTRUCTIONS	3 255 934.47		452 247.58	2 803 686.89
	Opérations d'équipement n°... (2)	2 145 556.53	53 512.56	299 955.00	1 792 088.97
9201520	DECHARGE ESELACKER	130 000.00			130 000.00
9201720	MISE EN CONFORMITE UIOM	2 015 556.53	53 512.56	299 955.00	1 662 088.97
Total des dépenses d'équipement		**5 664 200.00**	**95 909.51**	**752 202.58**	**4 816 087.91**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 990 000.00	1 974 295.44		15 704.56
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 990 000.00	1 974 295.44		15 704.56
Total des dépenses financières		**1 990 000.00**	**1 974 295.44**		**15 704.56**
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		**7 654 200.00**	**2 070 204.95**	**752 202.58**	**4 831 792.47**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	94 800.00	92 760.15		2 039.85
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	94 800.00	92 760.15		2 039.85
13913	SUBV D'EQUIP TRANFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	49 700.00	49 680.15		19.85
139158	SUB REÇUES GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS	28 100.00	28 080.00		20.00
4912	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES	17 000.00	15 000.00		2 000.00
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**94 800.00**	**92 760.15**		**2 039.85**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE	7 749 000.00	2 162 965.10	752 202.58	4 833 832.32

Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 779 973.14	140 400.00		1 639 573.14
13158	AUTRES GROUPEMENTS	1 779 973.14	140 400.00		1 639 573.14
Total des recettes d'équipement		**1 779 973.14**	**140 400.00**		**1 639 573.14**
					0
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières					
					0
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
					0
TOTAL DES RECETTES REELLES		**1 779 973.14**	**140 400.00**		**1 639 573.14**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*1 432 300.00*			
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)*	*1 657 700.00*	*1 629 245.09*		*28 454.91*
1582	*AUTRES PROV PR CHARGES*	*35 000.00*	*30 895.37*		*4 104.63*
280415 82	*AMORTISSEMENT SUBV EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*2 500.00*	*2 177.00*		*323.00*
280441 2	*AMORTISSEMENT SUBV EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*3 000.00*	*2 670.00*		*330.00*
28121	*AMORTISSEMENTS DES PLANTATIONS*	*500.00*	*187.00*		*313.00*
28135	*AMORTISSEMENTS DES INSTAL GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS*	*770 000.00*	*750 350.00*		*19 650.00*
4817	*PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE*	*841 700.00*	*841 666.67*		*33.33*
4912	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES*	*5 000.00*	*1 299.05*		*3 700.95*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION		***3 090 000.00***	***1 629 245.09***		***1 460 754.91***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**3 090 000.00**	**1 629 245.09**		**1 460 754.91**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE		**4 869 973.14**	**1 769 645.09**		**3 100 328.05**

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**2 879 026.86**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9201520 (1)
LIBELLE : DECHARGE ESELACKER

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**130 000.00**			**130 000.00**	**3 023 411.54**
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**	**130 000.00**			**130 000.00**	**3 023 411.54**
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	130 000.00			130 000.00	3 023 411.54
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	**Subventions d'investissement**					
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		**-3 023 411.54**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
(5) Indiquer le signe algébrique.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9201720 (1)
LIBELLE : MISE EN CONFORMITE UIOM

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**2 015 556.53**	**53 512.56**	**299 955.00**	**1 662 088.97**	**312 672.99**
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**	**2 015 556.53**	**53 512.56**	**299 955.00**	**1 662 088.97**	**312 672.99**
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	2 015 556.53	53 512.56	299 955.00	1 662 088.97	312 672.99
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	**Subventions d'investissement**					
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	**-53 512.56**	**-312 672.99**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
(5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

© Finance active

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**24 776 477.86**									
1641 Emprunts en euros (total)					16 705 477.86									
H	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	6 605 477.86	F	Taux fixe à 3.6 %	3.600	3.652	EUR	A	P	O	A-1
G	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	10 100 000.00	F	Taux fixe à 3.6 %	3.600	3.652	EUR	A	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					8 071 000.00									
F - LT sur T4M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	05/03/2004	05/03/2004	15/03/2024	0.00	V	T4M(Postfixé) + 0.09	2.088	2.140	EUR	X	X	O	A-1
F - Tirage sur EUR12M	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	15/03/2010	15/03/2010	15/03/2011	8 071 000.00	V	(Euribor 12M-Floor -0.06 sur Euribor 12M) + 0.06	1.278	1.297	EUR	A	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					**24 776 477.86**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

© Finance active

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2022											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				**10 562 239.46**					**1 974 295.44**	**368 687.94**		**160 664.50**
1641 Emprunts en euros (total)				8 832 739.46					1 397 795.44	322 394.99		136 059.48
H	N		A-1	3 782 739.48	5.5	F	Taux fixe à 3.6 %	3.652	556 128.77	138 069.99		59 046.98
G	N		A-1	5 049 999.98	5.5	F	Taux fixe à 3.6 %	3.652	841 666.67	184 325.00		77 012.50
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)				1 729 500.00					576 500.00	46 292.95		24 605.02
F - LT sur T4M	N		A-1	0.00	2.21	V	T4M(Postfixé) + 0.09	-0.409	0.00	0.00		0.00
F - Tirage sur EUR12M	N		A-1	1 729 500.00	2.21	F	Taux fixe à 2.64 %	2.678	576 500.00	46 292.95		24 605.02
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		**0.00**		**10 562 239.46**					**1 974 295.44**	**368 687.94**	**0.00**	**160 664.50**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

© Finance active

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2022 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	4					
	% de l'encours	100.00%					
	Montant en euros	10 562 239 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeurs s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500 €	11-déc-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée en année	Délibération du
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Frais d'études	5 ans	11-déc-18
	Frais de recherches et de développement	5 ans	11-déc-18
	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans	11-déc-18
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,…	2 ans	11-déc-18
	Plantations	20 ans	11-déc-18
	Aménagements de terrains	30 ans	11-déc-18
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans	11-déc-18
	Bâtiments légers, abris	15 ans	11-déc-18
	Construction sur sol d'autrui	durée du bail à construction	durée du bail à construction
	Installation de voirie	30 ans	11-déc-18
	Véhicule	10 ans	11-déc-18
	Matériel de bureau et informatique	5 ans	11-déc-18
	Mobilier	15 ans	11-déc-18
AMORTISSEMENT FACULTATIF	Non		

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4
ETAT DES PROVISIONS	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2022	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	30 895 €		955 655 €	986 550 €	0 €	986 550 €
Installations classées pour la protection de l'environnement						
Provisions pour dépréciation des créances	1 299 €		15 000 €	16 299 €	15 000 €	1 299 €
[...]						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation des créances						
[...]						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemple : provision pour litiges au titre du procés; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement,...)

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5
ETALEMENT DES PROVISIONS	

A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/22	Provision constituée au cours de l'exercice	Montant restant à provisionner
Garanties financières	Installations classées pour la protection de l'environnement	994 274 €	5	986 550 €	30 895 €	7 724 €

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**2 067 800.00**	**2 052 055.59**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**1 990 000.00**	**1 974 295.44**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 990 000.00	1 974 295.44
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**77 800.00**	**77 760.15**
13913	SUBV D'EQUIP TRANFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - DEPARTEMENTS	49 700.00	49 680.15
139158	SUB REÇUES GROUPEMENT DE COLLECTIVITÉS	28 100.00	28 080.00
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'éxecution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**2 052 055.59**	**752 202.58**		**2 804 258.17**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**3 090 000.00**	**1 629 245.09**
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**3 090 000.00**	**1 629 245.09**
1582	*AUTRES PROV PR CHARGES*	*35 000.00*	*30 895.37*
28041582	*AMORTISSEMENT SUBV EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*2 500.00*	*2 177.00*
2804412	*AMORTISSEMENT SUBV EQUIPEMENT ORGANISMES PUBLICS BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*3 000.00*	*2 670.00*
28121	*AMORTISSEMENTS DES PLANTATIONS*	*500.00*	*187.00*
28135	*AMORTISSEMENTS DES INSTAL GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS*	*770 000.00*	*750 350.00*
4817	*PENALITES DE RENEGOCIATION DE LA DETTE*	*841 700.00*	*841 666.67*
4912	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES*	*5 000.00*	*1 299.05*
024	Produits de cessions		
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*1 432 300.00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**1 629 245.09**		**2 879 026.86**		**4 508 271.95**

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	**2 804 258.17**
Ressources propres disponibles IV	**4 508 271.95**
Solde V=IV-II (3)	**+1 704 013.78**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la libération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
	[…]						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la libération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				**10 100 000 €**	**5 891 667 €**	**841 667 €**	**3 366 667 €**
2022	Etalement d'une indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours EUR/CHF	144	Arrêté du 24 Août 2015	10 100 000 €	5 891 667 €	841 667 €	3 366 667 €

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemple : provision pour litiges au titre du procés; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement,…)

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A10.1
VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 cu CGCT - ENTREES	

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (COÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX						
Acquisition			PARTICIPATION ACHAT IMMOBILIER	36 097.95		30
Acquisition			REBOISEMENT	6 299.00		20
Acquisition			GROUPE TURBO ALTERNATEUR	53 512.56		25
			TOTAL ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX	95 909.51	0.00	
ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT						
			TOTAL ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT	0.00	0.00	
MISE À DISPOSITION						
			TOTAL MISE À DISPOSITION	0.00	0.00	
AFFECTATION						
			TOTAL AFFECTATION	0.00	0.00	
MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE						
			TOTAL MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE	0.00	0.00	
DIVERS						
			TOTAL DIVERS	0.00	0.00	
TOTAL GÉNÉRAL				95 909.51	0.00	

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/22	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités							
	[...]						
8018 Autres engagements donnés							
Au profit d'organismes publics							
	[...]						
Au profit d'organismes privés (1)							
2022	Indemnité de remboursement anticipée d'un emprunt CAFFIL indexé sur le cours de change EUR/CHF intégrée dans les conditions financières de l'emprunt de refinancement	CAFFIL	12	A	1 743 000 €	726 250 €	145 250 €
TOTAL					**1 743 000 €**	**726 250 €**	**145 250 €**

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale:

- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne "Dette en capital à l'origine"correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible
- la colonne "Dette en capital au 31/12/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N
- la colonne "Annuité versée au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12/20	Annuité versée au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
	[...]						
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
	[...]						
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
2022	Aide du fonds de soutien des emprunts à risque au remboursement de l'emprunt CAFFIL indexé sur le cours de change EUR/CHF	Agence de Services et de Paiement	12	A	5 847 236.30 €	2 432 890.12 €	487 763.74 €
Engagements reçus des entreprises							
	[...]						
TOTAL					**5 847 236.30 €**	**2 432 890.12 €**	**487 763.74 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	679 935.00	455 957.62	2 394.21	221 583.17
RECETTES	679 935.00	473 250.70		206 684.30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 877 000.00	2 454 961.83		422 038.17
RECETTES	2 877 000.00	2 454 961.83		422 038.17

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : TRU N° SIRET : 24680025400103

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 749 000.00	2 162 965.10	752 202.58	4 833 832.32
RECETTES	7 749 000.00	4 648 671.95		3 100 328.05
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	31 530 000.00	24 199 890.29		7 330 109.71
RECETTES	31 530 000.00	32 835 428.57		-1 305 428.57

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : COLLECTE DECHETS N° SIRET : 24680025400095

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 858 000.00	1 196 299.12	34 040.46	1 627 660.42
RECETTES	2 858 000.00	1 202 504.39	2 479.20	1 653 016.41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 892 000.00	10 599 637.07		2 292 362.93
RECETTES	12 892 000.00	12 738 628.39		153 371.61

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 24680025400145

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	31 088 350.00	11 916 728.05	6 961 545.64	12 210 076.31
RECETTES	31 088 350.00	17 201 112.71	1 599 887.58	12 287 349.71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 344 750.00	19 730 532.97		13 614 217.03
RECETTES	33 344 750.00	32 244 579.20		1 100 170.80

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 375 285.00	15 731 949.89	7 750 182.89	18 893 152.22
RECETTES	42 375 285.00	23 525 539.75	1 602 366.78	17 247 378.47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 643 750.00	56 985 022.16		23 658 727.84
RECETTES	80 643 750.00	80 273 597.99		370 152.01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**123 019 035.00**	**72 716 972.05**	**7 750 182.89**	**42 551 880.06**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**123 019 035.00**	**103 799 137.74**	**1 602 366.78**	**17 617 530.48**

(1) Y compris les rattachements

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	443 250.00	277 676.57		165 573.43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	2 870 000.00	2 375 901.34		494 098.66

(1) Y compris les rattachements

2 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	248 000.00	36 097.95		211 902.05
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	584 200.00	403 694.68		180 505.32
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

3 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET COLLECTE ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	96 000.00	63 865.61		32 134.39
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	804 200.00	562 261.89		241 938.11
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	9 498 900.00	1 587 657.78		7 911 242.22
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

5 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (apres la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 031 285.00	15 631 986.33	7 750 182.89	18 649 115.78
RECETTES	41 932 035.00	23 247 863.18	1 602 366.78	17 081 805.04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	69 756 450.00	54 431 407.81		15 325 042.19
RECETTES	77 773 750.00	77 897 696.65		-123 946.65
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**111 787 735.00**	**70 063 394.14**	**7 750 182.89**	**33 974 157.97**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**119 705 785.00**	**101 145 559.83**	**1 602 366.78**	**16 957 858.39**

(1) Y compris les rattachements

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C) BUDGET ANNEXE

« COLLECTE SELECTIVE »

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

REPUBLIQUE FRANCAISE

SIVOM MULHOUSE

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DU BUDGET GENERAL :

Numéro SIRET : 24680025400046

POSTE COMPTABLE :

M. 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : 04 COLLECTE DECHETS

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte etc.).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Demande effectuée le 09/05/2022 ,CA 0

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

Code INSEE	CA

I - INFORMATIONS GENERALES	
1 - INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 *in fine*)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
.....	
.....	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

	Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	NEANT	
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de la dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)		
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)		
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
11	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).
(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération…) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.
(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature:
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres «opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :
NEANT

……

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

……..

III - Les provisions sont budgétaires (délibération n°5 du 30/10/2018).

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	10 599 637.07	12 738 628.39
	Section d'investissement	420 974.12	1 202 504.39
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	775 325.00	
		=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	11 795 936.19	13 941 132.78
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	34 040.46	2 479.20
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	34 040.46	2 479.20
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	10 599 637.07	12 738 628.39
	Section d'investissement	1 230 339.58	1 204 983.59
	TOTAL CUMULE	11 829 976.65	13 943 611.98

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**34 040.46**	**2 479.20**
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**28 721.46**	
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	3 947.46	
2145	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	22 101.00	
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	2 673.00	
	Opérations d'équipement	**2 839.80**	
920132(	CONTENEURS ENTERRES	2 839.80	
	Opérations pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 449 000.00	8 992 473.22	5 105.74		1 451 421.04
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 190 000.00	980 568.37			209 431.63
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000.00	3.96			14 996.04
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	**11 654 000.00**	**9 973 045.55**	**5 105.74**		**1 675 848.71**
66	**CHARGES FINANCIERES**	60 000.00	34 628.52	16 864.00		8 507.48
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES**	30 000.00	1 550.00			28 450.00
68	**DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (1)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES**					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	**11 744 000.00**	**10 009 224.07**	**21 969.74**		**1 712 806.19**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)***	543 000.00				
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	605 000.00	568 443.26			36 556.74
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	**1 148 000.00**	**568 443.26**			**579 556.74**
	TOTAL	**12 892 000.00**	**10 577 667.33**	**21 969.74**		**2 292 362.93**

Pour information					
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 018 000.00	2 640 857.17			-622 857.17
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 832 000.00	9 959 556.96	80 852.13		791 590.91
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	12 850 000.00	12 600 414.13	80 852.13		168 733.74
76	**PRODUITS FINANCIERS**					
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS**	5 000.00	21 608.42			-16 608.42
78	**REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (1)**					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	**12 855 000.00**	**12 622 022.55**	**80 852.13**		**152 125.32**
042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (2)***	37 000.00	35 753.71			1 246.29
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCT (2)***					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	**37 000.00**	**35 753.71**			**1 246.29**
	TOTAL	**12 892 000.00**	**12 657 776.26**	**80 852.13**		**153 371.61**

Pour information					
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)					

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	96 000.00	63 865.61		32 134.39
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	421 179.11	77 879.58	28 721.46	314 578.07
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	150 000.00			150 000.00
	Total des opérations d'équipement	1 073 495.89	10 141.86	2 839.80	1 060 514.23
	Total des dépenses d'équipement	**1 740 675.00**	**151 887.05**	**31 561.26**	**1 557 226.69**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	235 000.00	233 333.36		1 666.64
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	**235 000.00**	**233 333.36**		**1 666.64**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	**1 975 675.00**	**385 220.41**	**31 561.26**	**1 558 893.33**
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	37 000.00	35 753.71		1 246.29
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**37 000.00**	**35 753.71**		**1 246.29**
	TOTAL	**2 012 675.00**	**420 974.12**	**31 561.26**	**1 560 139.62**
Pour information					
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1 (2)		**775 325.00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	STOCKS (3)				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 000 000.00			1 000 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)				
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'equipement	**1 000 000.00**			**1 000 000.00**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)				
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (7)	640 000.00	634 061.13		5 938.87
138	Autres subv. d.investissement non transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	PRODUITS DES CESSIONS				
	Total des recettes financières	**640 000.00**	**634 061.13**		**5 938.87**
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des recettes réelles d'investissement	**1 640 000.00**	**634 061.13**		**1 005 938.87**
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	543 000.00			
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (1)	605 000.00	568 443.26		36 556.74
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (1)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**1 148 000.00**	**568 443.26**		**579 556.74**
	TOTAL	**2 788 000.00**	**1 202 504.39**		**1 585 495.61**
Pour information					
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1 (2)					

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).
(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC…) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 997 578.96		8 997 578.96
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	980 568.37		980 568.37
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3.96		3.96
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS (4)			
66	CHARGES FINANCIERES	51 492.52		51 492.52
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 550.00		1 550.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		568 443.26	568 443.26
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
	Dépenses de fonctionnement - Total	**10 031 193.81**	**568 443.26**	**10 599 637.07**

Pour information			
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		35 753.71	35 753.71
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	233 333.36		233 333.36
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
	Total des opérations d'équipement	10 141.86		10 141.86
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(6)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	63 865.61		63 865.61
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	77 879.58		77 879.58
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (5)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (5)			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (5)			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**385 220.41**	**35 753.71**	**420 974.12**

Pour information			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			**775 325.00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 640 857.17		2 640 857.17
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 040 409.09		10 040 409.09
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 608.42	35 753.71	57 362.13
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		**12 702 874.68**	**35 753.71**	**12 738 628.39**

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)			
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	634 061.13		634 061.13
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS	(8)		
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(5)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (5)	(9)		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		561 812.64	561 812.64
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)		6 630.62	6 630.62
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS (4)			
3...	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		**634 061.13**	**568 443.26**	**1 202 504.39**

Pour information **R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1**			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 449 000.00	8 992 473.22	5 105.74		1 451 421.04
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	4 000.00	3 361.56			638.44
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	35 000.00	26 908.57			8 091.43
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	25 500.00	7 262.22			18 237.78
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	9 000.00	7 084.26			1 915.74
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	153 000.00	151 439.08			1 560.92
6078	AUTRES MARCHANDISES	42 000.00	25 947.00			16 053.00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	7 969 830.00	6 851 279.04	2 672.41		1 115 878.55
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	3 600.00				3 600.00
6135	LOCATIONS MOBILIERES	3 000.00	2 201.84			798.16
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	24 000.00	8 367.98	2 333.33		13 298.69
615221	ENTRETIEN BATIMENT PUBLIC	6 000.00				6 000.00
615228	ENTRETIEN AUTRES BATIMENTS	6 000.00				6 000.00
615232	ENTRETIEN RESEAUX	12 000.00	200.00			11 800.00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	3 000.00				3 000.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	70 000.00	25 156.14	100.00		44 743.86
6156	MAINTENANCE	15 000.00	5 267.70			9 732.30
6161	MULTIRISQUES	39 670.00	39 668.70			1.30
617	ETUDES ET RECHERCHES	1 000.00				1 000.00
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000.00	594.00			406.00
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 500.00				1 500.00
6226	HONORAIRES	500.00				500.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	19 000.00	13 282.90			5 717.10
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	55 000.00	50 816.01			4 183.99
6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 000.00				1 000.00
6257	RECEPTIONS	1 000.00				1 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	9 000.00	7 506.14			1 493.86
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100.00	1.51			98.49
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	4 900.00	3 874.00			1 026.00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE (EGLISE, FORET, BOIS COMMUNAUX...)	8 200.00	6 504.00			1 696.00
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	274 200.00	197 557.30			76 642.70
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	1 650 000.00	1 558 193.27			91 806.73
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	2 000.00				2 000.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 190 000.00	980 568.37			209 431.63
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	530 000.00	364 704.59			165 295.41
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	660 000.00	615 863.78			44 136.22
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000.00	3.96			14 996.04
6512	REDEV CONCESS BREVETS LICENCES PROCEDES DROITS ET VALEURS	10 000.00				10 000.00
65888	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE - AUTRES	5 000.00	3.96			4 996.04
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		**11 654 000.00**	**9 973 045.55**	**5 105.74**		**1 675 848.71**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	CHARGES FINANCIERES (b)	60 000.00	34 628.52	16 864.00		8 507.48
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	60 000.00	52 913.44			7 086.56
66112	INTERETS-RATTACHEMENT DES ICNE		-18 284.92	16 864.00		1 420.92
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	30 000.00	1 550.00			28 450.00
6748	AUTRES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	20 000.00				20 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000.00	1 550.00			8 450.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		**11 744 000.00**	**10 009 224.07**	**21 969.74**		**1 712 806.19**
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	543 000.00				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)(5)(6)	605 000.00	568 443.26			36 556.74
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	597 000.00	561 812.64			35 187.36
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	8 000.00	6 630.62			1 369.38
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION		**1 148 000.00**	**568 443.26**			**579 556.74**
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**1 148 000.00**	**568 443.26**			**579 556.74**
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE		**12 892 000.00**	**10 577 667.33**	**21 969.74**		**2 292 362.93**

Pour information	
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 018 000.00	2 640 857.17			-622 857.17
70611	REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	3 000.00	1 726.20			1 273.80
7078	AUTRES MARCHANDISES	2 015 000.00	2 639 130.97			-624 130.97
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 832 000.00	9 959 556.96	80 852.13		791 590.91
74751	PARTICIPATIONS AU GFP DE RATTACHEMENT	6 700 000.00	6 700 000.00			
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	4 132 000.00	3 259 556.96	80 852.13		791 590.91
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES(a)=70+73+74+75+013		**12 850 000.00**	**12 600 414.13**	**80 852.13**		**168 733.74**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)	5 000.00	21 608.42			-16 608.42
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	5 000.00	21 608.42			-16 608.42
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		**12 855 000.00**	**12 622 022.55**	**80 852.13**		**152 125.32**

042	***OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)(5)***	***37 000.00***	***35 753.71***			***1 246.29***
777	QUOTE-PART SUBVENTIONS INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCICE	37 000.00	35 753.71			1 246.29
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**37 000.00**	**35 753.71**			**1 246.29**

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE		**12 892 000.00**	**12 657 776.26**	**80 852.13**		**153 371.61**

Pour information **R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1**	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (sauf opérations)	96 000.00	63 865.61		32 134.39
2041582	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS	96 000.00	63 865.61		32 134.39
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (sauf opérations)	421 179.11	77 879.58	28 721.46	314 578.07
2111	TERRAINS NUS	100 000.00			100 000.00
2128	AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS	50 000.00	26 554.87	3 947.46	19 497.67
2145	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI - INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	210 179.11	26 291.71	22 101.00	161 786.40
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	30 000.00			30 000.00
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	31 000.00	25 033.00	2 673.00	3 294.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (sauf opérations)	150 000.00			150 000.00
2313	IMMOBILISATIONS EN COURS CONSTRUCTIONS	150 000.00			150 000.00
	Opérations d'équipement n°... (2)	1 073 495.89	10 141.86	2 839.80	1 060 514.23
9201310	CONTENEURISATION 2013-2016	815 279.99			815 279.99
9201320	CONTENEURS ENTERRES	153 215.90	10 141.86	2 839.80	140 234.24
9201410	CONTENEURS AERIENS	70 000.00			70 000.00
9201420	ACQUISITION CONTENEURS DTRIS	35 000.00			35 000.00
Total des dépenses d'équipement		**1 740 675.00**	**151 887.05**	**31 561.26**	**1 557 226.69**
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	235 000.00	233 333.36		1 666.64
1641	EMPRUNTS EN EUROS	235 000.00	233 333.36		1 666.64
Total des dépenses financières		**235 000.00**	**233 333.36**		**1 666.64**
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(3)				
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DEPENSES REELLES		**1 975 675.00**	**385 220.41**	**31 561.26**	**1 558 893.33**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (4)	37 000.00	35 753.71		1 246.29
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	37 000.00	35 753.71		1 246.29
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - ETAT	19 000.00	18 402.71		597.29
139141	SUB TRANSF CPTE RESULT COMMUNE	18 000.00	17 351.00		649.00
	Charges transférées (6)				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		**37 000.00**	**35 753.71**		**1 246.29**

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE		**2 012 675.00**	**420 974.12**	**31 561.26**	**1 560 139.62**

Pour information	
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	**775 325.00**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Dont 192.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000.00			1 000 000.00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 000 000.00			1 000 000.00
Total des recettes d'équipement		**1 000 000.00**			**1 000 000.00**
					0
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	640 000.00	634 061.13		5 938.87
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	640 000.00	634 061.13		5 938.87
138	Autres subv. d.investissement transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
Total des recettes financières		**640 000.00**	**634 061.13**		**5 938.87**
					0
45...	Opé. pour compte de tiers n°...(2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
					0
TOTAL DES RECETTES REELLES		**1 640 000.00**	**634 061.13**		**1 005 938.87**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	*VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT*	*543 000.00*			
040	*OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (3)(4)*	*605 000.00*	*568 443.26*		*36 556.74*
280415 82	*AMORTISSEMENT SUBV EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*5 000.00*	*4 072.00*		*928.00*
28135	*AMORTISSEMENTS DES INSTAL GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS*	*12 000.00*	*11 094.72*		*905.28*
28145	*AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS*	*120 000.00*	*110 239.00*		*9 761.00*
28158	*AMORTISSEMENTS DES AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL*	*460 000.00*	*435 213.92*		*24 786.08*
28182	*AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT*	*3 000.00*	*1 193.00*		*1 807.00*
4912	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES*	*5 000.00*	*6 630.62*		*-1 630.62*
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION		***1 148 000.00***	***568 443.26***		***579 556.74***
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		**1 148 000.00**	**568 443.26**		**579 556.74**
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE		**2 788 000.00**	**1 202 504.39**		**1 585 495.61**

Pour information	
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.
(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9201310 (1)
LIBELLE : CONTENEURISATION 2013-2016

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**815 279.99**			**815 279.99**	**3 934 566.32**
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**	**815 279.99**			**815 279.99**	**3 934 566.32**
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	815 279.99			815 279.99	3 934 566.32
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	**Subventions d'investissement**					
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		**-3 934 566.32**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
(5) Indiquer le signe algébrique.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9201320 (1)
LIBELLE : CONTENEURS ENTERRES

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**153 215.90**	**10 141.86**	**2 839.80**	**140 234.24**	**225 120.56**
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**	**153 215.90**	**10 141.86**	**2 839.80**	**140 234.24**	**225 120.56**
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	153 215.90	10 141.86	2 839.80	140 234.24	225 120.56
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	**Subventions d'investissement**					
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	**-10 141.86**	**-225 120.56**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
(5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9201410 (1)
LIBELLE : CONTENEURS AERIENS

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**70 000.00**			**70 000.00**	**164 499.36**
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**	**70 000.00**			**70 000.00**	**164 499.36**
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	70 000.00			70 000.00	164 499.36
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	**Subventions d'investissement**					
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		**-164 499.36**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
(5) Indiquer le signe algébrique.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9201420 (1)
LIBELLE : ACQUISITION CONTENEURS DTRIS

(2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		**35 000.00**			**35 000.00**	**213 028.00**
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**	**35 000.00**			**35 000.00**	**213 028.00**
2158	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES AUTRES	35 000.00			35 000.00	213 028.00
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES						
13	**Subventions d'investissement**					
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
204	**Subventions d'équipement versées**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					
	Autres					

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		**-213 028.00**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqués par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
(5) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

© Finance active

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)															
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**4 000 000.00**										
1641 Emprunts en euros (total)					4 000 000.00										
MIS503990EUR 7M	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	2 000 000.00	F	Taux fixe à 2.55 %	2.550	2.587	EUR	A	C	O	A-1
1D	SOCIETE GENERALE	20/05/2019	28/05/2019	28/08/2019	2 000 000.00	F	Taux fixe à 1.02 %	1.020	1.039	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)															
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)															
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)															
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)															
1671 Avances consolidées du Trésor (total)															
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)															
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)															
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)															
1678 Autres emprunts et dettes (total)															
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)															
1681 Autres emprunts (total)															
1682 Bons à moyen terme négociables (total)															
1687 Autres dettes (total)															
Total général					**4 000 000.00**										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

© Finance active

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2022											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				**3 066 666.60**					**233 333.36**	**52 913.44**		**18 284.92**
1641 Emprunts en euros (total)				3 066 666.60					233 333.36	52 913.44		18 284.92
MIS503990EUR 7M	N		A-1	1 400 000.00	13.5	F	Taux fixe à 2.55 %	2.587	100 000.00	36 195.83		16 851.25
1D	N		A-1	1 666 666.60	12.41	F	Taux fixe à 1.02 %	1.039	133 333.36	16 717.61		1 433.67
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		**0.00**		**3 066 666.60**					**233 333.36**	**52 913.44**	**0.00**	**18 284.92**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100.00%					
	Montant en euros	3 066 667 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeurs s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500 €	11-déc-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée en année	Délibération du
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Frais d'études	5 ans	11-déc-18
	Frais de recherches et de développement	5 ans	11-déc-18
	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans	11-déc-18
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,…	2 ans	11-déc-18
	Plantations	20 ans	11-déc-18
	Aménagements de terrains	30 ans	11-déc-18
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans	11-déc-18
	Bâtiments légers, abris	15 ans	11-déc-18
	Construction sur sol d'autrui	durée du bail à construction	durée du bail à construction
	Installation de voirie	30 ans	11-déc-18
	Conteneurs enterres et aeriens	15 ans	11-déc-18
	Conteneurisations	15 ans	11-déc-18
	Véhicule	10 ans	11-déc-18
	Matériel de bureau et informatique	5 ans	11-déc-18
	Mobilier	15 ans	11-déc-18
AMORTISSEMENT FACULTATIF	Non		

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**272 000.00**	**269 087.07**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**235 000.00**	**233 333.36**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	235 000.00	233 333.36
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**37 000.00**	**35 753.71**
13911	SUBV D'EQUIP TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT - ETAT	19 000.00	18 402.71
139141	SUB TRANSF CPTE RESULT COMMUNE	18 000.00	17 351.00
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'éxecution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**269 087.07**	**34 040.46**	**775 325.00**	**1 078 452.53**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**1 148 000.00**	**568 443.26**
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**1 148 000.00**	**568 443.26**
28041582	*AMORTISSEMENT SUBV EQUIPEMENT AUTRES GROUPEMENTS BATIMENTS ET INSTALLATIONS*	*5 000.00*	*4 072.00*
28135	*AMORTISSEMENTS DES INSTAL GENERALES,AGENC AMENAGEMENTS CONSTRUCTIONS*	*12 000.00*	*11 094.72*
28145	*AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS*	*120 000.00*	*110 239.00*
28158	*AMORTISSEMENTS DES AUTRES INSTAL TECH MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL*	*460 000.00*	*435 213.92*
28182	*AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT*	*3 000.00*	*1 193.00*
4912	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE REDEVABLES*	*5 000.00*	*6 630.62*
024	Produits de cessions		
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*543 000.00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'éxecution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**568 443.26**	**2 479.20**		**634 061.13**	**1 204 983.59**

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	**1 078 452.53**
Ressources propres disponibles IV	**1 204 983.59**
Solde V=IV-II (3)	**+126 531.06**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 cu CGCT - ENTREES	A10.1

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (COÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX						
Acquisition			PARTICIPATION ACHAT IMMOBILIER	63 865.61	0.00	30
Acquisition			CHAPITEAU STOCKAGE COMPOSTEURS	25 033.00	0.00	15
Acquisition			BORNES MULTIFLUX MULHOUSE	3 000.00	0.00	15
Acquisition			CONTENEUR VERRE PLACE DU PRINTEMPS MULHOUSE	2 242.43	0.00	15
Acquisition			CONTENEURS MULHOUSE 2022	4 899.43	0.00	15
Acquisition			DIVERS TRAVAUX DECHETTERIES	3 295.16	0.00	1
Acquisition			DIVERS TRAVAUX DECHETTERIES	30 729.71	0.00	20
Acquisition			TRAVAUX 2022 DTRI HASENREIN	780.00	0.00	1
Acquisition			TRAVAUX ELECTRIQUE 2022 DTRI SAUSHEIM	18 041.71	0.00	20
			TOTAL ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX	**151 887.05**	**0.00**	
ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT						
			TOTAL ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT	**0.00**	**0.00**	
MISE À DISPOSITION						
			TOTAL MISE À DISPOSITION	**0.00**	**0.00**	
AFFECTATION						
			TOTAL AFFECTATION	**0.00**	**0.00**	
MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE						
			TOTAL MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE	**0.00**	**0.00**	
DIVERS						
			TOTAL DIVERS	**0.00**	**0.00**	
TOTAL GÉNÉRAL				**151 887.05**	**0.00**	

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/21	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/22

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)		16	0	16	15	1	16
Adjoint technique principal de 1ere classe	C	7	0	7	7	0	7
Adjoint technique principal de 2eme classe	C	5	0	5	5	0	5
Adjoint technique territorial	C	3	0	3	2	1	3
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		16	0	16	15	1	16

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.
(2) Catégories : A, B ou C.
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la
(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel,
(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	679 935.00	455 957.62	2 394.21	221 583.17
RECETTES	679 935.00	473 250.70		206 684.30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 877 000.00	2 454 961.83		422 038.17
RECETTES	2 877 000.00	2 454 961.83		422 038.17

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : TRU N° SIRET : 24680025400103

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 749 000.00	2 162 965.10	752 202.58	4 833 832.32
RECETTES	7 749 000.00	4 648 671.95		3 100 328.05
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	31 530 000.00	24 199 890.29		7 330 109.71
RECETTES	31 530 000.00	32 835 428.57		-1 305 428.57

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : COLLECTE DECHETS N° SIRET : 24680025400095

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 858 000.00	1 196 299.12	34 040.46	1 627 660.42
RECETTES	2 858 000.00	1 202 504.39	2 479.20	1 653 016.41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 892 000.00	10 599 637.07		2 292 362.93
RECETTES	12 892 000.00	12 738 628.39		153 371.61

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 24680025400145

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	31 088 350.00	11 916 728.05	6 961 545.64	12 210 076.31
RECETTES	31 088 350.00	17 201 112.71	1 599 887.58	12 287 349.71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 344 750.00	19 730 532.97		13 614 217.03
RECETTES	33 344 750.00	32 244 579.20		1 100 170.80

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 375 285.00	15 731 949.89	7 750 182.89	18 893 152.22
RECETTES	42 375 285.00	23 525 539.75	1 602 366.78	17 247 378.47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 643 750.00	56 985 022.16		23 658 727.84
RECETTES	80 643 750.00	80 273 597.99		370 152.01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**123 019 035.00**	**72 716 972.05**	**7 750 182.89**	**42 551 880.06**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**123 019 035.00**	**103 799 137.74**	**1 602 366.78**	**17 617 530.48**

(1) Y compris les rattachements

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	443 250.00	277 676.57		165 573.43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	2 870 000.00	2 375 901.34		494 098.66

(1) Y compris les rattachements

2 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	248 000.00	36 097.95		211 902.05
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	584 200.00	403 694.68		180 505.32
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

3 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET COLLECTE ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	96 000.00	63 865.61		32 134.39
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	804 200.00	562 261.89		241 938.11
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	9 498 900.00	1 587 657.78		7 911 242.22
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

5 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (apres la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 031 285.00	15 631 986.33	7 750 182.89	18 649 115.78
RECETTES	41 932 035.00	23 247 863.18	1 602 366.78	17 081 805.04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	69 756 450.00	54 431 407.81		15 325 042.19
RECETTES	77 773 750.00	77 897 696.65		-123 946.65
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**111 787 735.00**	**70 063 394.14**	**7 750 182.89**	**33 974 157.97**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**119 705 785.00**	**101 145 559.83**	**1 602 366.78**	**16 957 858.39**

(1) Y compris les rattachements

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

D) BUDGET ANNEXE

« ASSAINISSEMENT »

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro SIRET : 24680025400046	SIVOM MULHOUSE

POSTE COMPTABLE DE :

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

Compte administratif

BUDGET : 05 ASSAINISSEMENT

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Demande effectuée le 09/05/2022 ,

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : [...]

NEANT

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont budgétaires (délibération n°5 du 30/10/2018) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ……. du …….).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	19 730 532.97	19 546 657.35	-183 875.62
	Section d'investissement	11 916 728.05	9 791 894.31	-2 124 833.74
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)		12 697 921.85	
	Report en section d'investissement (001)		7 409 218.40	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	31 647 261.02	49 445 691.91	+17 798 430.89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation			
	Section d'investissement	6 961 545.64	1 599 887.58	
	TOTAL DES RESTES à réaliser à reporter en N+1	6 961 545.64	1 599 887.58	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	19 730 532.97	32 244 579.20	+12 514 046.23
	Section d'investissement	18 878 273.69	18 801 000.29	-77 273.40
	TOTAL CUMULE	38 608 806.66	51 045 579.49	+12 436 772.83

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		**6 961 545.64**	**1 599 887.58**
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**		**1 067 899.60**
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS		20 551.60
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU		1 047 348.00
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**	**3 461 631.27**	
21311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	162 136.50	
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	3 299 494.77	
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**	**3 499 914.37**	
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	3 499 914.37	
	[...]Opérations d'équipement n°		
943	METHANISATION STEP SAUSHEIM		505 260.00
45...	**Opération pour compte de tiers n° - [...] (3)**		

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 116 550.00	12 476 749.70	55 938.46		10 583 861.84
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 446 500.00	1 015 762.73			430 737.27
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 850 000.00	1 709 997.00			140 003.00
	Total des dépenses de gestion courante	**26 413 050.00**	**15 202 509.43**	**55 938.46**		**11 154 602.11**
66	CHARGES FINANCIERES	792 000.00	443 103.62	158 905.08		189 991.30
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 846 500.00	360 610.08	14 095.98		1 471 793.94
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (2)	120 000.00	27 146.31			92 853.69
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses réelles d'exploitation	**29 171 550.00**	**16 033 369.44**	**228 939.52**		**12 909 241.04**
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)***	562 298.00				
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***	3 610 902.00	3 468 224.01			142 677.99
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	**4 173 200.00**	**3 468 224.01**			**704 975.99**
	TOTAL	**33 344 750.00**	**19 501 593.45**	**228 939.52**		**13 614 217.03**

Pour information					
D002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	16 801 528.15	11 965 284.42	4 213 507.38		622 736.35
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (5)					
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 727 470.00	971 970.52			755 499.48
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 006 500.00	1 104 689.79			-98 189.79
	Total des recettes de gestion courante	**19 535 498.15**	**14 041 944.73**	**4 213 507.38**		**1 280 046.04**
76	PRODUITS FINANCIERS	4 000.00	11 434.13			-7 434.13
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000.00	228 121.97			-226 121.97
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (2)	60 000.00	60 000.00			
	Total des recettes réelles d'exploitation	**19 601 498.15**	**14 341 500.83**	**4 213 507.38**		**1 046 489.94**
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)***	1 045 330.00	991 649.14			53 680.86
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION (uniquement en M.44)(4)***					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	**1 045 330.00**	**991 649.14**			**53 680.86**
	TOTAL	**20 646 828.15**	**15 333 149.97**	**4 213 507.38**		**1 100 170.80**

Pour information					
R002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	**12 697 921.85**				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.
(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 899 402.62	4 256 332.72	3 461 631.27	6 181 438.63
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	12 193 617.38	3 157 047.48	3 499 914.37	5 536 655.53
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	**26 093 020.00**	**7 413 380.20**	**6 961 545.64**	**11 718 094.16**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 938 000.00	2 598 462.43		339 537.57
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	**2 938 000.00**	**2 598 462.43**		**339 537.57**
4581	Total des opé. pour compte de tiers (4)		350 484.11		-350 484.11
	Total des dépenses réelles d'investissement	**29 031 020.00**	**10 362 326.74**	**6 961 545.64**	**11 707 147.62**
	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE				
040	SECTIONS (2)	1 045 330.00	999 149.14		46 180.86
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	600 000.00	555 252.17		44 747.83
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	**1 645 330.00**	**1 554 401.31**		**90 928.69**
	TOTAL	**30 676 350.00**	**11 916 728.05**	**6 961 545.64**	**11 798 076.31**

Pour information				
D001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 960 102.80	2 319 855.85	1 573 159.60	67 087.35
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	11 362 852.00			11 362 852.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION				
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des recettes d'équipement	**15 322 954.80**	**2 319 855.85**	**1 573 159.60**	**11 429 939.35**
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 358 134.23	2 402 650.25		-44 516.02
106	RESERVES (5)				
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS				
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (3)				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	654 253.70	555 252.17		99 001.53
	Total des recettes financières	**3 012 387.93**	**2 957 902.42**		**54 485.51**
4582	Total des opé. pour compte de tiers (4)		483 159.86	26 727.98	-509 887.84
	Total des recettes réelles d'investissement	**18 335 342.73**	**5 760 918.13**	**1 599 887.58**	**10 974 537.02**
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION (2)	562 298.00			
	OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE				
040	SECTIONS (2)	3 610 902.00	3 475 724.01		135 177.99
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)	600 000.00	555 252.17		44 747.83
	Total des recettes d'ordre d'investissement	**4 773 200.00**	**4 030 976.18**		**742 223.82**
	TOTAL	**23 108 542.73**	**9 791 894.31**	**1 599 887.58**	**11 716 760.84**

Pour information				
R001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	**7 409 218.40**			

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	**B1**

1 - MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 532 688.16		12 532 688.16
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 015 762.73		1 015 762.73
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
042	OPERATIONS ORDRE ENTRE SECTIONS		*3 468 224.01*	3 468 224.01
60	*ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)*			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 709 997.00		1 709 997.00
66	CHARGES FINANCIERES	602 008.70		602 008.70
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	374 706.06		374 706.06
68	DEPRECIATIONS SUR ACTIFS CIRCULANTS	27 146.31		27 146.31
	Dépenses d'exploitation - Total	**16 262 308.96**		**19 730 532.97**
			+	
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			**19 730 532.97**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		999 149.14	999 149.14
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)	2 598 462.43		2 598 462.43
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)	4 256 332.72		4 256 332.72
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (6)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)	3 157 047.48		3 157 047.48
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		555 252.17	555 252.17
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*			
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS*			
4581	Opérations pour compte de tiers (7)	350 484.11		350 484.11
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Dépenses d'investissement - Total	**10 362 326.74**	**1 554 401.31**	**11 916 728.05**
			+	
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1			
			=	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			**11 916 728.05**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	**B2**

2 - TITRES EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES	16 178 791.80		16 178 791.80
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	971 970.52		971 970.52
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 104 689.79		1 104 689.79
76	PRODUITS FINANCIERS	11 434.13		11 434.13
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	228 121.97	991 649.14	1 219 771.11
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	60 000.00		60 000.00
79	*TRANSFERTS DE CHARGES*			
	Recettes d'exploitation - Total	**18 555 008.21**	**991 649.14**	**19 546 657.35**

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	**12 697 921.85**

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	**32 244 579.20**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)	2 402 650.25		2 402 650.25
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 319 855.85	7 500.00	2 327 355.85
14	*PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES*			
15	*PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)*			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (5)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (5)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (5)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (5)		555 252.17	555 252.17
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	555 252.17		555 252.17
28	*AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS*		*3 468 224.01*	*3 468 224.01*
29	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS (4)*			
39	*PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)*			
4582	Opérations pour compte de tiers (6)	483 159.86		483 159.86
481	*CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
3...	Stocks			
	Recettes d'investissement - Total	**5 760 918.13**	**4 030 976.18**	**9 791 894.31**

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	**7 409 218.40**

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	**17 201 112.71**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL (2)(3)**	**23 116 550.00**	**12 476 749.70**	**55 938.46**		**10 583 861.84**
604	ACHATS D'ETUDES, PRESTATIONS DE SERVICES, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	234 000.00	44 660.00			189 340.00
6061	FOURNITURES NON STOCKABLES	1 817 700.00	1 046 172.04	10 198.51		761 329.45
6062	PRODUITS DE TRAITEMENT	19 500.00	17 623.58			1 876.42
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	13 000.00	1 314.06	10 660.45		1 025.49
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500.00				500.00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	11 600.00	2 952.30			8 647.70
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	397 650.00	173 684.56	8 406.75		215 558.69
6125	CREDIT BAIL IMMOBILIER	100.00				100.00
61521	ENTRETIEN TERRAIN	92 000.00	30 275.26			61 724.74
61523	ENTRETIEN RESEAUX	880 000.00	435 576.53	2 585.00		441 838.47
61528	ENTRETEIN AUTRES	42 000.00	15 610.54			26 389.46
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	102 000.00				102 000.00
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	22 000.00				22 000.00
6156	MAINTENANCE	6 500.00	4 485.13			2 014.87
6161	MULTIRISQUES	114 000.00	112 064.46			1 935.54
617	ETUDES ET RECHERCHES	366 500.00	29 205.08	14 255.40		323 039.52
618	DIVERS	107 000.00	83 735.78	9 832.35		13 431.87
6226	HONORAIRES	83 300.00	68 044.60			15 255.40
6228	DIVERS	193 400.00	364.00			193 036.00
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	27 000.00	16 094.90			10 905.10
6233	FOIRES ET EXPOSITIONS	500.00				500.00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	6 000.00	2 208.00			3 792.00
6237	PUBLICATIONS	2 300.00				2 300.00
6248	DIVERS	101 000.00				101 000.00
6257	RECEPTIONS	1 000.00				1 000.00
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 500.00	356.04			4 143.96
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	21 000.00	70.83			20 929.17
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	9 000.00	7 655.00			1 345.00
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	7 302 900.00	197 557.31			7 105 342.69
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	9 829 000.00	9 082 989.36			746 010.64
63512	TAXES FONCIERES	3 000.00	1 591.00			1 409.00
6378	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	1 306 600.00	1 102 459.34			204 140.66
012	**CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**	**1 446 500.00**	**1 015 762.73**			**430 737.27**
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	1 270 000.00	856 262.94			413 737.06
6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	6 500.00	932.58			5 567.42
648	AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	170 000.00	158 567.21			11 432.79
014	**ATTENUATIONS DE PRODUITS (4)**					
65	**AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**	**1 850 000.00**	**1 709 997.00**			**140 003.00**
6518	REDEVANCES AUTRES CONCESSIONS BREVETS LICENCES	165 000.00	111 781.60			53 218.40
6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEURS	5 000.00	1 949.28			3 050.72
6542	CREANCES ETEINTES	10 000.00	8 708.81			1 291.19
658	CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE	200 000.00	197 557.31			2 442.69
65888	REMBOURSEMENT CHARGES BUDGET GENERAL	1 470 000.00	1 390 000.00			80 000.00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)	**26 413 050.00**	**15 202 509.43**	**55 938.46**		**11 154 602.11**
66	**CHARGES FINANCIERES(b)(5)**	**792 000.00**	**443 103.62**	**158 905.08**		**189 991.30**
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	767 000.00	619 397.84			147 602.16
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	25 000.00	-176 294.22	158 905.08		42 389.14
67	**CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)**	**1 846 500.00**	**360 610.08**	**14 095.98**		**1 471 793.94**
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	682 500.00	79 932.76			602 567.24
6742	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES D'EQUIPEMENT	806 000.00	177 713.01			628 286.99
6743	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES DE FONCTIONNEMENT	5 000.00				5 000.00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	353 000.00	102 964.31	14 095.98		235 939.71
68	**DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS(d)(6)**	**120 000.00**	**27 146.31**			**92 853.69**
6817	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	120 000.00	27 146.31			92 853.69
69	**IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES(e)(7)**					
022	**DEPENSES IMPREVUES(f)**					
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f	**29 171 550.00**	**16 033 369.44**	**228 939.52**		**12 909 241.04**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	***VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT***	***562 298.00***				
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(8)(9)***	***3 610 902.00***	***3 468 224.01***			***142 677.99***
6811	*DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES*	*3 610 902.00*	*3 468 224.01*			*142 677.99*
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		***4 173 200.00***	***3 468 224.01***			***704 975.99***
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(10)***					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		***4 173 200.00***	***3 468 224.01***			***704 975.99***
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		**33 344 750.00**	**19 501 593.45**	**228 939.52**		**13 614 217.03**

Pour information	
D 002 Déficit d'exploitation de N-1	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	**ATTENUATIONS DE CHARGES (2)**					
70	**VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,PRESTATIONS DE SERVICES,MARCHANDISES**	**16 801 528.15**	**11 965 284.42**	**4 213 507.38**		**622 736.35**
70128	AUTRES TAXES ET REDEVANCES	85 000.00				85 000.00
704	TRAVAUX	250 000.00	195 610.65			54 389.35
70611	REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	13 068 300.00	8 457 357.72	4 100 000.00		510 942.28
70613	PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF	26 250.00				26 250.00
7062	REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	12 000.00	12 500.00			-500.00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	1 760 000.00	1 729 806.80	113 507.38		-83 314.18
7088	AUTRES PRODUITS D ACTIVITES ANNEXES	1 599 978.15	1 570 009.25			29 968.90
73	**PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (3)**					
74	**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**1 727 470.00**	**971 970.52**			**755 499.48**
741	PRIMES D'EPURATION	967 470.00	624 431.00			343 039.00
747	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	410 000.00				410 000.00
748	AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	350 000.00	347 539.52			2 460.48
75	**AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**	**1 006 500.00**	**1 104 689.79**			**-98 189.79**
752	REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTES A DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES	6 500.00	6 582.09			-82.09
757	REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	1 000 000.00	1 090 160.88			-90 160.88
7588	-PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		7 946.82			-7 946.82
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(013+70+73+74+75)	**19 535 498.15**	**14 041 944.73**	**4 213 507.38**		**1 280 046.04**
76	**PRODUITS FINANCIERS(b)**	**4 000.00**	**11 434.13**			**-7 434.13**
761	PRODUITS DE PARTICIPATIONS	4 000.00	11 362.00			-7 362.00
7688	AUTRES PRODUITS FINANCIERS		72.13			-72.13
77	**PRODUITS EXCEPTIONNELS(c)**	**2 000.00**	**228 121.97**			**-226 121.97**
7714	RECOUVREMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	2 000.00	4 030.67			-2 030.67
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		34 250.30			-34 250.30
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR LA DECHEANCE QUADRIEN		189 339.39			-189 339.39
778	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		501.61			-501.61
78	**REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS(d)(4)**	**60 000.00**	**60 000.00**			
7817	REPRISES SUR PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES ACTIFS CIRCULANTS	60 000.00	60 000.00			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	**19 601 498.15**	**14 341 500.83**	**4 213 507.38**		**1 046 489.94**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS(6)***	***1 045 330.00***	***991 649.14***			***53 680.86***
777	*QUOTE PART DES SUBVENTIONS D INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU RESULTAT DE L'EXERCIC*	*1 045 330.00*	*991 649.14*			*53 680.86*
043	***OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION D'EXPLOITATION(5)***					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***1 045 330.00***	***991 649.14***			***53 680.86***

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=	**20 646 828.15**	**15 333 149.97**	**4 213 507.38**		**1 100 170.80**

Pour information	
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	**12 697 921.85**

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.
(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043=DE 043.
(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)**				
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)**	**13 899 402.62**	**4 256 332.72**	**3 461 631.27**	**6 181 438.63**
2111	TERRAINS NUS	200 000.00			200 000.00
21311	BATIMENTS D'EXPLOITATION	255 578.78	39 148.22	162 136.50	54 294.06
21532	RESEAUX D'ASSAINISSEMENT	13 404 823.84	4 217 184.50	3 299 494.77	5 888 144.57
21562	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	27 000.00			27 000.00
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DIVERS	12 000.00			12 000.00
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors opérations)**				
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)**	**12 193 617.38**	**3 157 047.48**	**3 499 914.37**	**5 536 655.53**
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	12 193 617.38	3 157 047.48	3 499 914.37	5 536 655.53
	Opérations d'équipement n° (3)[..]				
	Total des dépenses d'équipement	**26 093 020.00**	**7 413 380.20**	**6 961 545.64**	**11 718 094.16**
					0
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**				
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**				
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**	**2 938 000.00**	**2 598 462.43**		**339 537.57**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 920 000.00	2 581 246.43		338 753.57
1678	PSI	18 000.00	17 216.00		784.00
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**				
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**				
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**				
020	**DEPENSES IMPREVUES**				
	Total des dépenses financières	**2 938 000.00**	**2 598 462.43**		**339 537.57**
					0
4581	Opé. pour compte de tiers n° (4)[...]		350 484.11		-350 484.11
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		**350 484.11**		**-350 484.11**
					0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	**29 031 020.00**	**10 362 326.74**	**6 961 545.64**	**11 707 147.62**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
040	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)***	***1 045 330.00***	***999 149.14***		***46 180.86***
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	***1 045 330.00***	***999 149.14***		***46 180.86***
139111	*AGENCE DE L'EAU*	*532 270.00*	*523 373.46*		*8 896.54*
139118	*AUTRES*	*79 000.00*	*64 396.00*		*14 604.00*
13912	*REGIONS*	*98 760.00*	*98 304.00*		*456.00*
13913	*DEPARTEMENTS*	*222 020.00*	*218 048.68*		*3 971.32*
13914	*COMMUNES*	*77 460.00*	*63 243.00*		*14 217.00*
13918	*AUTRES*	*35 820.00*	*31 784.00*		*4 036.00*
	Charges transférées				
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES (7)***	***600 000.00***	***555 252.17***		***44 747.83***
139118	*AUTRES*	*7 500.00*			*7 500.00*
2762	*CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA*	*592 500.00*	*555 252.17*		*37 247.83*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	***1 645 330.00***	***1 554 401.31***		***90 928.69***

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des	30 676 350.00	11 916 728.05	6 961 545.64	11 798 076.31

Pour information	
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
13	**SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**	**3 960 102.80**	**2 319 855.85**	**1 573 159.60**	**67 087.35**
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	2 870 134.45	1 317 526.45	1 552 608.00	
1312	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - REGIONS	67 087.35			67 087.35
1313	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENTS	1 022 881.00	1 002 329.40	20 551.60	
16	**EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)**	**11 362 852.00**			**11 362 852.00**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	11 362 852.00			11 362 852.00
20	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
21	**IMMOBILISATIONS CORPORELLES**				
22	**IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION**				
23	**IMMOBILISATIONS EN COURS**				
	Total des recettes d'équipement	**15 322 954.80**	**2 319 855.85**	**1 573 159.60**	**11 429 939.35**
10	**DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES**	**2 358 134.23**	**2 402 650.25**		**-44 516.02**
10222	F.C.T.V.A.	2 358 134.23	2 402 650.25		-44 516.02
165	**DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS**				
18	**COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS**				
26	**PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**				
27	**AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**	**654 253.70**	**555 252.17**		**99 001.53**
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	654 253.70	555 252.17		99 001.53
	Total des recettes financières	**3 012 387.93**	**2 957 902.42**		**54 485.51**
4582	Opé. pour compte de tiers n° (3)[...]		483 159.86	26 727.98	-509 887.84
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		**483 159.86**	**26 727.98**	**-509 887.84**
	TOTAL DES RECETTES REELLES	**18 335 342.73**	**5 760 918.13**	**1 599 887.58**	**10 974 537.02**

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés(2)
021	***VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION***	***562 298.00***			
040	***OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)(5)***	***3 610 902.00***	***3 475 724.01***		***135 177.99***
13918	*REGUL REPRISE SUB AUTRES ORG*	*7 500.00*	*7 500.00*		
28087	*IMMOS INCORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO*	*500.00*	*219.19*		*280.81*
281351	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*1 000.00*	*608.00*		*392.00*
281532	*RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*	*2 053 752.00*	*2 025 161.91*		*28 590.09*
281562	*MATERIEL SPECIFIQUE D EXPLOITATION SERVICE ASSAINISSEMENT*	*4 000.00*	*1 258.00*		*2 742.00*
2817311	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*95 000.00*	*92 541.99*		*2 458.01*
281738	*AUTRES CONSTRUCTIONS*	*155.00*	*142.97*		*12.03*
2817532	*RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*	*1 170 695.00*	*1 081 147.99*		*89 547.01*
281758	*INSTALLATION, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	*267 200.00*	*258 220.24*		*8 979.76*
281788	*AUTRES*	*5 600.00*	*4 868.72*		*731.28*
28181	*INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS*	*2 000.00*	*1 032.00*		*968.00*
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	*3 500.00*	*3 023.00*		*477.00*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION	***4 173 200.00***	***3 475 724.01***		***697 475.99***
					0
041	***OPERATIONS PATRIMONIALES(6)***	***600 000.00***	***555 252.17***		***44 747.83***
13918	*REGUL REPRISE SUB AUTRES ORG*	*7 500.00*			*7 500.00*
2315	*INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	*592 500.00*	*555 252.17*		*37 247.83*
					0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	***4 773 200.00***	***4 030 976.18***		***742 223.82***

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des		**23 108 542.73**	**9 791 894.31**	**1 599 887.58**	**11 716 760.84**

Pour information	
R 001 Solde d'exécution positif reporte de N-1	**7 409 218.40**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.
(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9001 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DIVERS

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	DEPENSES					**3 318 038.40**
20	**Immobilisations incorporelles**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**					**3 318 038.40**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	RECETTES	**18 131.92**	**18 131.92**			**25 788.52**
13	**Subvention d'investissement**	**18 131.92**	**18 131.92**			**25 788.52**
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	18 131.92	18 131.92			25 788.52
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	**18 131.92**	**-3 292 249.88**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9027 (1)
LIBELLE : ETUDE ECP REININGUE

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	DEPENSES					**68 339.99**
20	**Immobilisations incorporelles**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**					**68 339.99**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	RECETTES	**25 735.43**	**25 735.43**			**39 361.43**
13	**Subvention d'investissement**	**25 735.43**	**25 735.43**			**39 361.43**
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	25 735.43	25 735.43			39 361.43
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	**25 735.43**	**-28 978.56**

(1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(4) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 9001 (1)
LIBELLE : TRAVAUX DIVERS
OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 943 (1)
LIBELLE : METHANISATION STEP SAUSHEIM

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	DEPENSES					**15 778 894.33**
20	**Immobilisations incorporelles**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affect.**					
23	**Immobilisations en cours**					**15 778 894.33**

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)
	RECETTES	**505 260.00**		**505 260.00**		**2 316 486.27**
13	**Subvention d'investissement**	**505 260.00**		**505 260.00**		**2 316 486.27**
13111	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - AGENCE DE L'EAU	505 260.00		505 260.00		2 290 986.27
16	**Emprunts et dettes assimilées**					
20	**Immobilisations incorporelles**					
21	**Immobilisations corporelles**					
22	**Immobilisations reçues en affectation**					
23	**Immobilisations en cours**					

Solde du financement (4)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses		**-13 462 408.06**

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

© Finance active

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d' amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					**52 840 401.37**									
1641 Emprunts en euros (total)					52 840 401.37									
1	DEXIA CL	10/03/2005	26/04/2005	01/05/2006	5 000 000.00	F	Taux fixe à 3.79 %	3.790	3.845	EUR	A	C	O	A-1
28	CAISSE D'EPARGNE	31/12/2007	27/12/2007	31/03/2008	450 000.00	F	Taux fixe à 4.48 %	4.480	4.556	EUR	T	P	O	A-1
33	DEXIA CL	05/11/2007	05/11/2007	01/09/2008	2 000 000.00	C	Taux fixe 4.79% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4.790	4.860	EUR	A	P	O	B-1
37	CAISSE D'EPARGNE	23/12/2009	01/01/2011	31/03/2011	373 333.32	F	Taux fixe à 3.76 %	3.760	3.813	EUR	T	C	O	A-1
MIS277922EUR-2	SFIL CAFFIL	26/04/2012	01/07/2012	01/06/2013	4 111 000.00	F	Taux fixe à 4.85 %	4.850	4.921	EUR	A	C	O	A-1
MIS503990EUR 7M	SFIL CAFFIL	01/07/2015	01/07/2015	01/07/2016	5 000 000.00	F	Taux fixe à 2.55 %	2.550	2.587	EUR	A	C	O	A-1
41	BANQUE POSTALE	17/05/2019	03/06/2019	01/10/2019	10 000 000.00	F	Taux fixe à 1.11 %	1.110	1.131	EUR	T	C	O	A-1
42	CAISSE D'EPARGNE	28/05/2019	07/05/2019	30/09/2019	10 000 000.00	V	(Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor - 0.25 sur Livret A(Préfixé)	1.000	1.018	EUR	T	C	O	A-1
46	BANQUE POSTALE	10/08/2020	01/09/2020	01/12/2020	8 000 000.00	F	Taux fixe à 0.85 %	0.850	0.865	EUR	T	C	O	A-1
43	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 028 830.00	F	Taux fixe à 0.63 %	0.630	0.630	EUR	T	P	O	A-1
44	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 320 000.00	F	Taux fixe à 0.63 %	0.630	0.630	EUR	T	P	O	A-1
45	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/07/2020	01/08/2021	01/11/2021	2 778 050.00	F	Taux fixe à 0.63 %	0.630	0.630	EUR	T	P	O	A-1
48	CREDIT MUTUEL	13/03/2020	01/01/2021	31/03/2021	46 383.65	F	Taux fixe à 0.78 %	0.780	0.782	EUR	T	P	O	A-1
49	DEXIA CL	15/01/2004	01/01/2021	01/03/2021	32 500.00	F	Taux fixe à 4.62 %	4.620	4.701	EUR	T	C	O	A-1

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

50	DEXIA CL	16/06/2003	01/01/2021	02/01/2021	52 010.85	V	(Euribor 3M + 0.19)-Floor - 0.19 sur Euribor 3M	0.000	0.000	EUR	T	P	O	A-1
47	CREDIT MUTUEL	07/02/2006	01/01/2021	31/03/2021	260 933.29	F	Taux fixe à 3.4 %	3.400	3.400	EUR	A	P	O	A-1
51	CAISSE D'EPARGNE	01/01/2021	01/01/2021	31/12/2021	145 101.12	F	Taux fixe à 1.3 %	1.300	1.300	EUR	A	P	O	A-1
52	CREDIT MUTUEL	01/01/2021	01/01/2021	31/12/2021	148 906.72	F	Taux fixe à 3.8 %	3.800	3.800	EUR	A	P	O	A-1
53	CREDIT MUTUEL	01/01/2021	01/01/2021	31/12/2021	93 352.42	F	Taux fixe à 3.8 %	3.800	3.800	EUR	A	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)					**142 160.00**									
1681 Autres emprunts (total)					**142 160.00**									
12190	Agence de l'Eau Rhin Meuse	01/02/2012	01/02/2012	01/02/2013	31 560.00	F	Taux fixe à 0 %	0.000	0.000	EUR	A	P	O	A-1
12401	Agence de l'Eau Rhin Meuse	01/02/2013	01/02/2013	01/02/2014	42 900.00	F	Taux fixe à 0 %	0.000	0.000	EUR	A	P	O	A-1
12402	Agence de l'Eau Rhin Meuse	01/02/2014	01/02/2014	01/02/2015	67 700.00	F	Taux fixe à 0 %	0.000	0.000	EUR	A	P	O	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)														
Total général					**52 982 561.37**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

© Finance active

A2.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2022											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2022	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)												
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				**40 811 418.33**					**2 581 174.89**	**619 465.47**		**176 046.44**
1641 Emprunts en euros (total)				40 811 418.33					2 581 174.89	619 465.47		176 046.44
1	N		A-1	1 800 000.00	8.33	F	Taux fixe à 3.79 %	3.845	200 000.00	69 167.50		41 100.44
28	N		A-1	40 229.07	1	F	Taux fixe à 4.48 %	4.556	40 229.07	1 133.05		
33	N		B-1	183 509.02	0.67	C	Taux fixe 4.79% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4.860	183 509.02	8 912.17		
37	N		A-1	79 999.84	3	F	Taux fixe à 3.76 %	3.813	26 666.68	2 632.00		0.00
MIS277922EUR-2	N		A-1	2 055 499.99	8.42	F	Taux fixe à 4.85 %	4.921	228 388.89	101 076.36		52 430.48
MIS503990EUR 7M	N		A-1	3 500 000.00	13.5	F	Taux fixe à 2.55 %	2.587	250 000.00	90 489.59		42 128.13
41	N		A-1	8 875 000.00	17.5	F	Taux fixe à 1.11 %	1.131	500 000.00	97 768.65		23 498.85
42	N		A-1	9 000 000.00	22.5	V	(Livret A(Préfixé) + 0.25)-Floor -0.25 sur Livret A(Préfixé)	0.763	400 000.00	123 132.64		0.00
46	N		A-1	7 600 000.00	23.67	F	Taux fixe à 0.85 %	0.865	320 000.00	64 460.22		5 156.67
43	N		A-1	2 010 077.97	24.58	F	Taux fixe à 0.63 %	0.630	75 303.21	12 456.43		1 992.95
44	N		A-1	2 298 556.75	24.58	F	Taux fixe à 0.63 %	0.630	86 110.46	14 244.14		2 278.97
45	N		A-1	2 752 373.10	24.58	F	Taux fixe à 0.63 %	0.630	103 111.67	17 056.42		2 728.93
48	N		A-1	41 528.86	8.25	F	Taux fixe à 0.78 %	0.782	4 892.77	309.63		0.00
49	N		A-1	22 500.00	2.17	F	Taux fixe à 4.62 %	4.701	10 000.00	866.26		46.52
50	N		A-1	33 566.31	1.5	V	(Euribor 12M + 0.19)-Floor -0.19 sur Euribor 12M	0.000	18 975.88	67.63		102.09
47	N		A-1	220 996.87	4.25	F	Taux fixe à 3.4 %	3.400	41 294.26	7 513.89		4 582.42
51	N		A-1	125 166.88	6	F	Taux fixe à 1.3 %	1.300	20 193.38	1 627.17		0.00
52	N		A-1	101 110.41	2	F	Taux fixe à 3.8 %	3.800	49 612.57	3 842.20		0.00
53	N		A-1	71 303.26	3	F	Taux fixe à 3.8 %	3.800	22 887.03	2 709.52		0.00
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)												

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
168 Emprunts et dettes assimilées (Total)				**32 046.00**					**14 216.00**	**0.00**		**0.00**
1681 Autres emprunts (total)				**32 046.00**					**14 216.00**	**0.00**		**0.00**
12190	N		A-1	3 156.00	0.08	F	Taux fixe à 0 %	0.000	3 156.00	0.00		
12401	N		A-1	8 580.00	1.08	F	Taux fixe à 0 %	0.000	4 290.00	0.00		0.00
12402	N		A-1	20 310.00	2.08	F	Taux fixe à 0 %	0.000	6 770.00	0.00		0.00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)												
1687 Autres dettes (total)												
Total général		**0.00**		**40 843 464.33**					**2 595 390.89**	**619 465.47**	**0.00**	**176 046.44**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

© Finance active

A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2022 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
33	DEXIA CL	2 000 000.00	183 509.02	1	14.83		Taux fixe 4.79% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	Taux fixe 4.79% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	9 594.32	Taux fixe 4.79% à barrière 6% sur Euribor 12M(Postfixé)	4.86	8 912.17		0.45
TOTAL (B)		**2 000 000.00**	**183 509.02**									**8 912.17**		**0.45**
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL		**2 000 000.00**	**183 509.02**									**8 912.17**		**0.45**

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	21					
	% de l'encours	99.55%					
	Montant en euros	40 659 955 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	0.45%					
	Montant en euros	183 509 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeurs s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 1 500 €	11-déc-18

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégorie de biens amortis	Durée en année	Délibération du
AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE	Frais d'études	5 ans	11-déc-18
	Frais de recherches et de développement	5 ans	11-déc-18
	frais d'insertion (non suivis de réalisation)	5 ans	11-déc-18
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques,…	2 ans	11-déc-18
	Agencements et aménagements de terrains	30 ans	11-déc-18
	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20 ans	11-déc-18
	Bâtiments légers, abris	15 ans	11-déc-18
	Construction sur sol d'autrui	durée du bail à construction	11-déc-18
	Installation de voirie	30 ans	11-déc-18
	GROS EQUIPEMENTS - STEP et gros postes de pompages - vannes, clapets, seuils GD -équipement méthanisation	20 ans	11-déc-18
	ELEC AUTOMATISMES	20 ans	11-déc-18
	PETITS EQUIPEMENTS RESEAU - pompes faible Kw - mesures - sondes	15 ans	11-déc-18
	GENIE CIVILE STEP ET BASSIN D'ORAGE + METHANISATION	50 ans	11-déc-18
	COLLECTEURS (réseaux)	60 ans	11-déc-18
	Plantations d'arbres et d'arbustes	30 ans	11-déc-18
	Réseaux de voirie	60 ans	11-déc-18
	Réseaux divers	60 ans	11-déc-18
	Matériel spécifique service ANC	2 ans	11-déc-18
	Materiel de transport	10 ans	11-déc-18
	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	60 ans	11-déc-18
	Véhicule	10 ans	11-déc-18
	Matériel de bureau et informatique	5 ans	11-déc-18
	Mobilier	15 ans	11-déc-18
AMORTISSEMENT FACULTATIF	Non		

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4
ETAT DES PROVISIONS	

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/22	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Installations classées pour la protection de l'environnement						
Provisions pour dépréciation des créances						
[...]						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
[...]						
Provisions pour dépréciation des créances	27 146 €	31/12/2022	60 000 €	87 146 €	60 000 €	27 146 €
[...]						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemple : provision pour litiges au titre du procés; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement,...)

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		**3 983 330.00**	**3 597 611.57**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**2 938 000.00**	**2 598 462.43**
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 920 000.00	2 581 246.43
1678	PSI	18 000.00	17 216.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**1 045 330.00**	**999 149.14**
139111	AGENCE DE L'EAU	532 270.00	523 373.46
139118	AUTRES	79 000.00	64 396.00
13912	REGIONS	98 760.00	98 304.00
13913	DEPARTEMENTS	222 020.00	218 048.68
13914	COMMUNES	77 460.00	63 243.00
13918	AUTRES	35 820.00	31 784.00
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent N-1	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**3 597 611.57**	**6 961 545.64**		**10 559 157.21**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP+BS+DM+RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**7 178 087.93**	**6 426 126.43**
Ressources propres externes de l'année (a)		**3 012 387.93**	**2 957 902.42**
10222	F.C.T.V.A.	2 358 134.23	2 402 650.25
2762	CREANCE SUR TRANSFERT DE DROITS A DEDUCTION DE TVA	654 253.70	555 252.17
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		**4 165 700.00**	**3 468 224.01**
28087	*IMMOS INCORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPO*	*500.00*	*219.19*
281351	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*1 000.00*	*608.00*
281532	*RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*	*2 053 752.00*	*2 025 161.91*
281562	*MATERIEL SPECIFIQUE D EXPLOITATION SERVICE ASSAINISSEMENT*	*4 000.00*	*1 258.00*
2817311	*BATIMENTS D'EXPLOITATION*	*95 000.00*	*92 541.99*
281738	*AUTRES CONSTRUCTIONS*	*155.00*	*142.97*
2817532	*RESEAUX D'ASSAINISSEMENT*	*1 170 695.00*	*1 081 147.99*
281758	*INSTALLATION, MATÉRIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES*	*267 200.00*	*258 220.24*
281788	*AUTRES*	*5 600.00*	*4 868.72*
28181	*INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS*	*2 000.00*	*1 032.00*
28182	*MATERIEL DE TRANSPORT*	*3 500.00*	*3 023.00*
021	*Virement de la section de fonctionnement*	*562 298.00*	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	**6 426 126.43**	**1 599 887.58**	**7 409 218.40**		**15 435 232.41**

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	**10 559 157.21**
Ressources propres disponibles IV	**15 435 232.41**
Solde V=IV-II (3)	**+4 876 075.20**

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Indiquer le signe algébrique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

IV ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R.2313-3 cu CGCT - ENTREES	A8.1

A8.1 ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (COÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX GESTIONNAIRE DE CREDITS "EPURATION DES EAUX USEES"						
Acquisition			STEP FELDKIRCH	91 062.24		20
Acquisition			GER STEP SAUSHEIM	7 255.42		50
Acquisition			GER STEP BANTZENHEIM CHALAMPE	8 492.66		15
Acquisition			GER STEP RUELISHEIM	24 444.00		50
Acquisition			STEP RUELISHEIM	4 008.89		20
Acquisition			STEP PETIT-LANDAU	1 110.42		1
Acquisition			STEP SAUSHEIM	235 161.25		20
TOTAL ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX				**371 534.88**		
ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX GESTIONNAIRE DE CREDITS "METHANISATION"						
Acquisition			METHANISATION STEP SAUSHEIM	1 124 191.74		50
TOTAL ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX				**1 124 191.74**	**0.00**	
ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX GESTIONNAIRE DE CREDITS "GESTION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT"						
Acquisition			REHABILITATION BATIMENTS POSTES RELEVEMENTS	39 148.22		15
Acquisition			LUTTERBACH RUE MOZART PETITE VENISE	205 625.70		60
Acquisition			ESCHENTZWILLER NITHARD MOLL ESCHENTZWILLER	302 553.11		60
Acquisition			DIETWILLER RUE LANDSER	10 764.94		60
Acquisition			RUELISHEIM RUE DU TRAINEAU	118 346.80		60
Acquisition			MORSCHWILLER LE BAS RUE LONGUE	429 780.49		60
Acquisition			MULHOUSE BOULEVARD MITTERAND	9 716.40		60
Acquisition			ITV CURAGE DIVERSES COMMUNES	68 844.46		15
Acquisition			ACCESSOIRES DE VOIRIE	86 678.27		60
Acquisition			GD SEUILS ET VANNES	988 238.03		60
Acquisition			TRX GD VAUBAN	277 937.92		20
Acquisition			GD BASSIN ECLUSE PFASTATT	638 576.30		50
Acquisition			GD BASSIN BOULEVARD STOESSEL MULHOUSE	23 942.70		50
Acquisition			REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT MULHOUSE	303 209.91		60
Acquisition			REHABILITATION RESEAUX ASSAINISSEMENT WISTARI	104 067.92		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS ESCHENTZWILLER	737.10		1
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS FELDKIRCH	808.25		1
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS BRUEBACH	1 967.36		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS BOLLWILLER	2 583.38		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS SAUSHEIM	2 312.60		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS BRUNSTATT DIDENHEIM	2 932.62		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS LUTTERBACH	3 624.00		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS MULHOUSE	12 548.46		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS STEINBRUNN LE BAS	1 990.68		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS WITTENHEIM	7 931.70		60
Acquisition			REHAUSSE TAMPONS ET REGARDS DIVERS	1 516.80		1
Acquisition			TRAVAUX DIVERS CHALAMPE	6 868.78		15
Acquisition			TRAVAUX DIVERS NIFFER	5 509.15		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS PETIT-LANDAU	3 987.28		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS DIETWILLER	1 977.00		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS BRUEBACH	7 255.24		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS BRUNSTATT	46 297.96		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS STEINBRUNN LE BAS	4 097.38		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS KINGERSHEIM	22 868.34		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS FLAXLANDEN	2 719.69		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS LUTTERBACH	72 190.13		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS ESCHENTZWILLER	2 952.00		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS PFASTATT	72 344.24		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS MULHOUSE	62 235.29		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS PULVERSEHIM	9 792.63		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS RIXHEIM	14 513.46		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS RUELISHEIM	5 137.37		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS SAUSHEIM	10 145.21		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS RIEDISHEIM	7 821.96		60

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

MODALITÉS D'ACQUISITION	N° INVENTAIRE	N° FICHE	DÉSIGNATION DU BIEN	VALEUR D'ACQUISITION (COÛT HISTORIQUE)	CUMUL DES AMORTISSEMENTS	DURÉE DE L'AMORTISSEMENT
Acquisition			TRAVAUX DIVERS WITTELSHEIM	31 893.41		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS WISTARI	15 119.14		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS WITTENHEIM	54 706.25		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS ZILLISHEIM	19 523.53		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS MORSCHWILLER LE BAS	14 092.90		60
Acquisition			TRAVAUX DIVERS	58 852.01		60
Acquisition			RUELISHEIM RUE DE WITTENHEIM	33 088.84		60
Acquisition			ETUDES RSDE	74 920.92		5
Acquisition			POSTES DE RELEVEMENT PERIMETRE HISTORIQUE	54 020.51		15
Acquisition			SIPHON ILL TERRASSE DU MUSEE	1 117 221.92		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER CHALAMPE	10 034.27		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER HOMBOURG	3 897.76		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER NIFFER	19 054.71		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER BRUNSTATT	5 072.93		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER MORSCHWILLER LE BAS	12 000.00		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER BRUEBACH	8 721.00		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER DIETWILLER	10 277.29		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER BERRWILLER	15 858.03		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER BOLLWILLER	10 035.68		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER PFASTATT	21 964.96		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER HOMBOURG	8 799.34		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER KINGERSHEIM	95 990.76		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER RICHWILLER	27 208.19		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER RUELISHEIM	9 767.91		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER STAFFELFELDEN	6 097.12		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER STEINBRUNN LE BAS	7 366.96		60
Acquisition			BRANCHEMENTS PARTICULIER WITTENHEIM	36 165.14		60
Acquisition			ETUDE GESTION INTEGREE EAUX PLUVIALES	57 390.00		5
Acquisition			PARTICIPATION TRAVAUX ECP DIVERSES COMMUNES	13 958.38		60
Acquisition			TRAVAUX EAUX PLUVIALES STAFFELFELDEN	34 541.66		60
Acquisition			TRAVAUX EAUX PLUVIALES SAUSHEIM	24 914.83		60

TOTAL ACQUISITIONS À TITRE ONÉREUX	**5 917 653.58**	**0.00**

ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT

TOTAL ACQUISITIONS À TITRE GRATUIT	**0.00**	**0.00**

MISE À DISPOSITION

TOTAL MISE À DISPOSITION	**0.00**	**0.00**

AFFECTATION

TOTAL AFFECTATION	**0.00**	**0.00**

MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE

TOTAL MISES EN CONCESSION OU AFFERMAGE	**0.00**	**0.00**

DIVERS

TOTAL DIVERS	**0.00**	**0.00**

TOTAL GÉNÉRAL	**7 413 380.20**	**0.00**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	679 935.00	455 957.62	2 394.21	221 583.17
RECETTES	679 935.00	473 250.70		206 684.30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	2 877 000.00	2 454 961.83		422 038.17
RECETTES	2 877 000.00	2 454 961.83		422 038.17

(1) Y compris les rattachements

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 03 : TRU N° SIRET : 24680025400103

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 749 000.00	2 162 965.10	752 202.58	4 833 832.32
RECETTES	7 749 000.00	4 648 671.95		3 100 328.05
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	31 530 000.00	24 199 890.29		7 330 109.71
RECETTES	31 530 000.00	32 835 428.57		-1 305 428.57

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 04 : COLLECTE DECHETS N° SIRET : 24680025400095

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	2 858 000.00	1 196 299.12	34 040.46	1 627 660.42
RECETTES	2 858 000.00	1 202 504.39	2 479.20	1 653 016.41
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	12 892 000.00	10 599 637.07		2 292 362.93
RECETTES	12 892 000.00	12 738 628.39		153 371.61

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.5 - PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

2 - BUDGETS ANNEXES (1)/ 05 : ASSAINISSEMENT N° SIRET : 24680025400145

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	31 088 350.00	11 916 728.05	6 961 545.64	12 210 076.31
RECETTES	31 088 350.00	17 201 112.71	1 599 887.58	12 287 349.71
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	33 344 750.00	19 730 532.97		13 614 217.03
RECETTES	33 344 750.00	32 244 579.20		1 100 170.80

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 375 285.00	15 731 949.89	7 750 182.89	18 893 152.22
RECETTES	42 375 285.00	23 525 539.75	1 602 366.78	17 247 378.47
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	80 643 750.00	56 985 022.16		23 658 727.84
RECETTES	80 643 750.00	80 273 597.99		370 152.01
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**123 019 035.00**	**72 716 972.05**	**7 750 182.89**	**42 551 880.06**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**123 019 035.00**	**103 799 137.74**	**1 602 366.78**	**17 617 530.48**

(1) Y compris les rattachements

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

C3.6 - IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	443 250.00	277 676.57		165 573.43
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES	2 870 000.00	2 375 901.34		494 098.66

(1) Y compris les rattachements

2 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET TRAITEMENT DES RESIDUS URBAINS ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	248 000.00	36 097.95		211 902.05
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	584 200.00	403 694.68		180 505.32
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

3 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET COLLECTE ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	96 000.00	63 865.61		32 134.39
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	804 200.00	562 261.89		241 938.11
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET ASSAINISSEMENT ET LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	9 498 900.00	1 587 657.78		7 911 242.22
RECETTES				

(1) Y compris les rattachements

5 - PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (apres la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	42 031 285.00	15 631 986.33	7 750 182.89	18 649 115.78
RECETTES	41 932 035.00	23 247 863.18	1 602 366.78	17 081 805.04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	69 756 450.00	54 431 407.81		15 325 042.19
RECETTES	77 773 750.00	77 897 696.65		-123 946.65
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	**111 787 735.00**	**70 063 394.14**	**7 750 182.89**	**33 974 157.97**
TOTAL GENERAL DES RECETTES	**119 705 785.00**	**101 145 559.83**	**1 602 366.78**	**16 957 858.39**

(1) Y compris les rattachements

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

SIVOM MULHOUSE - 68	CA 2022

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président, A Mulhouse, le 23/06/2023 Le Président, Délibéré par l'Assemblée, réunie en session ordinaire, A Mulhouse, le 23/06/2023	Nombre de membres en exercice : 93 Nombre de membres présents : 46 Nombre de suffrages exprimés : 75 VOTES : pour : 75 contre : 0 abstentions : 0 Date de convocation : 16 juin 2023

Les membres de l'Assemblée :

	NOMS	PRENOMS	STRUCTURE	SIGNATURE
1	AMADORI	Fabrice	Wittelsheim	
2	BACH	Fabrice	Wittelsheim	
3	BAECHTEL	Rachel	Rixheim	
4	BEHE	Jean-Marie	Ottmarsheim	
5	BERBETT	Joseph	Bisel	
6	BERGDOLL	Benoit	Steinbrunn-le-Bas	
7	BEYAZ	Beytullah	Mulhouse	
8	BLOIS	Michel	Richwiller	
9	BONI DA SILVA	Claudine	Mulhouse	
10	BOUILLE	Jean-Philippe	Mulhouse	
11	BROMBACHER	Christian	Kingersheim	
12	BUCHERT	Maryvonne	Mulhouse	
13	CENTLIVRE	André	Berrwiller	
14	CHAPATTE	Jean-Claude	Mulhouse	
15	CHERAY	Michel	Kingersheim	
16	COLOM	Florian	Mulhouse	
17	CORNEILLE	Marie	Mulhouse	
18	COUCHOT	Alain	Mulhouse	
19	D'ARANDA	Brigitte	Riedisheim	
20	DUMEZ	Guy	Staffelfelden	
21	DUSSOURD	Francis	Ruelisheim	

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

	NOMS	PRENOMS	STRUCTURE	SIGNATURE
22	EL HAJJAJI	Nadia	Mulhouse	
23	ENGASSER	Thierry	Hombourg	
24	FEISSEL SIMON	Catherine	Riedisheim	
25	FREMIOT	Gilles	Heidwiller	
26	FUCHS	Gilbert	Habsheim	
27	GERHART	Anne	Illzach	
28	GINDER	Jean-Marc	Petit-Landau	
29	GOETZ	Anne-Catherine	Mulhouse	
30	GOLDSTEIN	Danièle	Brunstatt-Didenheim	
31	GRIENENBERGER	Christian	Hirsingue	
32	GRUN	Philippe	Baldersheim	
33	GUTH	Maurice	Battenheim	
34	HATTENBERGER	Jean-Maurice	Chalampé	
35	HECKLEN	Matthieu	Hochstatt	
36	HILLMEYER	Francis	Pfastatt	
37	HIRTH	André	Burnhaupt-le-Bas	
38	HOME	Antoine	Wittenheim	
39	HORTER	Franck	Mulhouse	
40	HOTTINGER	Marie	Mulhouse	
41	IFFRIG	Gilbert	Eschentzwiller	
42	ISSELE	René	Morschwiller-le-Bas	
43	IVAIN	Bertrand	Saint-Bernard	
44	JULIEN	Jean-Paul	Bollwiller	
45	KELLER	Vincent	Heimsbrunn	
46	KELLER	Olivier	Habsheim	
47	KELLER	André	Galfingue	
48	KEMPF	Pierrette	Dietwiller	
49	KIMMICH	Jean	Rixheim	
50	KLEINHOFFER	Louis	Pulversheim	
51	KOLB	Francis	Reiningue	
52	LANG	David	Riedisheim	

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

	NOMS	PRENOMS	STRUCTURE	SIGNATURE
53	LAUGEL	Michel	Zillisheim	
54	LECONTE	Alain	Reiningue	
55	LEHMES	André	Koestlach	
56	LOISEL	Corinne	Mulhouse	
57	LUTHRINGER	Martine	Bantzenheim	
58	LUTZ	Michèle	Mulhouse	
59	MIMAUD	Danièle	Sausheim	
60	NEUMANN	Rémy	Lutterbach	
61	NICOLAS	Thierry	Mulhouse	
62	PASQUIERS	Maxe	Flaxlanden	
63	PAUVERT	Bertrand	Mulhouse	
64	PLAS	Christine	Illzach	
65	PULEDDA	Patrick	Mulhouse	
66	RAPP	Catherine	Mulhouse	
67	RICHARD	Loic	Riedisheim	
68	RICHERT	Philippe	Wittenheim	
69	RISS	Georges	Obermorschwiller	
70	RITZ	Christelle	Mulhouse	
71	ROELLINGER	Claudia	Schweighouse	
72	SCHILLINGER	Gilles	Bruebach	
73	SCHMIDLIN BEN M'BAREK	Malika	Mulhouse	
74	SCHMIDT	André	Berrwiller	
75	SCHOENIG	Fabien	Aspach	
76	SCHWAB	Hervé	Niffer	
77	SIX	Christophe	Bruebach	
78	SORET	Eliane	Lutterbach	
79	SORNIN	Cécile	Mulhouse	

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

	NOMS	PRENOMS	STRUCTURE	SIGNATURE
80	STADELMANN	Laurent	Sausheim	
81	STURCHLER	Philippe	Zimmersheim	
82	SUAREZ	Emmanuelle	Mulhouse	
83	SUTTER	Séverine	Wittenheim	
84	TOME	Jean	Feldkirch	
85	TRIMAILLE	Philippe	Mulhouse	
86	VIOLA	Antoine	Brunstatt-Didenheim	
87	WEISBECK	Joseph	Wittenheim	
88	WEISS	Claude	Wittelsheim	
89	WILLEMANN	Pierre	Wittelsheim	
90	WINNLEN	Marie-Estelle	Ungersheim	
91	WISS	Joseph-Maurice	Hausgauen	
92	WOLFF	Philippe	Rixheim	
93	ZELLER	Fabienne	Pfastatt	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 27 juin 2023
et de la publication le 27 juin 2023

A Mulhouse le 23/06/2023
Le Président,

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

Compte Administratif 2022

Sivom de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy BP 2287
68068 Mulhouse Cedex

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_BU-068-246800254-20230623-CA_SIVOM_20

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCÉS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 23 juin 2023

Nombre de présents :	46
Nombre de droits de votes :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition : 16 juin 2023

n° DL 23062023-AGF-03

Présents (46) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KIMMICH, KLEINHOFFER, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF.

Excusés (30) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme BUCHERT, M. CENTLIVRE, Mmes, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, HIRTH, HOME, KELLER O., KOLB, LEHMES, PASQUIERS, Mmes ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, Mme WINNLEN.

Absents (17) : Mme BACH, MM. BERGDOLL, ENGASSER, GUTH, HORTER, IFFRIG, KELLER V., Mme KEMPF, MM. PAUVERT, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme RITZ, MM. SCHOENIG, STURCHLER, VIOLA, Mme ZELLER.

Ont donné procuration (8) : Mmes BAECHTEL, BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme GOETZ, M. PASQUIERS, Mmes SUAREZ, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 3 de l'ordre du jour :
Affectation du résultat du Compte Administratif 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

L'approbation du Compte Administratif précède l'affectation des résultats dégagés, qui est proposée dans cette délibération ainsi que le prévoient les textes.

Les résultats suivants peuvent être individualisés :

Budget général :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	17 293,08 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	- 2 394,21 €	0,00 €
Résultat	14 898,87 €	0,00 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M14, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, 17 293,08 € en section d'investissement par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « *résultat d'investissement reporté* » pour 17 293,08 €.

Budget 16/03 : mission « traitement des résidus urbains » :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	2 485 706,85 €	8 635 538,28 €
Solde des restes à réaliser	- 752 202,58 €	
Résultat	1 733 504,27 €	8 635 538,28 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M14, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022,
8 635 538,28 € en section de fonctionnement et 2 485 706,85 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 2 485 706,85 € ;

- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 8 635 538,28 €.

Budget 16/04 : mission « collecte sélective des déchets » :

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat de la section	6 205,27 €	2 138 991,32 €
Solde des restes à réaliser	- 31 561,26 €	
Résultat	- 25 355,99 €	2 138 991,32 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M14, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, 2 138 991,32 € en section de fonctionnement et 6 205,27 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 6 205,27 € ;

- l'émission d'un titre au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 25 355,99 €.

- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 2 113 635,33 €.

Budget 16/05 : mission « assainissement »

Libellé	Investissement	Fonctionnement
Résultat des sections	5 284 384,66 €	12 514 046,23 €
Solde des restes à réaliser	- 5 361 658,06 €	
Résultat	- 77 273,40 €	12 514 046,23 €

En conformité avec les dispositions prévues par l'instruction comptable M49, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, 12 514 046,23 € en section de fonctionnement et 5 284 384,66 € en section d'investissement, par :

- l'émission d'un titre au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 5 284 384,66 € ;

- l'émission d'un titre au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 77 273,40 € ;

- l'émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 12 436 772,83 €.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation des résultats proposés pour l'ensemble des budgets du syndicat.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCÉS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 23 juin 2023

Nombre de présents :	46
Nombre de droits de votes :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition : 16 juin 2023

n° DL 23062023-AGF-04

Présents (46) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KIMMICH, KLEINHOFFER, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF.

Excusés (30) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme BUCHERT, M. CENTLIVRE, Mmes, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, HIRTH, HOME, KELLER O., KOLB, LEHMES, PASQUIERS, Mmes ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, Mme WINNLEN.

Absents (17) : Mme BACH, MM. BERGDOLL, ENGASSER, GUTH, HORTER, IFFRIG, KELLER V., Mme KEMPF, MM. PAUVERT, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme RITZ, MM. SCHOENIG, STURCHLER, VIOLA, Mme ZELLER.

Ont donné procuration (8) : Mmes BAECHTEL, BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme GOETZ, M. PASQUIERS, Mmes SUAREZ, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 4 de l'ordre du jour
Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ainsi que créances éteintes au 1er semestre 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Mulhouse Municipale, Receveur du Syndicat, m'informe qu'elle n'a pu recouvrer certaines recettes et propose la mise en non-valeur de ces créances essentiellement dues à des liquidations judiciaires ou des cessations d'activité pour insuffisance d'actif :

Budget 16/05 « ASSAINISSEMENT » (M49 T.T.C.)

Un montant total de **1 293,46 € T.T.C. en créances irrécouvrables,** dont :

2014	101,97 €
2017	11,15 €
2018	161,95 €
2019	184,60 €
2020	342,98 €
2021	405,81 €
2022	85,00 €
TOTAL	**1 293,46 €**

Un montant total de **1 326,05 € T.T.C. en créances éteintes,** dont :

2019	48,62 €
2020	175,88 €
2021	136,91 €
2022	964,64 €
TOTAL	**1 326,05 €**

Ces montants, concernant essentiellement les redevances d'assainissement, n'ont pu être recouvrés, du fait de l'insolvabilité des débiteurs concernés.

Les crédits nécessaires figurent au budget 16/05 de l'exercice 2023, à l'article 6541 « Créances admises en non-valeur » et 6542 « Créances éteintes ».

Les recherches et vérifications effectuées ont confirmé que les créances sont irrécouvrables ou éteintes en raison de l'insolvabilité des débiteurs ou leur départ pour une destination inconnue, de la mise en liquidation des biens des sociétés débitrices ainsi que de la modicité de leur montant.
Cependant, l'inscription en dépenses au budget de ces produits en non-valeur n'implique pas l'abandon de leur recouvrement.

Le Comité d'Administration, après en avoir débattu :

- décide l'admission en non-valeur de ces créances et autorise le Président ou son délégué à opérer les régularisations comptables qui s'imposent.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023R

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCÉS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 23 juin 2023

Nombre de présents :	46
Nombre de droits de votes :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition :
16 juin 2023

n° DL 23062023-DEC-01

Présents (46) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KIMMICH, KLEINHOFFER, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF.

Excusés (30) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme BUCHERT, M. CENTLIVRE, Mmes, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, HIRTH, HOME, KELLER O., KOLB, LEHMES, PASQUIERS, Mmes ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, Mme WINNLEN.

Absents (17) : Mme BACH, MM. BERGDOLL, ENGASSER, GUTH, HORTER, IFFRIG, KELLER V., Mme KEMPF, MM. PAUVERT, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme RITZ, MM. SCHOENIG, STURCHLER, VIOLA, Mme ZELLER.

Ont donné procuration (8) : Mmes BAECHTEL, BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme GOETZ, M. PASQUIERS, Mmes SUAREZ, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 5 de l'ordre du jour
Renouvellement du contrat avec Re_fashion concernant la gestion de la filière des textiles, linges et chaussures

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023D

Depuis 2012, le Sivom de la région mulhousienne est en contrat avec Re_fashion (anciennement ECO-TLC) qui est l'éco-organisme qui a en charge au niveau national de favoriser la récupération et la valorisation des Textiles, Linges et Chaussures (TLC) usagés pour répondre aux enjeux environnementaux de la prévention des déchets et de la préservation des ressources naturelles.

Re_fashion a obtenu le renouvellement de son agrément par les pouvoirs publics, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1er janvier 2023.

Il vous est proposé de renouveler le conventionnement avec Re_fashion dans des conditions contractuelles similaires, les modalités de soutien financier et les obligations de chacune des parties étant inchangées.

La condition technique d'octroi de ce soutien est le maillage du territoire par des points d'apports volontaires en nombre suffisant, avec un minimum de 1 point de collecte pour 2 000 habitants.

Les bornes de collecte sont mises en place par des opérateurs privés. Le partenaire historique du SIVOM est la structure RELAIS-EST qui déploie une activité de collecte, de tri et de négoce des textiles usagés à WITTENHEIM en employant un effectif de plus de 100 personnes dans une démarche d'insertion par l'économie sociale et solidaire.

Dans le cadre de sa compétence de collecte sélective, le SIVOM coordonne l'implantation des conteneurs dans les espaces publics, en collaboration avec les communes-membres, communique auprès des habitants et veille à la cohérence géographique des points de collecte volontaire.

Le réseau comprend actuellement quelques 170 bornes de collecte, réparties en 150 point-TRI sur le territoire, permettant de collecter de l'ordre de 450 tonnes /an sur l'espace public et 250 tonnes dans les déchetteries du SIVOM.

Il est rappelé que ce dispositif de collecte et de valorisation ne génère aucun coût pour le SIVOM. Par ailleurs, cette collecte de matières valorisables et réutilisables que sont les textiles usagés participent à la réduction des ordures ménagères résiduelles incinérées.

Les recettes sont inscrites au budget 016/04 – Collectes sélectives.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- approuve la contractualisation avec l'éco-organisme Re_fashion pour une nouvelle période de trois ans, commençant le 1er janvier 2023, dans la lignée de la précédente convention et autorise le président ou son délégué à signer le contrat type et tout document s'y référant.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023D

Re_fashion

L'éco-organisme de la Filière Textile

CONVENTION TYPE
COLLECTIVITE TERRITORIALES

Projet sans valeur contractuelle

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La société Eco TLC[1], Société par Actions Simplifiée au capital de 40 000 € ayant son siège social 4, cité Paradis 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 509 292 801, représentée par sa Directrice Générale, dûment habilitée à l'effet des présentes en cette qualité,

ci-après dénommée « Eco TLC - Refashion »

D'une part,

Et :

SIVOM de la région mulhousienne, dont le siège est situé 25, avenue du Président Kennedy, 68200 MULHOUSE, et le n° de SIREN est 246800254 représentée par Monsieur Francis HILLMEYER, dûment habilité en vertu d'une délibération de son organe délibérant du __/__/___ à l'effet de conclure les présentes

ci-après dénommée **« la Collectivité »**

Il a été décidé ce qui suit :

Refashion appartient à la société Eco TLC - N°TVA Intra-communautaire : FR 84 509 292 801 - RCS : 509 292 801 - Capital : 40 000 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

CHAPITRE I : CONDITIONS PARTICULIERES

I.1.- Déchèteries et le cas échéant Points de reprise pour lesquelles s'applique la convention

Seules les déchèteries et le cas échéant les Points de reprise ayant un équipement de collecte des TLC Usagés implantés sur le périmètre de la collectivité signataire sont éligibles à la présente convention.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

CHAPITRE II : CONDITIONS GENERALES

Table des matières

Préambule
II.A Définitions, objet, éligibilité, entrée en vigueur, modifications
Article 1er : Définitions
Article 2 : Objet
Article 3 : Eligibilité et demande de Convention-Type
Article 4 : Entrée en vigueur, durée, dénonciation et résiliation, fin de la convention, suspension
Article 5 : Intégralité, modification de la Convention
II.B Dispositions relatives à la collecte et à la reprise des TLC Usagés
Article 6 : Modalités alternatives de gestion des TLC Usagés
Article 7 : Garde et détention des TLC Usagés, garde des TLC d'Occasion, propriété des TLC Usagés
Article 8 : Collecte
Article 9 : Détermination des soutiens financiers aux déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise
Article 10 : Actions de communication relative à la collecte séparée des déchets de TLC
Article 11 : Liquidation et versement des soutiens financiers
Article 12 : Remise des TLC Usagés
Article 13 : Assistance à l'identification des PAV
II.C Dispositions finales
Article 14 : Contrôle
Article 15 : Propriété intellectuelle
Article 16 : Dispositions diverses
Article 17 : Loi applicable – Compétence
Article 18 : Dématérialisation des échanges
Article 19 : Conservation des données
Annexe n°1 : Périmètre de la Collectivité et modèle d'avenant
Annexe n°2 : Consignes et signalétique harmonisées

Projet sans valeur contractuelle

4 Cité Paradis 75010 Paris, France +33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Annexe n°3 : Délais d'Enlèvement, volume minimal par Enlèvement et autres modalités d'Enlèvement
Annexe n°4 : Actions de Communication
Annexe n°5 : Les 5 messages clés de sensibilisation obligatoires

(Les termes commençant par une majuscule sont définis à l'article 1er)

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Préambule

La société Eco TLC, de nom commercial Refashion, est l'organisme agréé pour satisfaire collectivement à l'obligation de responsabilité élargie des producteurs des produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement (produits textiles d'habillement, chaussures, linge de maison neufs destinés aux particuliers et certains produits textiles neufs pour la maison).

Eco TLC - Refashion propose plusieurs contrats-types pour la collecte des déchets de TLC, dont une convention-type exclusivement à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements. L'exercice de leurs compétences par les établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats mixtes étant régi par les principes de spécialité et d'exclusivité, l'article 3.3 du Cahier des Charges bénéficie aux collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière de collecte des déchets. Par cohérence, il convient de faire bénéficier ces mêmes collectivités territoriales et leurs groupements de la prise en charge des coûts d'actions de communication relative à la collecte séparée des déchets de TLC de l'article 7.2 du Cahier des Charges. La Convention offre aux collectivités territoriales un fonctionnement qui suit l'évolution de l'agrément de l'éco-organisme (option de l'article 6.1 a). A cela s'ajoute le nouveau fonctionnement avec reprise par Eco TLC – Refashion des TLC Usagés (option de l'article 6.1 b), en application du nouveau Cahier des Charges.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit :

CHAPITRE II.A : DEFINITIONS, OBJET, ELIGIBILITE, ENTREE EN VIGUEUR, MODIFICATIONS

Article 1 : Définitions

« Actions de Communication », désigne des animations, opérations de communication, d'information ou de sensibilisation relatives à la collecte séparée des déchets de TLC.

« Cahier des Charges » désigne les dispositions applicables aux éco-organismes dans l'arrêté en vigueur mentionné à l'article L.541-10 II du code de l'environnement, pour les produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement.

« **Convention** » désigne la Convention-Type une fois conclue par les Parties.

« **Collecte Conjointe** » désigne une collecte où sont collectés ensemble exclusivement des déchets issus des produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement.

« **Convention-Type** » désigne le présent document vierge, ou rempli par la personne demanderesse à la conclure, mais pas encore accepté par Eco TLC - Refashion.

« Extranet Refashion » désigne l'interface électronique de communication et d'échanges de documents et d'informations avec accès sécurisé entre la Collectivité et Eco TLC- Refashion via l'URL https://extranet.refashion.fr/ .

« Enlèvement », « Enlever » désigne une opération de ramassage de déchets auprès d'un détenteur qui n'est pas le producteur de ces déchets.

« Filière des TLC » désigne tous les acteurs concernés par l'ensemble des phases du cycle de vie des produits de l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement, et notamment la conception, la production, la diffusion, l'utilisation, la collecte, le réemploi, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des produits et matières en fin de vie.

« Kit de communication Refashion » désigne les outils de communication dont les consignes de tri à la source

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

et signalétiques mises à disposition des personnes exploitant un point d'apport volontaire par Eco TLC – Refashion.

« **Membre** » désigne toute collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales membre ou adhérente de la Collectivité.

« Modalités de Déploiement » a le sens qui lui est donné à l'article 3.5.1 du Cahier des Charges.

« **Opérateur de Collecte ou de Tri** » désigne les personnes en relation avec Eco TLC – Refashion via le contrat mentionné à l'article 3.4 du Cahier des Charges et dont le contrat est en cours d'exécution.

« Partie » désigne au singulier la Collectivité ou Eco TLC - Refashion, au pluriel la Collectivité et Eco TLC - Refashion.

« Point d'Apport Volontaire (PAV) » désigne un dispositif collectif où les ménages peuvent déposer leurs TLC Usagés

« Point de reprise » désigne un lieu où, dans le cadre du service public des déchets ménagers, les usagers peuvent rapporter plusieurs flux de déchets pour une collecte séparée ou Conjointe.

« **Se Défaire** » a le sens qui lui est donné à l'article L.541-1-1 du code de l'environnement et l'article 3§1 de la directive n°2008/98.

« Territeo » désigne l'interface administrative électronique sécurisée commune entre les éco-organismes et les collectivités territoriales, accessible via l'URL www.territeo.com. Territeo n'est pas mandaté par Eco TLC – Refashion pour la conclusion ou l'exécution de la Convention.

« Territoire National » désigne la France métropolitaine, les collectivités territoriales de l'article 73 de la Constitution, Saint-Martin et Saint-Pierre et Miquelon.

« TLC » désigne les produits relevant du principe de responsabilité élargie du producteur mentionnés à l'article L.541-10-1 11° du code de l'environnement, hors leurs emballages.

« TLC d'Occasion » désigne des TLC qui, bien qu'ils ne soient pas neufs, ne sont pas des déchets.

« **TLC Usagés** » désigne des TLC dont les particuliers se Défont ou ont l'intention de Se Défaire, quel que soit leur état ou leur valeur. Les TLC Usagés sont des déchets.

Sont des TLC Usagés des TLC qui sont l'objet d'une opération de gestion de déchets au sens de l'article L.541-1-1 du code de l'environnement, tel qu'une collecte, un tri à la source ou un tri.

Sont présumés être des déchets, sauf à rapporter la preuve inverse par un faisceau d'indices, de l'absence d'intention de Se Défaire des TLC :

a) Les TLC que le producteur gère avec l'apparence de déchets (par exemple TLC rapportés en déchèterie ou en Point de reprise, rapportés en vrac, sans soin, non nettoyés, déposés en libre-service dans des contenants de collecte ou bornes, déposés sans sélection lors de la reprise).

b) Les TLC issus d'une opération de débarras à domicile.

c) Les TLC destinés à être exportés (absence de marché en France, nécessitant de Se Défaire des TLC à l'export).

Le fait que les TLC soient donnés ou rapportés dans une « **zone de dépôt destinée aux produits pouvant être réemployés** » au sens de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales n'exclut pas que ces TLC soient des déchets, dès lors qu'il n'est pas rapporté la preuve que le don ou le dépôt des TLC exclut l'intention

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

de S'en Défaire.

« **Traçabilité**» désigne les informations et procédures nécessaires pour assurer, de manière objective et probante, un suivi du devenir des TLC Usagés tout au long des différentes phases de leur gestion (collecte et traitement) : origine des TLC Usagés (identification de la déchèterie ou en Point de reprise); en aval du tri, la destination des TLC Usagés triés (débouchés et pays de destination).

Article 2 : Objet

La Convention constitue le contrat-type exigé par les articles R.541-102, R.541-104 du code de l'environnement pour satisfaire aux obligations d'Eco TLC – Refashion édictées les articles 3.3 et 7. du Cahier des Charges. La Convention constitue également le contrat-type établi en application de l'article R.541-105 du code de l'environnement lorsqu'Eco-TLC – Refashion pourvoit à tout ou partie de la gestion des TLC Usagés en application de l'article L.541-10-27 du code de l'environnement.

La Convention définit les conditions et modalités selon lesquelles la Collectivité collecte des TLC Usagés, mène des Actions de Communication relative à la collecte séparée des TLC Usagés, et permet à Eco TLC – Refashion ou à un Opérateur de Collecte ou de Tri en relation avec l'éco-organisme, de traiter l'intégralité des TLC Usagés collectés.

La gestion des TLC Usagés incombant de plein droit aux producteurs ou à leur éco-organisme en conséquence des articles L.541-10 et L.541-10-1 11° du code de l'environnement, la Convention n'a pas pour objet de confier à Eco TLC – Refashion l'exécution du service public des déchets ménagers ni de l'y faire participer.

La Convention a pour objet exclusivement la collecte de TLC Usagés en déchèterie ou Point de reprise exploités par la Collectivité ou pour son compte, à l'exclusion de toute autre collecte même réalisée dans l'espace public ou sur le domaine privé de la Collectivité ou de ses Membres.

Sont également exclues la collecte de déchets de TLC Usagés abandonnés ou déposés en méconnaissance de la Règlementation en des lieux privés ou sur le domaine public, et la collecte de déchets issus de la résorption de dépôts illégaux de déchets qui relèvent du régime particulier des articles R.541-111 et suivants du code de l'environnement.

Article 3 : Eligibilité et demande de la Convention-Type

3.1.- Sont éligibles à conclure la Convention-Type les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes qui ont la compétence ou auxquels a été transférée la compétence pour collecter les déchets ménagers en application de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales, la Ville de Paris et la Métropole de Lyon, sans que les personnes publiques susvisées aient elles-mêmes transféré cette compétence.

Toute personne publique susvisée doit de plus, pour être éligible, être inscrite dans Territeo et demander à conclure la Convention-Type en complétant le formulaire de demande de Convention-Type sur l'Extranet Refashion et joindre la délibération l'autorisant à conclure la Convention-Type sans modifications, réserves ou conditions.

A réception de la demande, Eco TLC – Refashion vérifie sa recevabilité. Si la demande n'est pas recevable, Eco TLC – Refashion en informe la personne publique demanderesse dans les meilleurs délais et l'invite à compléter ou rectifier sa demande.

3.2.- Lorsque la personne publique demanderesse a précédemment conclu la Convention et que la Convention a été résiliée par Eco TLC – Refashion en application de l'article 4.6.1 a), la demande de Convention-Type n'est recevable que si la personne publique demanderesse communique une expertise réalisée par un sachant indépendant et rapportant la preuve qu'elle a mis durablement fin aux méconnaissances de la Convention à l'origine de la résiliation. Si un contrôle a mis en évidence une rectification en application de l'article 17, la demande de Convention-Type n'est recevable que si la personne publique susvisée s'est acquittée de sa dette envers Eco TLC – Refashion.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

3.3.- La Convention ne peut faire l'objet de la part de la Collectivité d'aucune cession ou transmission à titre particulier.

Article 4 :Entrée en vigueur, durée, dénonciation et résiliation, fin de la Convention, suspension

4.1. La Convention entre en vigueur à la date fixée dans les conditions particulières.

Toutefois, à la demande de la Collectivité, la Convention peut entrer en vigueur rétroactivement au 1er janvier de l'année de la demande de Conventionnement de la Collectivité sans pouvoir entrer en vigueur avant l'entrée en vigueur de l'agrément d'Eco TLC – Refashion, dès lors que la délibération de la Collectivité pour conclure la Convention intervient avant le 30 novembre 2023, hormis l'article 13 de la Convention qui n'entre jamais en vigueur rétroactivement.

4.2.- La Convention prend fin au 31 décembre de chaque année civile, sauf

i) si l'agrément d'Eco TLC – Refashion prend fin, pour quelque raison que ce soit (retrait, etc…), avant le 31 décembre de ladite année civile, en conséquence de quoi la Convention prend fin le même jour où l'agrément d'Eco TLC – Refashion prend fin ;

ii) si la Convention est résiliée en cours d'année, auquel cas la Convention prend fin au jour où la résiliation prend effet ;

iii) si la Convention devient caduque, auquel cas la Convention prend fin au jour de la caducité de la Convention ;

iv) si la Convention est reconduite tacitement selon les modalités de l'article 4.3.

4.3.- Sauf résiliation par l'une des Parties intervenue au plus tard le 31 octobre de chaque année civile (date de réception de la notification de la résiliation par l'autre Partie), la Convention est reconduite tacitement à l'expiration de la période initiale, puis de toute période successive, pour une durée de douze mois, sauf application des cas 4.2 i), ii) ou iii) et tant que l'agrément d'Eco-TLC – Refashion est renouvelé sans interruption.

La reconduction même tacite de la Convention entraîne l'application des conditions générales applicables pour la nouvelle période et qui auraient été portées à la connaissance de la Collectivité conformément à l'article 5.

4.4.- La Convention est aussi précaire que l'agrément d'Eco TLC – Refashion et prend fin, pour quelque cause que ce soit, sans donner droit à aucune indemnité de quelque nature que ce soit d'une des Parties envers l'autre. La présente disposition s'applique sans préjudice du dispositif financier de l'article L.541-10-7 du code de l'environnement.

4.5.- La Convention est caduque et prend fin de plein droit lorsque l'agrément d'Eco TLC – Refashion n'est pas renouvelé, ou est renouvelé mais avec une interruption entre l'expiration d'un agrément et l'entrée en vigueur du nouvel agrément, ou si l'agrément est retiré, abrogé ou annulé.

La Convention est également caduque de plein droit lorsque la Collectivité n'exerce plus la compétence pour collecter les déchets ménagers en application de l'article L.2224-13 du code général des collectivités territoriales

Chaque Partie informe dans les meilleurs délais et par écrit l'autre Partie de la caducité de la Convention, avec les justifications nécessaires.

4.6. - Résiliation

4.6.1. - Résiliation par Eco TLC – Refashion

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Eco TLC – Refashion peut résilier de plein droit et sans autre préavis la Convention, trente jours après qu'Eco TLC – Refashion ait mis en demeure la Collectivité, sans que cette dernière ait remédié aux manquements énoncés dans la mise en demeure.

4.6.2. - Résiliation par la Collectivité

La Collectivité peut résilier de plein droit la Convention sans pénalité et sans préavis, dans un délai d'au plus 30 (trente) jours à compter de la date de réception par la Collectivité de l'information par Eco TLC – Refashion d'une modification des Conditions Générales de la Convention. La Convention prend fin à réception par Eco TLC – Refashion de la notification de la résiliation.

La Collectivité peut résilier de plein droit et sans autre préavis la Convention, trente jours après que la Collectivité ait mis en demeure Eco-TLC - Refashion, sans que cette dernière ait remédié aux manquements énoncés dans la mise en demeure.

4.6.3. - Modalités de la résiliation

La résiliation par l'une des Parties doit être notifiée à l'autre Partie. A défaut, la résiliation n'est pas effective, sauf si la Partie qui résilie rapporte la preuve que l'autre Partie a eu connaissance de cette résiliation, ainsi que de la date à laquelle l'autre Partie en a eu connaissance si la résiliation devait intervenir avant l'expiration d'un délai.

4.6.4. - Fin de la Convention

Les Parties peuvent conserver les informations relatives à l'exécution de la Convention pendant une durée de cinq années à compter de la fin de la Convention.

Les obligations de l'article 17 survit pendant une durée de 12 mois à l'issue de la fin de la Convention qu'elle qu'en soit la cause, ce délai étant prolongée de toute retard causé par la Collectivité pour permettre la réalisation du contrôle.

4.7. -Suspension

La Convention est suspendue sans ouvrir droit à indemnité pour la Collectivité, en cas de suspension de l'agrément d'Eco TLC – Refashion.

Article 5 : Intégralité, modification de la convention

5.1.- La Convention comprenant d'une part ses conditions particulières et d'autre part ses conditions générales (y compris ses annexes), représentent l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant l'objet des présentes, et se substitue à tout accord antérieur ou concomitant, écrit ou oral, concernant cet objet.

Les guides, communiqués et informations, quel qu'en soit le support, qu'Eco TLC – Refashion est susceptible de mettre à disposition de la Collectivité, la demande d'agrément d'Eco TLC – Refashion et les avis consultatifs, de toute nature, institués par le code de l'environnement (ci-après les « *Documents hors Convention* ») ne s'incorporent pas à la Convention.

En conséquence de quoi chaque Partie renonce à faire usage des Documents Hors Convention pour l'exécution ou l'interprétation de la Convention.

5.2.- Les Parties s'engagent à mettre à jour dans les meilleurs délais toute modification relative à l'adresse de leur siège social et aux coordonnées auxquels ils peuvent être contactés.

La Collectivité s'engage également à mettre à jour dans les plus brefs délais les informations nécessaires à la gestion administrative de la Convention, en particulier la compétence, les Membres, les adresses de ses

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

déchèteries, via Territeo. A la demande d'Eco TLC – Refashion, elle lui communique les actes administratifs relatifs à ces modifications.

Les modifications communiquées à Eco TLC - Refashion après le 15 décembre de l'année N seront prises en compte pour l'application de la Convention en année N+1.

5.3.- Sans préjudice des dispositions pertinentes du décret n°2020-1455 , Eco TLC – Refashion informe la Collectivité, via l'Extranet Refashion et au moins deux mois avant leur entrée en vigueur, de toute modification des Conditions Générales de la Convention.

A défaut de résiliation par la Collectivité selon les modalités de l'article 4, les nouvelles Conditions Générales s'appliquent de plein droit à la Convention.

5.4.- Toute modification des Conditions Particulières, hormis celle de l'article 5.2, exige l'accord écrit et préalable des Parties prenant la forme d'un avenant aux Conditions Particulières de la Convention.

CHAPITRE II.B : DISPOSITIONS RELATIVES A LA COLLECTE ET A LA REPRISE DES TLC USAGES

Article 6 : Modalités alternatives de gestion des TLC Usagés

La Convention s'applique selon l'une des deux modalités suivantes, en conformité avec les Modalités de Déploiement, et ainsi qu'il est par ailleurs mentionné dans la Convention :

a) Soit la Collectivité pourvoit à la collecte et s'engage à remettre les déchets collectés intégralement à un Opérateur de Collecte ou de Tri Conventionné.

b) Soit la Collectivité pourvoit à la collecte et remet les déchets collectés intégralement à Eco TLC – Refashion en application de l'article L.541-10-27 du code de l'environnement.

Chaque modalité d'application de la Convention s'applique à l'ensemble des déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise de la Collectivité mentionnées dans les conditions particulières de la Convention.

Article 7 : Garde et détention des TLC Usagés, garde des TLC d'Occasion, propriété des TLC Usagés

Eco TLC – Refashion n'est détenteur des TLC Usagés collectés que lorsqu'Eco TLC - Refashion, en vue de pourvoir à leur traitement, se fait remettre les TLC Usagés collectés ou désigne un tiers qui se fait remettre les TLC Usagés pour le compte d'Eco TLC – Refashion.

La Collectivité a la garde des TLC Usagés jusqu'à leur remise à Eco TLC – Refashion. Lorsqu'Eco TLC – Refashion se fait remettre les TLC Usagés, le transfert de risque, de la garde et de leur propriété a lieu lorsque les TLC Usagés sont remis au transporteur diligenté par Eco TLC – Refashion pour l'Enlèvement.

Article 8 : Collecte

8.1.- La Collectivité s'engage à collecter en Collecte Conjointe exclusivement des TLC Usagés, quel que soit leur état à l'exception de ceux qui sont mouillés ou souillés, sans restriction sur le type, la marque ou le producteur des TLC dont sont issus les TLC Usagés.

Ne constitue pas une collecte effectuée par la Collectivité une collecte réalisée au moyen d'un contenant de collecte installé en déchèterie ou Point de Reprise par un tiers sur le seul fondement d'une autorisation unilatérale ou d'un contrat d'occupation du domaine public, sans que la Collectivité organise la collecte des TLC Usagés, n'en

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

devienne détenteur et n'en assure la Traçabilité.

8.2.- La collecte des déchets de l'article 8.1 est effectuée par apport dans les déchèteries et le cas échéant dans les Points de reprise mentionnés dans les conditions particulières, sans frais pour le particulier.

Au regard de la nature des TLC Usagés et des collectes réalisées par ailleurs en libre-service dans des points d'apport volontaire hors déchèteries, le service de collecte des TLC Usagés présentant un bon rapport coût-efficacité est une collecte où les usagers de la déchèterie déposent leurs TLC Usagés dans des contenants en libre-service sur lesquels sont apposés les consignes et les éléments de signalétique harmonisées en annexe n°2.

8.3.- Lorsqu'Eco TLC – Refashion pourvoit au traitement des TLC Usagés collectés par la Collectivité :

- Eco-TLC – Refashion met à disposition gratuitement un ou des contenants de collecte lorsque la Collectivité en fait la demande. Ces contenants demeurent alors sous la garde de la Collectivité.

- Eco TLC – Refashion fournit des équipements de protection individuels pour la collecte des TLC Usagés lorsque la Collectivité rapporte la preuve que la collecte de TLC Usagés par dépôt par les usagers dans des contenants de collecte en libre-service nécessiterait, à elle seule, de tels équipements. La fourniture de ces équipements est faite sans préjudice des obligations de l'employeur du personnel des déchèteries et le cas échéant des Points de reprise.

8.4.- La Collectivité s'assure que les Opérateurs de Collecte ou de Tri apposent sur chaque contenant de collecte des TLC Usagés l'ensemble des consignes et éléments de signalétique harmonisées en annexe n°2 et selon les modalités mentionnées dans cette même annexe.

8.5.- Lorsque cela est nécessaire pour une collecte en libre-service, Eco TLC – Refashion met à disposition de la Collectivité sur l'Extranet Refashion des outils, méthodes et actions destinées à la formation des agents de la Collectivité.

Article 9 : Détermination des soutiens financiers aux déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise

9.1.- En contrepartie de la collecte telle que mentionnée à l'article 8, Eco TLC – Refashion s'engage à verser à la Collectivité des soutiens financiers, établis selon les modalités du présent article.

9.2.- Les TLC d'Occasion, qui ne sont pas des déchets au moment où ils sont remis à la Collectivité, et qui ne peuvent ainsi pas être collectés au sens de l'article L.541-1-1 du code de l'environnement, ne sont pas éligibles à des soutiens financiers à la collecte.

9.3.- Les soutiens financiers aux déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise ne sont pas appréciés de manière individuelle, mais par rapport au coût de la fourniture d'un service de collecte présentant un bon rapport coût-efficacité.

9.4.- Les soutiens financiers sont déterminés forfaitairement comme suit, par déchèterie ou Point de reprise:

-forfait pour une déchèterie déjà équipée d'un ou de plusieurs contenants de collecte de TLC Usagés : 250 € par an

-forfait versé une seule fois pour une nouvelle installation d'un (de) contenants de collecte de TLC Usagés sur une déchèterie non équipée : 500€

Ces forfaits incluent toutes sujétions, impôts et taxes hormis la TVA.

Le montant du forfait est réévalué au 1er janvier de chaque année après avis avec le Comité des Parties Prenantes.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Article 10 : Actions de Communication

10.1.- Eco TLC – Refashion s'engage à apporter un soutien financier à la Collectivité en contrepartie d'Actions de Communication qu'entreprend volontairement la Collectivité.

Eco TLC – Refashion contribue exclusivement à :

a) des Actions de Communication harmonisées mentionnées en annexe n°4 ;

b) des Actions de Communication réalisées après sélection par Eco TLC – Refashion de la Collectivité, dans le cadre d'appels à projet sur des modes de collecte innovants mis en place par d'autres acteurs de la collecte. Les appels à projet font l'objet d'un règlement d'appel à projet publié ultérieurement par Eco TLC – Refashion.

10.2.- Les Actions de Communication harmonisées en annexe n°4 sont soutenues financièrement dans les limites de l'annexe n°4, et sous condition de respecter l'annexe n°4, de mettre à jour leur site internet et/ou leur journal local et/ou leur guide du tri avec l'ensemble des messages clés présentés en annexe n°5, et de communiquer les justificatifs de la réalisation de chaque Action de Communication, dans la limite d'un budget annuel fonction de la population légale la plus récemment publiée par l'INSEE au 1er janvier de chaque année.

10.3.- Les Actions de Communication réalisées sur appels à projet sont financées selon les modalités mentionnées dans le règlement d'appel à projet.

10.4.- Eco TLC – Refashion met gratuitement à la disposition de la Collectivité sur l'Extranet Refashion:

a) Des guides pratiques, le Kit de communication Refashion

b) Les consignes et signalétique harmonisés (annexe n°2).

Article 11 : Liquidation et versement des soutiens financiers

Les soutiens financiers aux déchèteries et le cas échéant aux Points de reprise sont liquidés annuellement par Eco TLC – Refashion, sur base des déclarations faites par les détenteurs des PAV dans l'extranet au 15 décembre de chaque année.

Les soutiens financiers pour les Actions de Communication sont liquidés par Eco TLC – Refashion selon les dispositions de l'annexe n°4.

Les montants de soutiens financiers liquidés sont mis à disposition de la Collectivité via l'Extranet Refashion, afin que la Collectivité puisse émettre un titre de recette.

Les titres de recette sont payés dans un délai maximum de 45 jours fin de mois à compter de leur réception par Eco TLC – Refashion.

Article 12 : Remise des TLC Usagés

12.1.- La Collectivité s'engage à remettre l'intégralité de la collecte de l'article 8 soit à un Opérateur de Collecte ou de Tri, soit à Eco TLC – Refashion.

La Collectivité exige que l'Opérateur de Collecte ou de Tri l'informe immédiatement s'il n'est plus conventionné par Eco TLC – Refashion et cesse alors dans les meilleurs délais de lui remettre la collecte.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

12.2.- La Collectivité s'interdit de permettre ou laisser un tiers détourner une partie de la collecte par quelque moyen que ce soit, directement en extrayant une partie des TLC Usagés des contenants de la collecte, ou indirectement par un tri à la source au moment de l'apport ou via un dispositif concurrent de dépôt de TLC Usagés ou de TLC d'Occasion dans les déchèteries et le cas échéant des Points de reprise mentionnés aux conditions particulières.

12.3.- Lorsqu'après avoir contacté tous les Opérateurs de Tri Conventionnés et qu'aucun n'accepte de reprendre gratuitement l'intégralité de la collecte de l'article 8, la Collectivité informe Eco TLC - Refashion des Opérateurs de Tri Conventionnés qu'elle a contactés, des raisons de leur refus, et de son intention de demander à Eco TLC – Refashion de reprendre les TLC Usagés collectés par la Collectivité.

Eu égard aux Modalités de Déploiement de l'article 3.5.1 du Cahier des Charges, Eco TLC – Refashion dispose d'un délai de 6 semaines pour se rapprocher de la Collectivité et des Opérateurs de Tri susceptibles de reprendre la collecte de la Collectivité.

A défaut d'alternative, Eco TLC – Refashion s'engage à reprendre les TLC Usagés collectés en application de l'article 8, avec un préavis de 6 mois. Eco TLC – Refashion pourvoit alors pour une durée minimale de 3 ans.

En contrepartie, la Collectivité s'engage alors à remettre et à céder gratuitement à Eco TLC – Refashion l'intégralité des TLC Usagés qu'elle collecte. Eco TLC – Refashion s'engage à Enlever gratuitement les TLC Usagés collectés par la Collectivité selon les délais, les volumes minimaux par Enlèvement et autres modalités de présentation des TLC Usagés mentionnés en annexe n°3, sur demande d'Enlèvement de la Collectivité.

Eco TLC – Refashion s'engage :

a) à traiter à ses frais les TLC Usagés Enlevés, dans le respect de la Règlementation.

b) à transmettre à ses frais à l'issue de chaque année civile les informations relatives aux quantités de TLC Usagés Enlevés et aux conditions dans lesquelles ils ont été traités.

Sauf dysfonctionnement, les demandes d'Enlèvement sont exclusivement réalisées via un formulaire spécifique mis en place par Refashion sur une plateforme dédiée.

Le Collectivité s'engage à :

a) Réaliser à ses frais les formalités d'Enlèvement, telles que la prise de rendez-vous avec le transporteur diligenté par Eco TLC – Refashion, l'accueil du transporteur y compris les formalités Règlementaires en matière de sécurité du travail des intervenants extérieurs incombant au chef d'établissement et à l'expéditeur de marchandises.

b) Mettre à disposition du transporteur les TLC Usagés à Enlever dans la plage horaire convenue selon les modalités de l'annexe n°3.

Dans l'hypothèse où la Collectivité décide d'entreposer provisoirement les TLC Usagés en vrac hors du contenant de collecte, elle s'engage à les entreposer dans un endroit sec à l'abri des intempéries.

Article 13 : Assistance à l'identification des PAV

Afin d'améliorer la coordination de la collecte des TLC Usagés sur son territoire ainsi que leur Traçabilité, la Collectivité s'engage à :

a) Recenser les détenteurs de PAV présents sur son territoire mais non identifiés dans la cartographie nationale des PAV, par exemple les implantations sur des propriétés privées, celles des associations locales exploitant des PAV ;

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

b) Faire ses meilleurs efforts pour que les exploitants de PAV sur son territoire demandent leur conventionnement avec Eco TLC – Refashion.

c) S'assurer que les exploitants de PAV sur les domaines publics sur le territoire de la Collectivité disposent de titres les autorisant à installer leur PAV et y apposent les éléments de signalétique harmonisée et les consignes de la Filière des TLC.

CHAPITRE II.C : DISPOSITIONS FINALES

Article 14 : Contrôle

14.1.- Lorsque la Collectivité remet l'intégralité des TLC Usagés à un ou des Opérateurs de Collecte ou de Tri, Eco TLC - Refashion ne procède au contrôle de la Collectivité que pour les obligations de la Collectivité qui ne peuvent être contrôlés d'après les informations disponibles chez le ou les Opérateurs de Collecte ou de Tri.

14.2.- Eco TLC - Refashion peut faire réaliser, à sa demande, des audits visant à contrôler l'exécution des obligations contractuelles de la Collectivité.

L'audit porte sur l'année civile ou les années civiles précédant la demande d'audit, dans la limite de trois années civiles d'exécution de la Convention.

L'audit est réalisé à une date ou aux dates convenues entre les Parties. Lorsque les Parties ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la date ou sur les dates de l'audit dans un délai de trente jours à compter de la demande d'audit d'Eco TLC - Refashion, l'audit a lieu à la date fixée par Eco TLC - Refashion, cette date ne pouvant être fixée moins de 30 jours et plus de 60 jours à compter de la notification à la Collectivité de la date d'audit fixé par Eco TLC - Refashion.

L'audit est réalisé par un prestataire mandaté et rétribué par Eco TLC - Refashion. L'auditeur est soumis à l'égard des tiers à une obligation totale de confidentialité. L'auditeur peut porter à la connaissance d'Eco TLC – Refashion tous les éléments d'explication et justificatifs relatifs à la méconnaissance de la Convention par la Collectivité ou nécessaires à la rectification des soutiens financiers versés ou dus en application de la Convention.

La Collectivité s'engage à permettre à l'auditeur de consulter les documents et informations nécessaires à sa mission, quel qu'en soit le support, ainsi qu'à réaliser les copies nécessaires permettant à l'auditeur de procéder aux analyses et calculs qui seraient nécessaires. Afin de faciliter l'audit et réduire sa durée en présentiel chez la Collectivité, l'auditeur peut communiquer, préalablement à sa venue, une liste de documents à préparer en consultation sur place ou à lui communiquer préalablement. La Collectivité doit disposer du temps suffisant pour préparer ces documents. La Collectivité autorise l'auditeur à accéder, en sa présence, aux locaux où sont gérés, manipulés ou stockés les TLC Usagés ou les TLC d'Occasion.

14.3.- Eco TLC - Refashion communique à la Collectivité le projet de conclusions qu'il reçoit de l'auditeur. La Collectivité dispose d'un délai de 30 (trente) jours pour faire part à Eco TLC - Refashion de ses observations écrites, qui seront annexées au rapport d'audit. L'auditeur tient compte des observations de la Collectivité s'il l'estime justifié avant d'établir son rapport de finalisation de l'audit. Ce rapport est communiqué par Eco TLC - Refashion à la Collectivité.

14.4. Toute vérification aboutissant à la mise en évidence d'une rectification de soutiens financiers en faveur de l'une quelconque des Parties donne lieu à régularisation de la somme correspondante.

14.5.- La Collectivité s'engage à exiger de tout tiers, personne publique ou privée autre qu'un particulier à laquelle il remet ou cède les TLC Usagés en vue de leur traitement, qu'Eco TLC - Refashion puisse disposer, avec tous les tiers détenant successivement les TLC Usagés, des mêmes droits de contrôle que les droits de contrôle dont il dispose en application de la Convention.

Projet soumis avant contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Article 15 : Propriété intellectuelle

15.1.- Eco TLC - Refashion est titulaire des droits patrimoniaux de propriété intellectuelle attachés au Kit de Communication Refashion.

Eco TLC - Refashion concède gratuitement, de manière non exclusive à la Collectivité le droit d'utiliser personnellement le Kit de Communication afin de réaliser les supports et actions d'informations de collecte sur son territoire. A l'expiration de la Convention pour quelque cause que ce soit, la Collectivité s'engage à cesser immédiatement toute utilisation du Kit de Communication.

15.2.- L'Extranet Refashion servant d'interface électronique pour les relations entre la Collectivité et Eco TLC – Refashion, l'espace sécurité, la messagerie et la base de données mis à disposition de la Collectivité pour l'exécution de la Convention sont conçus, financés et maintenus par les soins et aux frais d'Eco TLC – Refashion. La Convention n'accorde à la Collectivité qu'un droit d'usage de l'Extranet Refashion et de sa base de données pour la durée et dans le respect de la Convention, pour les seuls besoins de sa relation contractuelle avec Eco TLC – Refashion.

Article 16 : Dispositions diverses

La Convention ne peut faire l'objet d'aucune cession ou transmission à titre particulier, sous quelque forme que ce soit, par l'une quelconque des Parties, sans l'accord de l'autre Partie.

Aucun fait de tolérance par l'une des Parties, même répété, ne saurait constituer une renonciation de cette Partie à l'une quelconque des dispositions ci-dessus définies.

Si l'une des conditions ou clauses de la Convention devient invalide, illégale ou impossible à exécuter, pour quelque cause que ce soit, cette invalidité, illégalité ou impossibilité d'exécution n'affectera pas les autres dispositions de la Convention. Eco TLC – Refashion y remédiera par une modification de la Convention en application de l'article 5.

Lorsque la Convention exige une notification entre les Parties, celle-ci n'est effectuée valablement que par courrier recommandé avec accusé de réception ou par message mentionnant dans son intitulé en termes apparents les mots « IMPORTANT – NOTIFICATION » et envoyé via la messagerie électronique de l'Extranet Refashion. La notification est effective à sa date de réception par l'autre Partie.

Les délais mentionnés dans la Convention sont décomptés selon les règles du code de procédure civile.

Article 17 : Loi applicable – Compétence

La Convention est soumise à tous égards au droit français.

Tout litige auquel elle pourrait donner lieu sera soumis aux juridictions de l'ordre judiciaire territorialement compétentes.

Article 18 : Dématérialisation des échanges

18.1.- Eco TLC - Refashion met à disposition de la Collectivité, sans frais, l'Extranet Refashion avec un espace et une messagerie à accès sécurisés afin de dématérialiser les échanges de données et d'informations dans le cadre de la Convention. Il s'agit d'une obligation de moyen. La Collectivité conserve la charge des frais de connexion internet et du terminal nécessaire à la connexion. L'Extranet Refashion est accessible avec un matériel et des logiciels informatiques standards.

L'Extranet Refashion est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf opérations de maintenance ou pannes. Dans ce cas, Eco TLC - Refashion s'efforce de rendre à nouveau l'Extranet Refashion dans les meilleurs délais.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Toute opération de maintenance ou panne de l'Extranet Refashion à l'origine de la méconnaissance par la Collectivité d'une échéance contractuelle donne lieu à report de l'échéance contractuelle.

Chaque Partie fait son affaire d'assurer la sécurité des systèmes informatiques de l'autre Partie par la mise en œuvre de logiciels antivirus et une supervision appropriée de son personnel et de ses préposés ayant accès à l'Extranet Refashion et de leur(s) code(s) d'accès. Il s'agit d'une obligation de moyen. Eco TLC - Refashion peut prendre toute mesure de restriction ou de protection de l'accès à l'Extranet Refashion, tel que l'accès restreint à certains numéros d'identification de terminaux sur le réseau Internet.

Les codes d'accès à l'espace sécurisé sont personnels. La Collectivité s'engage à demander à Eco TLC - Refashion la désactivation d'un code d'accès personnel chaque fois que son attributaire quitte la Collectivité, ou qu'il a connaissance d'une divulgation du code d'accès à autrui. Il s'agit d'une obligation de résultat pour la Collectivité. Eco TLC - Refashion peut également prendre l'initiative de remplacer périodiquement tout ou partie des codes d'accès, ou lorsqu'est constaté un accès suspicieux à l'Extranet Refashion, sans notification préalable.

18.2.- Les Parties s'engagent à utiliser l'Extranet Refashion pour tout échange, déclaration, transmission de justificatifs, liquidation des soutiens dans le cadre de la Convention. Par exception, la conclusion de la Convention est réalisée sur support papier ou autre système de signature électronique. Lorsque la convention exige une notification entre les Parties, celle-ci sera effectuée par messagerie électronique avec Accusé Réception. La notification est effective à sa date de réception par l'autre partie.

Article 19 : Conservation des données

19.1.- Conservation et traitement des informations qui ne sont pas des données à caractère personnel

Les Parties peuvent conserver sur tout type de support et traiter l'ensemble des informations échangées au cours de l'exécution de la Convention et qui ne revêtent pas le caractère de données à caractère personnel au sens de l'article 4 du règlement n°2016/679.

Les Parties conviennent que les données relatives à la nature et aux quantités de déchets collectés et traités dans le cadre de la Convention ne répondent pas aux critères de l'article L.151-1 du code du commerce relatif au secret des affaires.

19.2.- Conservation et traitement des informations à caractère personnel

Dans le cadre de ses relations avec la Collectivité, ainsi que de la mise à disposition de l'Extranet par Eco TLC - Refashion au titre de la Convention, cette dernière est amenée à traiter des données à caractère personnel de la Collectivité, en particulier de ses agents et préposés (les « **Collaborateurs de la Collectivité** »).

Dans ce cadre, et pour l'ensemble des traitements de données à caractère personnel entrepris par Eco TLC - Refashion, celle-ci agit en qualité de responsable de traitement au sens du Règlement Général sur la Protection des Données, Règlement (UE) 2016/679 (« **RGPD** »).

La Collectivité, lorsqu'elle est amenée à traiter des données à caractère personnel de Eco TLC - Refashion, ou de ses Collaborateurs, agit également en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

L'ensemble des lois et règlements applicables en matière de protection des données à caractère personnel sont dénommés communément les « **Lois de protection des données** ».

Tous les termes utilisés au sein de cet article et en lien avec la protection des données à caractère personnel prennent la définition qui leur est donnée par les Lois de protection des données.

Le présent article vise à informer la Collectivité sur les traitements de données entrepris par Eco TLC - Refashion au titre de la Convention.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

19.2.1 Engagements des Parties en qualité de responsables de traitement

Sur le périmètre des traitements qu'elles sont amenées à réaliser en vertu de la Convention, les Parties s'engagent à respecter l'ensemble des obligations qui leur incombent en vertu des Lois de protection des données.

En leur qualité de responsables de traitement, elles s'engagent notamment à :

- Garantir une collecte loyale et licite des données à caractère personnel qu'elles sont amenées à traiter pour les besoins de la Convention.
- Informer les personnes concernées de toutes les informations requises, le cas échéant, au titre des article 13 et 14 du RGPD. En particulier, il est convenu entre les Parties que chacune d'entre elles s'engagent à informer ses propres collaborateurs des traitements entrepris sur leurs données par l'autre Partie.
- Ne traiter les données à caractère personnel collectées que pour les fins de l'exécution de la Convention.
- Assurer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données à caractère personnel qu'elles traitent par la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles adéquates aux risques présentés par leurs traitements.
- Respecter l'exercice des droits des personnes concernées, le cas échéant.
- Ne pas transférer les données à caractère personnel vers des destinataires situés en dehors de l'Union européenne, et dans un pays non-considéré comme adéquat au sens de la Commission européenne, en l'absence de la mise en place d'un mécanisme de transfert, au sens des Lois de protection des données, permettant d'assurer un niveau de protection élevé aux données transférées.
- Ne conserver les données à caractère personnel que pour les durées nécessaires à l'atteinte des finalités des traitements qu'elles réalisent au titre de la Convention.

19.2.2 Information de la Collectivité sur le traitement de ses données à caractère personnel

Données à caractère personnel collectées : les données des Collaborateurs de la Collectivité collectées sont celles fournies directement par la Collectivité ou ses Collaborateurs dans le cadre de l'exécution de la Convention et de la relation établie entre les Parties.

Durée de conservation des données des Collaborateurs de la Collectivité : les données de la Collectivité sont conservées pendant la durée de la relation établie entre les Parties, et donc de la présente Convention. Certaines données pourront être conservées pour une durée supérieure, en archivage intermédiaire, à des fins de gestion du précontentieux et contentieux, ou pour respecter une obligation légale (*ex : conservation des documents comptables*).

Finalités des traitements des données des Collaborateurs de la Collectivité : les traitements entrepris par Eco TLC - Refashion ont pour finalités :

- La mise à disposition de l'Extranet et la gestion du conventionnement de la Collectivité.
- La gestion de la coordination de la collecte, du détournement des TLC Usagés du flux des ordures ménagères.
- La gestion des informations sur la collecte et le traitement des déchets de TLC à porter à la connaissance des citoyens.
- La gestion et le suivi de la relation avec la Collectivité.
- Le cas échéant, la gestion des contentieux et précontentieux.

La base légale applicable à ces traitements est l'exécution de la Convention avec la Collectivité et, le cas échéant,

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

le respect des dispositions du Cahier des Charges.

Destinataires des données des Collaborateurs de la Collectivité : les données peuvent être communiquées à :

- Des destinataires internes, c'est-à-dire les membres du personnel d'Eco TLC - Refashion habilités à accéder aux données des Collaborateurs de la Collectivité et qui en ont strictement besoin pour l'exercice de leurs fonctions.
- Des destinataires externes qui en auraient nécessairement besoin pour l'exercice de leurs missions (*ex : cabinet comptable*).
- Des sous-traitants, tels que (i) des éditeurs de logiciels utilisés par Eco TLC - Refashion dans le cadre des finalités susmentionnées et/ou (ii) des prestataires de maintenance et d'infogérance d'Eco TLC - Refashion.
- Des autorités judiciaires, publiques ou gouvernementales, le cas échéant, lorsque Eco TLC -Refashion est tenue par une obligation légale ou doit se conformer à une demande légitime émanant d'une telle autorité, pour prévenir un délit ou procéder à une enquête, ou encore pour protéger ses droits et intérêts légitimes.

Droits des Collaborateurs de la Collectivité : les Collaborateurs de la Collectivité disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'un droit à la portabilité des données à caractère personnel qui les concernent. Ils peuvent également demander la limitation du traitement de leurs données à caractère personnel ou s'y opposer dans les conditions prévues par les Lois de protection des données.

Pour se faire, les Collaborateurs de la Collectivité peuvent adresser leurs demandes aux adresses de contact suivantes

- Par courrier électronique à l'adresse dédiée : rgpd@refashion.fr.
- Par courrier postal à l'adresse REFASHION, 4 Cité Paradis, 75010 PARIS.

En tout état de cause, les Collaborateurs de la Collectivité conservent le droit de déposer plainte auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) s'ils considèrent qu'Eco TLC - Refashion ne respecte pas ses obligations légales en matière de protection des données à caractère personnel.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

LISTES DES ANNEXES :

Annexe n°1 : Périmètre de la Collectivité et modèle d'avenant

Annexe n°2 : Consignes et signalétiques harmonisées

Annexe n°3 : Délais d'Enlèvement, volume minimal par Enlèvement et autres modalités d'Enlèvement

Annexe n°4 : Actions de Communication

Annexe n °5 : Les 5 messages clés de sensibilisation obligatoires

Fait à Paris, le 20/04/2023, en deux exemplaires originaux.

Pour l'éco-organisme Maud Hardy Directrice Générale	Pour la Collectivité Monsieur HILLMEYER Francis
Mention écrite Lu & Approuvé	*Mention écrite Lu & Approuvé + cachet*

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Annexe n°1 : Périmètre de la Collectivité

Code insee	Code postal	Commune	Population municipale
68224	68100	Mulhouse	108 038
68154	68110	Illzach	14 380
68376	68270	Wittenheim	15 065
68278	68170	Rixheim	14 020
68166	68260	Kingersheim	13 230
68271	68400	Riedisheim	12 258
68375	68310	Wittelsheim	10 358
68256	68120	Pfastatt	10 054
68056	68350	Brunstatt-Didenheim	8 168
68195	68460	Lutterbach	6 237
68300	68390	Sausheim	5 487
68118	68440	Habsheim	5 052
68321	68850	Staffelfelden	4 053
68043	68540	Bollwiller	4 119
68270	68120	Richwiller	3 680
68218	68790	Morschwiller-le-Bas	3 648
68258	68840	Pulversheim	3 097
68384	68720	Zillisheim	2 524
68015	68390	Baldersheim	2 636
68289	68270	Ruelisheim	2 384
68343	68190	Ungersheim	2 422
68253	68490	Ottmarsheim	1 985
68267	68950	Reiningue	1 986
68020	68490	Bantzenheim	1 605
68093	68720	Flaxlanden	1 415
68129	68990	Heimsbrunn	1 333
68084	68440	Eschentzwiller	1 476
68072	68440	Dietwiller	1 422
68022	68390	Battenheim	1 580
68032	68500	Berrwiller	1 204
68055	68440	Bruebach	1 048
68386	68440	Zimmersheim	1 053
68144	68490	Hombourg	1 348
68088	68540	Feldkirch	999
68238	68680	Niffer	953
68064	68490	Chalampé	978
68101	68990	Galfingue	816

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

68254	68490	Petit-Landau	826
68323	68440	Steinbrunn-le-Bas	830

Soit 39 communes représentant 273767 habitants.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Annexe n°2 : Consignes et signalétique harmonisées pour les Points d'Apport Volontaire

Les éléments de signalétique ont été développés afin de faciliter la reconnaissance des PAV de détenteurs conventionnés en harmonisant le message transmis aux citoyens.

Les éléments visuels sont en cours de modification pour être en accord avec les consignes et éléments d'information listés ci-dessous.

Les consignes et signalétiques harmonisées sont les suivantes :

1. Signalétique Logo Repère

Elle permet de repérer les PAV identifiés dans la cartographie de la Filière Textiles & Chaussures. Elle est utilisée par Refashion sur le site https://refashion.fr/citoyen/fr pour localiser les PAV et par les collectivités territoriales pour renforcer la visibilité des acteurs partenaires. Il doit faire un **diamètre minimum de 21 cm**.

Pour les PAV conteneurs, il doit être placé sur la face avant du conteneur et être placé à hauteur de lecture.

2. Les Consignes de tri

Elles précisent le geste à effectuer et visent à réduire les erreurs de tri. Elles doivent être placées à hauteur de lecture afin d'assurer une meilleure lisibilité et de préférence (mais non obligatoire) sur la face avant du PAV conteneur.

Les consignes positives

« Vous pouvez déposer :

- **Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)**
- **Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)**
- **Même usés, ils seront valorisés à plus de 99%. »**

Les consignes négatives

« Ne déposez pas :

- **D'articles humides ni souillés. »**

1. Signalétique d'information sur le traitement des TLC Usagés collectés

L'information sur le traitement des TLC Usagés déposés (orientés vers la réutilisation et/ou recyclage) et la cartographie des points d'apport sont essentielles pour une parfaite information du citoyen.

Information sur le traitement à faire figurer : **« Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront majoritairement reportés ou recyclés »**

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Elle permet au citoyen de comprendre que son geste de tri offre sur le plan collectif un bénéfice environnemental, économique et social important.

2. Signalétique de renvoi vers la cartographie nationale des adresses de PAV

Pour plus d'information du citoyen sur la seconde vie des Textiles & Chaussures déposés, le lien internet vers la cartographie est : www.refashion.fr/citoyen

Il est aussi possible d'apposer en plus un QR Code.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Annexe n°3 : Délais d'Enlèvement, volume minimal par Enlèvement et autres modalités d'Enlèvement

Toute demande d'enlèvement devra être réalisée via un formulaire spécifique sur une plateforme dédiée et devra respecter les conditions suivantes :

- Volume minimal par demande d'enlèvement et par déchèterie : une tonne de TLC Usagés

- Modalités de présentation des TLC usagés : mise à disposition en vrac (sac utilisé lors du dépôt), en conteneur ou en roll, au pied du véhicule de transport diligenté par Eco TLC – Refashion.

- Délai d'enlèvement : Une fois la demande réceptionnée par Refashion, l'enlèvement des TLC usagés aura lieu dans les 10 jours ouvrés suivants la demande.

Projet sans valeur contractuelle

4 Cité Paradis 75010 Paris, France +33 (0)1 85 08 42 40 www.refashion.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Annexe n°4 : Actions de Communication harmonisées

Le soutien financier versé par Eco TLC – Refashion varie selon la taille de la collectivité qui met en place l'Action. Pour cela, 4 catégories de collectivités sont définies en fonction de leur population :

Classification de la Collectivité pour l'application du barème

Classification	Population de la Collectivité (en nb d'habitants)
TLC 1	**≥ 350 000 hab.**
TLC 2	**[80 000 hab. ; 350 000 hab. [**
TLC 3	**[20 000 hab. ; 80 000 hab. [**
TLC 4	**< 20 000 hab.**

Quatre Actions de Communication sont éligibles au soutien financier de Eco TLC – Refashion. Le catalogue d'Actions pourra être enrichi tout au long de l'agrément, par la mise en place d'Actions complémentaires (appel à projets, appel à manifestations d'intérêt, exposition, etc.).

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

<table>
<tr><th colspan="5">ACTION DE COMMUNICATION 1 : COLLECTE EVENEMENTIELLE</th></tr>
<tr><td><u>Objectif</u></td><td colspan="4">Réaliser des collectes évènementielles avec un Opérateur de Collecte ou de Tri, pour sensibiliser les citoyens au bon geste de tri et leur offrir un service de collecte de textiles / linge de maison / chaussures ponctuels adapté.</td></tr>
<tr><td><u>Entrée en vigueur</u></td><td colspan="4">A partir du T2 2023.</td></tr>
<tr><td rowspan="3"><u>Modalités de mise en œuvre</u></td><td colspan="4">L’évènement doit être organisé avec un Opérateur de Collecte ou Tri sur une ou plusieurs journées consécutives.</td></tr>
<tr><td colspan="2">AVANT L’EVENEMENT

La collectivité déclare son projet sur l’Extranet Eco TLC - Refashion au plus tard 1 mois avant l’évènement ;

Eco TLC - Refashion vérifie l’éligibilité du projet :
1. Support prévisionnel de promotion de l’évènement intégrant les messages clés,
2. SIRET de l’Opérateur de Collecte ou de Tri,
3. Justificatif attestant du partenariat mis en place entre la Collectivité et l’Opérateur de Collecte ou de Tri ;</td><td colspan="2">APRES L’EVENEMENT

La collectivité s’engage à finaliser sa déclaration sur l’Extranet Eco TLC - Refashion dans les 2 mois suivant la clôture de l’évènement :

1. Supports de communication intégrant les messages clés,
2. Estimation de la population sensibilisée pendant l'évènement,
3.Tonnages collectés attestés par l’Opérateur de Collecte ou de Tri.

Eco TLC - Refashion s’engage à contrôler la déclaration dans les 2 mois suivant sa finalisation.</td></tr>
<tr><td rowspan="3"><u>Barèmes des soutiens – Forfait par catégorie</u></td><td>2 000 € par Action</td><td>1 500 € par Action</td><td>1 000 € par Action</td><td>500 € par Action</td></tr>
<tr><td>- Si la Collectivité est de catégorie TLC 1
OU
- Si la Collectivité a collecté > 15 tonnes pendant l’Action.</td><td>- Si la Collectivité est de catégorie TLC 2
OU
- Si la Collectivité a collecté > 10 tonnes pendant l’Action.</td><td>- Si la Collectivité est de catégorie TLC 3
OU
- Si la Collectivité a collecté > 5 tonnes pendant l’Action.</td><td>- Si la Collectivité est de catégorie TLC 4.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Les soutiens sont plafonnés à 6 Actions
pour la Collectivité par an.</td><td colspan="2">Les soutiens sont plafonnés à 4 Actions
pour la Collectivité par an.</td></tr>
</table>

Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi de leur Action, Eco TLC – Refashion leur transmet :

- La liste des Opérateurs de Collecte ou de Tri ;
- Un support type de promotion de l’évènement, personnalisable par la Collectivité.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

<table>
<tr><th colspan="5">ACTION DE COMMUNICATION 2 : COMMUNICATION CIBLE JEUNESSE</th></tr>
<tr><td><u>Objectif</u></td><td colspan="4">Mettre en place une animation de sensibilisation et diffuser les kits jeunesse de Eco TLC - Refashion dans les écoles, les centres de loisirs, ou structures d'accueil d'activités périscolaires destinées à un public familial.</td></tr>
<tr><td><u>Entrée en vigueur</u></td><td colspan="4">Dès disponibilité du kit jeunesse, prévue à partir de septembre 2023.</td></tr>
<tr><td rowspan="3"><u>Modalités de mise en œuvre</u></td><td colspan="4">- L'animation doit être réalisée auprès de groupes scolaires et/ou périscolaires, par des animateurs de la collectivité ou des éducateurs, sur une ou plusieurs journées consécutives ;
- La collectivité a la possibilité d'organiser une collecte évènementielle pendant l'animation (qui donne lieu à un soutien financier complémentaire), avec un Opérateur de Collecte ou Tri.</td></tr>
<tr><td colspan="2">AVANT L'EVENEMENT

La collectivité déclare son projet sur l'Extranet Eco TLC - Refashion au plus tard 1 mois avant l'évènement ;

Eco TLC - Refashion vérifie l'éligibilité du projet :
1. Support prévisionnel de promotion de l'évènement intégrant les messages clés,
2. SIRET de l'Opérateur de Collecte ou de Tri,
3. Justificatif attestant du partenariat mis en place entre la collectivité et l'Opérateur de Collecte ou de Tri ;</td><td colspan="2">APRES L'EVENEMENT

La collectivité s'engage à déclarer sur l'Extranet Eco TLC - Refashion un bilan semestriel des Actions menées sur son territoire :

1. Nombre de classes / centres de loisirs / structures périscolaires ayant bénéficié d'une animation de sensibilisation sur la période ;
2. Tonnages collectés sur la période, attestés par l'Opérateur de Collecte ou de Tri (le cas échéant),
3. Attestation sur l'honneur signé par le signataire de la convention confirmant que les animations ont eu lieu et que les messages clés ont été diffusés ;

Eco TLC - Refashion s'engage à contrôler la déclaration dans les 2 mois suivant sa finalisation.</td></tr>
<tr><td rowspan="2"><u>Barème des soutiens - Forfait</u></td><td colspan="4">200 € versés par classe ou par groupe périscolaire</td></tr>
<tr><td>Dans la limite de 100 classes ou groupes soutenus par an pour les catégories TLC 1</td><td>Dans la limite de 50 classes ou groupes soutenus par an pour les catégories TLC 2</td><td>Dans la limite de 20 classes ou groupes soutenus par an pour les catégories TLC 3</td><td>Dans la limite de 10 classes ou groupes soutenus par an pour les catégories TLC 4</td></tr>
<tr><td colspan="4">+ 50 € versés par classe ou par groupe périscolaire
Si une collecte de TLC est mise en place dans le cadre de l'animation,
En contrat avec un Opérateur de Collecte ou Tri.</td></tr>
</table>

Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi de leur Action, Eco TLC – Refashion leur transmet :

- Un kit jeunesse ;
- Une attestation sur l'honneur type ;
- La liste des Opérateurs de Collecte ou de Tri.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

<table>
<tr><th colspan="5">ACTION DE COMMUNICATION 3 : ATELIERS CITOYENS</th></tr>
<tr><td><u>Objectif</u></td><td colspan="4">Mettre en place une action de sensibilisation des citoyens lors d’animations pratiques autour du réemploi, de la réparation, et de l’entretien des textiles, linge de maison et chaussures.</td></tr>
<tr><td><u>Entrée en vigueur</u></td><td colspan="4">A partir du T2 2023.</td></tr>
<tr><td rowspan="3"><u>Modalités de mise en œuvre</u></td><td colspan="4">- L’animation doit être réalisée par des animateurs de la collectivité ou des associations, sur une ou plusieurs journées consécutives ;
- La liste des acteurs labellisés par le Fond Réparation est diffusée pendant l’évènement ;
- La collectivité a la possibilité d’organiser unecollecte évènementielle avec un Opérateur de Collecte ou Tri pendant l’animation (qui donne lieu à un soutien financier complémentaire).</td></tr>
<tr><td colspan="2">AVANT L’EVENEMENT

La collectivité déclare son projet sur l’Extranet Eco TLC - Refashion au plus tard 1 mois avant l’évènement ;

Eco TLC - Refashion vérifie l’éligibilité du projet :
1. Support prévisionnel de promotion de l’évènement intégrant les messages clés,
2. SIRET de l’Opérateur de Collecte out de Tri (le cas échéant),
3. Justificatif attestant du partenariat mis en place entre la collectivité et l’Opérateur de Collecte ou de Tri (le cas échéant).</td><td colspan="2">APRES L’EVENEMENT

La collectivité s’engage à finaliser sa déclaration sur l’Extranet Eco TLC - Refashion dans les 2 mois suivant la clôture de l’évènement :
1. Supports de communication intégrant les messages clés,
2. Estimation de la population sensibilisée pendant l'évènement,
3. Tonnages collectés attestés par l’Opérateur de Collecte ou de Tri (le cas échéant).

Eco TLC - Refashion s’engage à contrôler la déclaration dans les 2 mois suivant sa finalisation.</td></tr>
<tr><td rowspan="2"><u>Barème des soutiens - Forfait</u></td><td colspan="4">300 € versés par groupe sensibilisé</td></tr>
<tr><td>Dans la limite de 20 groupes soutenus par an pour les catégories TLC 1</td><td>Dans la limite de 12 groupes soutenus par an pour les catégories TLC 2</td><td>Dans la limite de 8 groupes soutenus par an pour les catégories TLC 3</td><td>Dans la limite de 4 groupes soutenus par an pour les catégories TLC 4</td></tr>
<tr><td colspan="4">+ 50 € versés par groupe
Si une collecte de TLC est mise en place dans le cadre de l’atelier,
En contrat avec un opérateur de collecte ou tri conventionné.</td></tr>
</table>

Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi de leur Action, Eco TLC – Refashion leur transmet :

- La liste des acteurs labellisé par le Fonds Réparation
- La liste des Opérateurs de Collecte ou de Tri.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

ACTION DE COMMUNICATION 4 : SOUTIEN COMMUNICATION PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE / PRESSE QUOTIDIENNE DEPARTEMENTALE (PQR / PQD)		
Objectif	Réaliser une à deux fois par an, une campagne de communication sur la collecte des textiles, linge de maison et chaussures, pour sensibiliser les citoyens au geste de tri et améliorer leur connaissance du dispositif de collecte existant sur le territoire.	
Entrée en vigueur	A partir du T2 2023.	
Modalités de mise en œuvre	- Ce soutien concerne **une liste de publications** dans la PQR / PQD identifiée par Eco TLC – Refashion ; - La parution de l'encart presse doit avoir lieu entre le 15 avril et le 30 juin ou entre le 15 septembre et le 30 novembre.	
	AVANT L'EVENEMENT La collectivité **déclare son projet** sur l'Extranet Eco TLC - Refashion au plus tard **1 mois avant l'évènement** ; Eco TLC - Refashion **vérifie l'éligibilité** du projet : 1. Devis et BAT de l'encart presse, 2. Nom de la publication, 3. Type d'emplacement choisi (1/8 de page, 1/4 de page, 1/2 page, ou 1 page).	**APRES L'EVENEMENT** La collectivité s'engage à **finaliser sa déclaration** sur l'Extranet Eco TLC - Refashion **dans les 2 mois suivant la clôture de l'évènement :** 1. Encart presse intégrant les messages clés, 2. Nombre de tirages, 3. Facture de l'encart presse. Eco TLC - Refashion s'engage **à contrôler la déclaration dans les 2 mois suivant sa finalisation.**
Barème des soutiens	- Eco TLC – Refashion soutient la publication d'encarts presse : • A hauteur de **70% des coûts pour la publication d'un encart** ; • Jusqu'à **80% des coûts de publication pour un encart couplé à une autre Action** du catalogue d'Action ; - Le soutien financé par Eco TLC – Refashion est plafonné à : • **3 000 €** si la Collectivité est de catégorie les **TLC 1** ; • **2 000 €** si la Collectivités est de catégorie **TLC 2** ; • **1 000 €** si la Collectivité est de catégorie **TLC 3** ; • **500 €** si la Collectivité est de catégorie **TLC 4**. - Eco TLC – Refashion soutient jusqu'à **2 encarts presse par an de la Collectivité.**	

Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre et le suivi de leur Action, Eco TLC – Refashion leur transmet des éléments graphiques pouvant être utilisés pour la conception de l'encart presse.

Projet soumis à validation contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Annexe n °5 : Les 5 messages clés de sensibilisation obligatoires

1. Les consignes de tri : **« Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire »,**

2. Présence de la Signalétique Logo Repère.

3. Les adresses (PAV) où le citoyen peut déposer ses TLC usagés ou le lien de redirection vers la cartographie des points d'apport volontaire : https://refashion.fr/citoyen/fr/point-dapport

4. Le Traitement des TLC usagés : que « **selon leur état les TLC seront majoritairement reportés ou recyclés ».**

5. L'incitation à la réparation des TLC Usagés avant de les déposer dans un PAV.

Par ailleurs, si des données chiffrées figurent parmi les messages communiqués, une mise à jour annuelle (avec les données du RA de Refashion) sera nécessaire.

Projet sans valeur contractuelle

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
73_CO-068-246800254-20230623-DL23062023D

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCÉS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 23 juin 2023

Nombre de présents :	46
Nombre de droits de votes :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition : 16 juin 2023

n° DL 23062023-DEC-02

Présents (46) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KIMMICH, KLEINHOFFER, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF.

Excusés (30) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme BUCHERT, M. CENTLIVRE, Mmes, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, HIRTH, HOME, KELLER O., KOLB, LEHMES, PASQUIERS, Mmes ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, Mme WINNLEN.

Absents (17) : Mme BACH, MM. BERGDOLL, ENGASSER, GUTH, HORTER, IFFRIG, KELLER V., Mme KEMPF, MM. PAUVERT, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme RITZ, MM. SCHOENIG, STURCHLER, VIOLA, Mme ZELLER.

Ont donné procuration (8) : Mmes BAECHTEL, BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme GOETZ, M. PASQUIERS, Mmes SUAREZ, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 6 de l'ordre du jour
Marché public de traitement et valorisation par compostage des déchets verts du SIVOM

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023D

Une consultation pour le traitement et la valorisation par compostage des déchets verts va être prochainement lancée par le SIVOM en application des articles R2124-1, R2161-2 et suivants, R2162-1 et suivants et R2162-13 et suivants du Code de la Commande Publique.

Cet accord-cadre **à bons de commande** se voit fixer les **montants annuels minimum et maximum suivants :**

Montant minimum H.T.	Montant maximum H.T.
200 000 €	**600 000 €**

L'estimation annuelle des tonnages de déchets verts est de l'ordre de **15 000 tonnes sur la base d'une projection 2022**. Cette indication ne préjuge toutefois pas de l'évolution de ce tonnage qui peut être impactée fortement par les conditions climatiques.

Le titulaire du marché s'engagera, pour le compte du SIVOM à :

- réceptionner les livraisons de déchets verts effectuées par le SIVOM et les communes de son périmètre ;
- valoriser par compostage l'ensemble des flux de déchets verts livrés ;
- fournir du substrat de broyat de bois frais dilacéré pour les besoins du compostage individuel ou collectif ;
- céder à un prix privilégié le compost criblé obtenu, soit en vrac, soit conditionné en sacs, au SIVOM et aux communes de son périmètre.

Le marché sera conclu à partir du 1er janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024. Il sera reconductible 2 (deux) fois, par tacite reconduction, pour une durée d'un an chaque fois, en 2025 puis jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte de la passation d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert dans les conditions ci-dessus exposées,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution et l'exécution de ce marché.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023D

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCÉS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 23 juin 2023

Nombre de présents :	46
Nombre de droits de votes :	75
Pour :	75
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition :
16 juin 2023

n° DL 23062023-ASS-01

Présents (46) : MM. AMADORI, BEHE, BEYAZ, BLOIS, BROMBACHER, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL SIMON, M. FUCHS, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, HATTENBERGER, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER A., KIMMICH, KLEINHOFFER, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, NICOLAS, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. WEISS, WILLEMANN, WISS, WOLFF.

Excusés (30) : Mme BAECHTEL, M. BERBETT, Mme BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme BUCHERT, M. CENTLIVRE, Mmes, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOETZ, MM. GRIENENBERGER, HECKLEN, HIRTH, HOME, KELLER O., KOLB, LEHMES, PASQUIERS, Mmes ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, M. STADELMANN, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, Mme WINNLEN.

Absents (17) : Mme BACH, MM. BERGDOLL, ENGASSER, GUTH, HORTER, IFFRIG, KELLER V., Mme KEMPF, MM. PAUVERT, PULEDDA, RICHARD, RISS, Mme RITZ, MM. SCHOENIG, STURCHLER, VIOLA, Mme ZELLER.

Ont donné procuration (8) : Mmes BAECHTEL, BONI DA SILVA, M. BOUILLE, Mme GOETZ, M. PASQUIERS, Mmes SUAREZ, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n° 7 de l'ordre du jour
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - année 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Conformément aux articles L.2224-1, L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il m'appartient de présenter, comme chaque année, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Cette compétence se décompose en plusieurs parties : la collecte et le transport des eaux usées et pluviales, l'épuration des eaux usées et l'assainissement non collectif.

Ce rapport synthétique se présente en 5 sections :

- le contexte (historique et missions),
- les moyens du SIVOM (les équipes, les moyens techniques, les résultats quantitatifs),
- la tarification de l'assainissement et les recettes de service (les redevances d'assainissement, les subventions d'équilibre),
- les indicateurs de performance,
- les projets pour l'année 2023.

Le rapport est complété par un ensemble d'annexes : extraits des délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2023, les factures d'eau type et la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le SIVOM fixe la redevance d'assainissement collectif qui se compose d'une part fixe et d'une part variable. Quant au service public de l'assainissement non collectif, il trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers.

Chaque collectivité sera destinataire d'un seul exemplaire du rapport synthétique ci-joint qui sera complété des rapports particuliers de nos exploitants des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement.

La loi n° 95101 du 02 février 1995 et son décret d'application n° 95635 du 06 mai 1995 prévoient que le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante soient mis à la disposition du public.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré :

- prend acte et n'émet pas d'observation sur la gestion du service d'assainissement telle que décrite dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de l'année 2022.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-068-246800254-20230623-DL23062023A

Rapport Annuel 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Sivom

RÉGION MULHOUSIENNE

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Sommaire

Préambule

Partie I. Le contexte 4
1. Historique et périmètre du syndicat 4
2. Les missions 4

Partie II. Les moyens du SIVOM 5
1. Les équipes exploitation et travaux 5
A. Le service exploitation réseau d'assainissement 5
B. Le service patrimoine station d'épuration 5
C. Le bureau d'études 5
2. Les moyens techniques 5
A. Le dispositif existant 5
1) Le traitement des eaux usées 5
2) La gestion des réseaux d'assainissement 6
3) Les travaux d'assainissement 7
4) L'assainissement non collectif 7
5) Les autres missions d'assainissement 7
B. Les résultats quantitatifs 10
1) Le traitement des eaux usées 10
2) La gestion des réseaux d'assainissement 19
3) Le service d'assainissement non collectif 25
4) Les autres missions d'assainissement 26
5) Les travaux et l'exploitation 2022 31

Partie III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service 34
1. Le service de l'assainissement collectif 34
2. Le service de l'assainissement non collectif 35

Partie IV. Les indicateurs de performances 37

Partie V. Les projets pour l'année 2022 40

Annexes et note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse 42

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Préambule

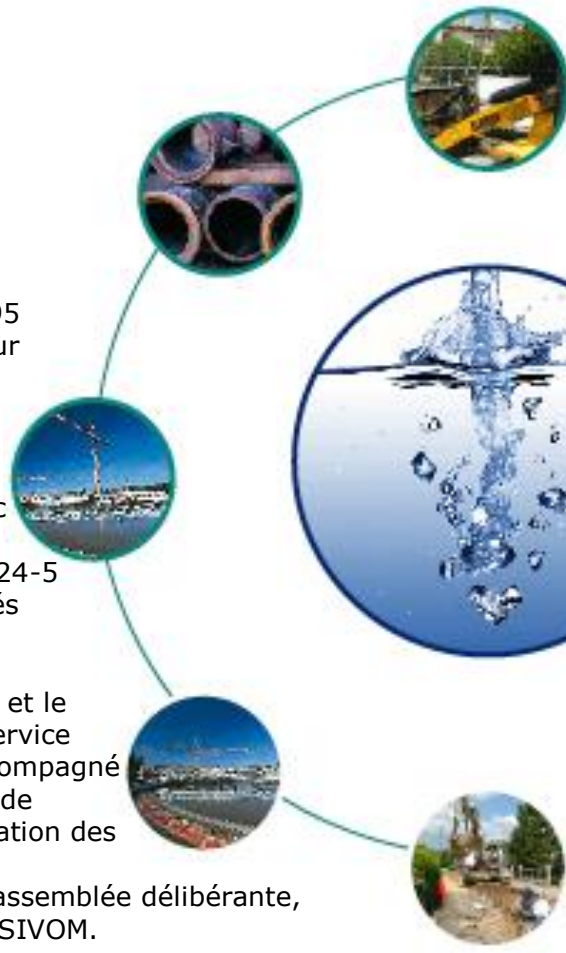

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité Syndical le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le Comité Syndical et le Conseil Municipal de chaque commune membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport. Celui-ci sera accompagné du rapport annuel du délégataire pour les réseaux de collecte et de transport par la société SUEZ et du rapport annuel pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées de la société VEOLIA.
Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant de procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes (III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin, une série d'annexes complète le document.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Partie I. Le contexte

1. Historique et périmètre du syndicat

Confronté à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM).

A ce jour le périmètre du SIVOM couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Niffer, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, la communauté Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Monsieur Francis HILLMEYER, préside le syndicat depuis septembre 2020.

Transformé le 1er janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise les communes à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

2. Les missions

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles.

A. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes de Bantzenheim, Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Petit-Landau Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 33 adhérents représentant une population de 267 446 habitants (recensement janvier 2022).

B. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes citées ci-dessus sauf le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 32 adhérents représentant une population de 243 588 habitants (recensement janvier 2022).

C. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne toutes les communes du SIVOM.

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- Le traitement des résidus urbains,
- La collecte sélective des déchets,
- La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Partie II. Les moyens du SIVOM

1. Les équipes exploitation et travaux

A. Le service exploitation réseau d'assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 9 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur SIG
- 5 techniciens
- 2 adjoints administratifs

B. Le service patrimoine station d'épuration

- 1 ingénieur responsable de service

C. Le bureau d'études

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 7 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur animation gestion des EP
- 5 techniciens

2. Moyens techniques

A. Le dispositif existant

1. Le traitement des eaux usées

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Les stations d'épuration des eaux usées situées à Feldkirch, Pulversheim, Ruelisheim et Sausheim sont exploitées par la société VEOLIA EAU.
Les stations d'épuration des eaux usées situées à Bantzenheim, Petit-Landau et Wittelsheim sont exploitées par la société SUEZ.
La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

a. La station à Sausheim

Elle traite les eaux usées des communes de Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

L'unité de méthanisation des boues de la station injecte du biométhane dans le réseau GrDF depuis le 1er décembre 2020. Les certificats de garantie d'origine sont cédés aux transports urbains et au chauffage des bâtiments de l'Agglomération.

b. La station à Ruelisheim

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim et une partie des eaux usées de Richwiller. Elle traite également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

c. La station à Wittelsheim

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller.

d. La station à Feldkirch

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

e. La station à Pulversheim

Elle traite les eaux usées de la commune.

f. La station à Bantzenheim

Elle traite les eaux usées de Bantzenheim et Chalampé.

g. La lagune à Berrwiller

Elle traite les eaux usées de la commune.

h. La station à Petit-Landau

Elle traite les eaux usées de la commune.

2. La gestion des réseaux d'assainissement

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage et de contrats de prestations de service à court terme.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

a. La gestion par un contrat d'affermage

L'exploitation est assurée par SUEZ pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfastatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

b. La gestion par le SIVOM

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Wittenheim, Baldersheim et Battenheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement…).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navettes formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curages) ou de raccordabilité (branchements, réseaux).

3. Les travaux d'assainissement

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage…),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

4. L'assainissement non collectif

Le SIVOM gère le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

5. Les autres missions d'assainissement

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

a. La gestion des accessoires de voirie

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de SUEZ à Illzach. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1ère installation).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

b. Le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

On distingue les enquêtes dites notaires ou à la demande du propriétaire et les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant des réseaux.

Enquête dite « notaire » ou à la demande du propriétaire : lors d'une transaction immobilière ou à la demande d'un propriétaire, il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :
- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif : l'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente ;
- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif : l'enquête contrôle le raccordement en direct, la destination des eaux pluviales, la situation des eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, la présence d'une ventilation hors toiture, la protection contre le reflux… Cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.
Les enquêtes dites notaires ou à la demande d'un propriétaire sont soumises à une redevance particulière.

Enquête SIVOM : lors de travaux de voirie à l'initiative des communes ou selon nécessité de service, le SIVOM réalise les enquêtes sur la conformité de la partie privée des branchements.
Les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant ne sont pas soumises à facturation.

c. Le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol telles que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'Occupation des Sols ou le Plan Local d'Urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la Santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière sous condition.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

d. L'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, demande de raccordement…

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement… Dans le périmètre couvert par un fermier (SUEZ), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie.

e. Le suivi des rejets d'eaux usées autre que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d'eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l'obligation d'autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

f. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations…

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à Sausheim : Peugeot à Sausheim, Papeteries du Rhin, Sarval à Illzach, DMC, Centre Hospitalier de Mulhouse. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station d'épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetées sans passer par la redevance d'assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

g. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s'agit d'activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les producteurs de films, les agences de voyages etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la Santé Publique).

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

h. Les études structurantes et les missions particulières

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

a) le Plan de Zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales…),
b) l'unité de méthanisation des boues,
c) la gestion dynamique des réseaux,
d) la reconstruction d'un épaississeur à la STEU à Sausheim.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme par exemple la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux, les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage…).

B. Les résultats quantitatifs

1. Le traitement des eaux usées

STEU À SAUSHEIM 2022

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	12 646,33	5 627,21	4 905,09	1 040,64	110,87
Concentrations en entrée (en mg/l)	662,76	298,82	260,48	55,28	5,89
Charges en sortie (en tonnes/an)	585,97	87,50	116,72	154,05	9,79
Concentrations en sortie (en mg/l)	29,88	4,46	5,95	7,85	0,50
Rendements (en %)	95,30	98,40	97,60	85,20	81,20
Volume traité (m³) Boues produites (tonnes % siccité)	19 612 626 m³ 15 056,40 t à 25,29 % de siccité Filière de valorisation : UIRI (13 448 t) + VANNECOURT (886 t) + ESCHAU (51 t) + ANGLEMONT (63 t) + BURES (609 t)				

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	**11 279 171,42**
Dont exploitant	4 295 320,89
Dont quotepart Agence de l'eau 2021	60 670,95
Dont traitement des boues	3 498 292,24
Dont énergie électrique et chaleur	958 055,40
Dont quotepart énergie électrique	74 054,74
Dont taxe VNF	6 825,93
Dont charges syndicales et annexes	356 124,52
Dont assurances, avocats, météo, espaces verts, divers	64 822,07
Dont renouvellement génie électromécanique	366 151,38
Dont renouvellement génie civil	83 647,89
Dont amortissement	1 488 205,41
Recette Agence Eau (prime épuration)	601 871,00

NORMES DE REJET

	Temps Sec Q 91200m³/j et DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200<Q<136200m³/j ou 20630<DBO5<29630kg/j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<Q<203400 m³/j ou 29630<DBO5<41830 kg/j
DBO5	25 mg/l et 90 %	25 mg/l ou 90 %	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75 %	100 mg/l ou 75 %	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90 %	30 mg/l ou 90 %	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70 %	10 mg/l ou 70 %	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80 %	1 mg/l ou 80 %	

Unité de méthanisation à Sausheim

Production		Recettes		Dépenses	
Volume - Nm3	Énergie - MWh	Tarif réglementé	Prime	Location Skid GrDF	Fourniture chaleur par l'UIRU
1 982 766	14 315,43	1 568 003,10	2 006,15	77 850,81	69 598,09

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

STEU À RUELISHEIM 2022

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	1 436,57	1 436,57	537,14	149,49	16,91
Concentrations en entrée (en mg/l)	651,40	310,80	243,60	67,80	7,70
Charges en sortie (en tonnes/an)	65,80	7,46	7,99	14,28	1,37
Concentrations en sortie (en mg/l)	24,60	2,80	3,00	5,30	0,50
Rendements (en %)	94,30	98,70	97,80	88,50	90,20
Volume traité (m³) /an Boues produites (tonnes % siccité)	2 675 654 m³ 3 560,16 t à 31,9 % de siccité Filière de valorisation : compostage pour épandage agricole				

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	**1 497 508,42**
Dont coût fonctionnement	1 297 254,29
Dont coût investissement	171 801,24
Dont renouvellement génie civil	28 452,89
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75 %
DBO5	25 mg/l et 90 %
NGL	15 mg/l et 75 %
Pt	2 mg/l et 80 %

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

STEU À FELDKIRCH 2022

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en tonnes/an)	171,98	72,84	79,88
Concentrations en entrée (en mg/l)	262,30	111,10	121,80
Charges en sortie (en tonnes/an)	21,33	4,91	7,94
Concentrations en sortie (en mg/l)	32,50	7,50	12,10
Rendements (en %)	82,30	91,80	83,90
Volume traité (m³) Boues produites (tonnes % siccité)	655 554 m³ 3 878,49 t à 1,45 % de siccité Filière de valorisation : UIRU		

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	**216 092,91**
Dont coût fonctionnement	210 837,28
Dont coût investissement	5 255,63
Recette Agence Eau (prime résultat 2022)	0,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90 %
DCO	120 mg/l ou 75 %
DBO5	25 mg/l ou 70 %

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

STEU À PULVERSHEIM 2022

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	116,87	48,79	56,74	12,50	1,51
Concentrations en entrée (en mg/l)	441,30	184,20	214,30	47,20	5,70
Charges en sortie (en tonnes/an)	4,91	0,67	0,64	1,27	0,18
Concentrations en sortie (en mg/l)	18,90	2,60	2,50	4,90	0,70
Rendements (en %)	95,40	98,40	98,50	90,50	86,80
Volume traité (m³) Boues produites (tonnes % siccité)	259 877 m³ 265,46 t à 19,1 % de siccité Filière de valorisation : UIRU				

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	**217 611,19**
Dont coût fonctionnement	210 241,98
Dont coût investissement	7 369,21
Recette Agence Eau (prime résultat 2022)	7 610,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90 %
DCO	90 mg/l ou 75 %
DBO5	25 mg/l ou 70 %
NGL	15 mg/l ou 70 %

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

LAGUNE À BERRWILLER 2022

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en kg/j)	41,31	16,10	15,02
Concentration mg/l	602,62	245,14	222,43
Charges en sortie (en tonnes)	6,59	1,44	1,76
Valeurs rejet			
Concentration mg/l	99,92	20,59	26,38
Rendements (en %)	83,42	91,60	88,14
Valeurs autorisation rejet			
Concentration mg/l	125	62	30
Volume traité estimé (m³/j) Boues produites (tonnes en matière sèche	173 m³ 0 t		

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	46 756,75
Dont électricité	8 314,38
Dont GER	19 401,04
Dont frais exploitant commune	14 885,71
Dont analyses, espaces verts…	4 155,62
Recette Agence Eau (prime épuration)	0,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

STEU À WITTELSHEIM 2022

(WISTARI: WITTELSHEIM - STAFFELFELDEN - RICHWILLER)

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	590,38	150,38	258,18	86,49	7,99
Concentrations en entrée (en mg/l)	178,00	41,90	73,70	24,40	2,32
Charges en sortie (en tonnes/an)	34,29	12,29	10,62	11,63	3,49
Concentrations en sortie (en mg/l)	8,64	3,00	2,68	2,51	0,85
Rendements (en %)	94,19	91,83	95,89	86,56	56,37
Volume traité (m3) Boues produites (tonnes % siccité)	3 932 390 m³ 1 105 t à 19,1 % de siccité Filière de valorisation : compostage				

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	**856 814,01**
Dont d'exploitation et assurances	437 205,97
Dont boues	100 658,13
Dont désodorisation	22 108,71
Dont études	20 731,20
Dont amortissement (dont rattrapage 2021)	276 110,00
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	0,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

STEU À PETIT-LANDAU 2022

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	31,42	7,70	12,27	2,83	0,47
Concentrations en entrée (en mg/l)	1 510,00	370,00	590,00	136,00	22,70
Charges en sortie (en tonnes/an)	0,71	0,08	0,23	0,05	0,03
Concentrations en sortie (en mg/l)	34,00	4,00	11,00	4,67	1,46
Rendements (en %)	97,75	98,92	98,14	98,09	93,57
Volume traité (m3) Boues produites (tonnes % siccité)	38 762 m³ 35,38 t à 23,1 % de siccité Filière de valorisation : pas d'évacuation (Rhizocompostage)				

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	**132 588,35**
Dont exploitation	42 033,75
Dont boues	364,00
Dont taxe VNF	1 318,70
Dont renouvellement génie électromécanique et civil	1 110,42
Dont amortissement (dont rattrapage 2021)	87 761,48
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	2 877,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

STEU À BANTZENHEIM-CHALAMPÉ 2022

ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	83,85	30,98	35,63	8,94	1,00
Concentrations en entrée (en mg/l)	812,00	303,00	325,00	90,50	9,92
Charges en sortie (en tonnes/an)	2,18	0,35	0,26	0,53	0,44
Concentrations en sortie (en mg/l)	29,40	5,74	9,27	5,03	3,75
Rendements (en %)	97,39	98,87	99,28	94,08	56,64
Volume traité (m3) Boues produites (tonnes % siccité)	164 211 m³ 259 t à 19,7 % de siccité Filière de valorisation : compostage				

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant T.T.C. en €
Coût total	**246 203,31**
Dont d'exploitation	44 660,00
Dont boues	16 245,30
Dont énergie électrique	27 719,18
Dont assurances, espaces verts, divers	4 200,00
Dont renouvellement génie civil électromécanique et civil	8 491,66
Dont amortissement (dont rattrapage 2021)	144 887,17
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	12 073,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

2. La gestion des réseaux d'assainissement

SUEZ 2022

RÉSEAUX ÉLÉMENTS TECHNIQUES

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	
Brunstatt-Didenheim	62 446	3 213	1	2 240	1 704	191	46	43
Eschentzwiller	11 187	2 209	0	1 876	427	70	2	14
Flaxlanden	13 171	852	17	879	327	43	0	22
Habsheim	27 519	6 636	104	4 153	992	126	16	17
Illzach	60 915	13 041	347	2 015	2 556	332	50	7
Lutterbach	36 034	2 884	38	1 641	842	204	1	13
Morschwiller-le-Bas	21 879	2 391	0	2 823	661	58	2	6
Mulhouse	295 681	17 076	113	16 003	11 642	3 913	512	20
Pfastatt	45 790	2 475	192	1 807	1 568	208	25	0
Reiningue	19 952	575	64	64	427	43	1	1
Riedisheim	50 034	3 865	55	2 631	1 777	334	32	41
Rixheim	68 679	3 836	160	3 918	2 397	271	44	58
Sausheim	50 562	2 006	0	1 051	1 472	151	17	5
Wittelsheim	80 487	7 830	515	1 909	2 563	2 667	2	0
Zillisheim	21 064	1 033	59	925	737	97	0	21
Zimmersheim	9 027	552	0	243	311	1	0	16
Total	**793 940**	**70 474**	**1 665**	**44 178**	**28 699**	**8 709**	**750**	**284**

* réseaux unitaires sauf partie Reiningue et Lutterbach où coexistent des réseaux unitaires et séparatifs
Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel
Curage curatif : sur demande particulière de la commune

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Année	Rémunération	€ / m³ au 01/01	Volume en m³ soumis à la redevance
2022	**SUEZ**	**1,0810**	**9 709 393**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE 2022

Réseaux éléments techniques et financiers 2022

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Ouvrages divers (**)	Coût exploitation en €
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Baldersheim	14 203	2 302			667	318		73	9 296,76
Battenheim	8 914	2 805			455	231		5	5 818,45
Berrwiller	13 042	3 320			229	127		7	5 502,75
Bollwiller	21 940	5 070			782	386		33	11 463,10
Bruebach	8 297	2 093			189	104		11	4 369,86
Chalampé	7 684	2 072	120		327	168		32	5 859,48
Dietwiller	12 493	3 702			256	123		12	6 100,38
Feldkirch	7 586	1 741			228	132		38	5 246,78
Hombourg	7 944	2 496			342	151		43	6 640,70
Kingersheim	49 619	19 920			2 731	1 419		119	43 874,60
Niffer	6 480	1 775			231	183		61	7 098,08
Petit-Landau	6 697	1 847			249	143		6	3 826,68
Pulversheim	21 215	8 357			758	715		77	24 025,21
Richwiller	22 095	5 847			790	375		91	15 188,36
Ruelisheim	15 532	3 308			626	290		47	9 053,44
Staffelfelden	23 891	9 123			835	1 190		430	46 458,94
Steinbrunn-le-Bas	9 080	2 829			93	103		11	5 457,32
Wittenheim	81 944	19 111	16		3 052	1 458		48	39 376,48
Total	**338 656**	**97 718**	**136**	**0**	**12 840**	**7 616**	**0**	**1 144**	**254 657,37**

* réseaux unitaires
** Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassins d'orage

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Gestion des stations de relevage non couverts par un contrat d'affermage 2022

Stations de relevage		SUEZ			Factures				Total cumul en € en 2022
		Coût GER en €	Coût Contrat en €	Coût Inter-ventions d'urgences en €	Coût EDF en €	Coût Téléphonie en €	Coût Groupe Electro-gène en €	Coût Espaces verts en €	
Baldersheim	DO du BO Baldersheim		249,7	0					249,7
	PR Chasseurs		777,7	0					777,7
	PR stade de foot Battenheim		777,7	0					777,7
	PR École		777,7	0					777,7
	BO Moulin		0	0					0
Battenheim	DO Ruelisheim		135,3	0					135,30
	PR Cimetière Hirtzfelden		777,7	0					777,7
	PR salle polyvalente Champs		777,7	0					777,7
	PR école élémentaire Champs		777,7	0					777,7
	PR Cigogne		611,6	0					611,6
	PR clefs de champs Quatelbach		1 243	0					1 243
Berrwiller	Staffelfelden		603,9	0					603,9
Bollwiller	Feldkirch		2 917,2	1 185,8					4 103
	Lot Pépinière EU		603,9	0					603,9
Bruebach	Croix bleue		603,9	96,8					700,7
	PR rue de Zimmersheim		603,9	0					603,9
Chalampé	Rue de Rummersheim		805,2	128,7	292,54				1 226,44
Feldkirch	Cité Alex		652,3	0					652,3
	Roselière		652,3	0					652,3
Kingersheim	Château		652,3	193,6					845,9
	Pfastatt		652,3	0	139,87				792,17
	Provence		972,4	205,7					2 932,99
	Voie médiane		652,3	36,3					688,6
	Provence DO		135,3	0			1 754,89		135,3
	Rue de Metz DO		135,3	0					135,3
Petit-Landau	Château			0					3 740
Pulversheim	Aire de la Thur		652,3	0					652,3
	Ensisheim		652,3	0					652,3
	Mulhouse		652,3	72,6					724,9
	Trois roses		652,3	84,7					737

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Gestion des stations de relevage non couverts par un contrat d'affermage 2022 (suite)

Postes de relevage		SUEZ			Factures				Total cumul en € en 2022
		Coût GER en €	Coût Contrat en €	Coût Inter-ventions d'urgences en €	Coût EDF en €	Coût Télé-phonie en €	Coût Groupe Electrogène en €	Coût Espaces verts en €	
Richwiller	Mine Max		652,3	24,2					676,5
	Sainte Barbe	8 315,74	972,4	0			1 230,98		10 519,12
	Poète		652,3	60,5					712,8
	DO Vosges		135,3	0					135,3
Ruelisheim	1er mai		652,3	0					652,3
	Bruat		652,3	0					652,3
	Général de Gaulle		652,3	0	116,23				768,3
	Traineau		652,3	108,9					761,2
Staffelfelden	4 février		652,3	0					652,3
	Berrwiller		652,3	0					652,3
	Bois		1 054,9	919,6					1 974,5
	Gare		1 054,9	12,1					1 067
	Gare (BO)		451	0					451
	Jean Jaurès		652,3	0				272,39	924,9
	Marie Louise		652,3	72,6					724,9
	Perdrix		451	12,1					463,1
Steinbrunn-le-Bas	Rue du Manoir		603,9	24,2					628,1
Wittenheim	Rapp		652,3	48,4					700,7
	Ried		652,3	229,9					882,5
Total		**8 315,74**	**32 708,50**	**1 669,80**	**548,64**	**0**	**2 985,87**	**272,39**	**48 347,84**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Demandes d'enquêtes (EQ) Intervention (IT) Raccordabilité (RC) 2022

Demandes	SUEZ			Bureau Études SIVOM			Cumul
	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	
Berrwiller				2	2		4
Bollwiller				3	2		5
Brunstatt-Didenheim	4	23	0		5	1	33
Bruebach					6		6
Chalampé					2		2
Dietwiller						1	1
Eschentzwiller	3	6	0				9
Feldkirch				1	1		2
Flaxlanden	2	3	0				5
Habsheim	13	4	0				17
Hombourg					2		2
Illzach	4	18	0		5		27
Kingersheim					8		11
Lutterbach	13	8	0		4	1	26
Niffer					1		1
Morschwiller-le-Bas	4	5	0		1		10
Mulhouse	43	165	1		18		227
Petit-Landau				1	1		2
Pfastatt	9	9	0		5		23
Pulversheim					2		2
Reiningue	1	3	1				5
Richwiller					1		1
Riedisheim	5	4	0		3		12
Rixheim	8	5	0		3	2	18
Ruelisheim					2		2
Sausheim	7	8	0				15
Staffelfelden					2	1	3
Steinbrunn-Le-Bas					4		4
Wittelsheim					3		3
Wittenheim				1	9	1	11
Zillisheim	4	9	0		2		15
Zimmersheim	1	1	0		1		3
Total	**121**	**271**	**2**	**11**	**95**	**7**	**507**

Le pôle Exploitation assainissement saisit SUEZ ainsi que le Bureau d'Etudes du SIVOM pour collecter les éléments de réponse à apporter à une demande d'un usager ou d'une collectivité.
Les demandes sont classées selon 3 catégories :
EQ : Enquête (requête permettant d'approfondir la connaissance du réseau)
IT : Intervention (travaux à effectuer)
RC : Raccordabilité (requête pour les études d'extension réseaux et conformité des branchements)

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Marchés pluriannuels de travaux 2022

COMMUNES	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers			
	Tampons	Grilles TS		extensions réseaux et travaux divers (en ml)	branchements particuliers	Inspections Caméra réalisées par le SIVOM (en ml)	Réhabilitation réalisées par le SIVOM (ml)
Berrwiller					3	242,00	
Bollwiller	3				1	441,00	
Brunstatt-Didenheim	3				1		
Bruebach	1			32	2	104,00	
Chalampé					2		
Dietwiller	1					416,00	
Eschentzwiller	1			402	20		
Feldkirch						178,00	
Flaxlanden							
Habsheim							
Hombourg	2				1		
Illzach	3	7			6		
Kingersheim	3				6	3 185,00	
Lutterbach	1			462.5	60		
Niffer							
Morschwiller-le-Bas	1			578	23		
Mulhouse	17	8					675,00
Petit-Landau						588,00	
Pfastatt	1	1	2	301	2		
Pulversheim		2			2		
Reiningue	2	2					
Richwiller	1				4		
Riedisheim	2	2					
Rixheim	5	1			1		
Ruelisheim				75	7		
Sausheim	2						
Staffelfelden		1			2		
Steinbrunn-le-Bas	3				3	115,00	
Wittelsheim							
Wittenheim	12	2		46	6	3 603,00	
Zillisheim	1						
Zimmersheim							
Total	**65**	**26**	**2**	**1 896,5**	**149**	**8 630**	**675**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

3. Le service d'assainissement non collectif

ANC 2022

Communes	Nombre total ANC	Contrôles de bon fonctionnement ou diagnostic de l'existant		Contrôles de bon fonctionnement en cas de cession immobilière		Contrôles de conception	Contrôles de bonne exécution des travaux	Nombre total de contrôles en 2022
		Conformes	Non conformes	Conformes	Non conformes			
Baldersheim	2 *				1			1
Battenheim	7 *							0
Berrwiller	5							0
Bollwiller	11							0
Bruebach	7 *							0
Brunstatt-Didenheim	27	1	1	1				3
Chalampé	6 *							0
Dietwiller	8 *							0
Eschentzwiller	7			1				1
Feldkirch	15	2	2					4
Flaxlanden	6							0
Habsheim	22	2				1	1	4
Hombourg	3	2	1					3
Illzach	22	3	3					6
Kingersheim	4		3					3
Lutterbach	19	1						1
Morschwiller-le-Bas	4					1	1	2
Mulhouse	3		2					2
Niffer	2		2					2
Petit-Landau	11	1	9					10
Pfastatt	20							0
Pulversheim	4							0
Reiningue	35		1					1
Richwiller	19	2	3					5
Riedisheim	18	1	3					4
Rixheim	58	3	6					11
Ruelisheim	29	1						1
Sausheim	26	3	3					6
Staffelfelden	6							0
Steinbrunn-le-Bas	7 *							0
Wittelsheim	15 *					1	1	2
Wittenheim	22		5			2	2	9
Zillisheim	6	1						1
Zimmersheim	11							0
Total	**467**	**23**	**44**	**2**	**1**	**7**	**7**	**84**

*Estimations du nombre d'installations fournies par la commune en 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

4. *Les autres missions d'assainissement*

Accessoires de voirie 2022

Communes	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Non Ventilé	Grille Marché Commun	Grille Dedra	Grille EJ 1450 DT 100	TOTAL
Berrwiller						
Bollwiller	3					3
Brunstatt - Didenheim	2	3		6		11
Bruebach	1					1
Chalampé						
Dietwiller		1				1
Eschentzwiller	8	22		27		57
Feldkirch	1					1
Flaxlanden						
Habsheim	2			5	3	10
Hombourg	35	11		55		101
Illzach	4					4
Kingersheim	3		1	5		9
Lutterbach	17	2	8			27
Niffer						
Morschwiller-le-Bas	17	13	3	13		46
Mulhouse	28	2	1	33		64
Petit-Landau	1					1
Pfastatt	4	1		1		6
Pulversheim	2			1	5	8
Reiningue						
Richwiller						
Riedisheim	1			2		3
Rixheim	4			9		13
Ruelisheim	13	1				14
Sausheim	4	2		3		9
Staffelfelden				1		1
Steinbrunn-le-Bas		3				3
Wittelsheim						
Wittenheim	13	4		2		19
Zillisheim		3				3
Zimmersheim						
Total	**163**	**68**	**13**	**163**	**8**	**415**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Enquêtes situation d'un bien au regard de l'assainissement 2022

Communes	Nombre d'enquêtes	
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Baldersheim	26	1
Battenheim	13	
Berrwiller	7	
Bollwiller	28	
Bruebach	12	
Brunstatt-Didenheim	73	
Chalampé	11	
Dietwiller	21	
Eschentzwiller	20	1
Feldkirch	7	
Flaxlanden	11	
Habsheim	29	
Hombourg	12	
Illzach	62	
Kingersheim	86	
Lutterbach	41	
Morschwiller-le-Bas	20	
Mulhouse	366	
Niffer	11	
Petit-Landau	3	
Pfastatt	69	
Pulversheim	22	
Reiningue	10	
Richwiller	24	
Riedisheim	74	
Rixheim	95	
Ruelisheim	15	
Sausheim	34	
Staffelfelden	22	
Steinbrunn-le-Bas	9	
Wittelsheim	95	
Wittenheim	101	
Zillisheim	29	
Zimmersheim	9	
Total	**1 458**	**2**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Instructions des documents « droits de sol » pour la partie assainissement 2022

Communes	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Demande de raccordement	Permis d'aménager	Permis de construire	Permis de démolir	Total
Berrwiller			4		9		13
Bollwiller			6		7		13
Bruebach	2	2	1	1	5		11
Brunstatt-Didenheim	5	4	33		35		77
Chalampé		1	1				2
Dietwiller			3		17		20
Eschentzwiller	2	2	4	1	7	1	17
Feldkirch		7	3		5		15
Flaxlanden		2	5		2		9
Habsheim	4	10	8	1	16		39
Hombourg			2		5		7
Illzach	1	32	15	3	23		74
Kingersheim	2	29	14	4	28		77
Lutterbach	2	7	15		14		38
Morschwiller-le-Bas			9		2		11
Mulhouse	5	9	35		50	2	101
Niffer		2		1	2		5
Petit Landau		2	4		3		9
Pfastatt	3	3	23	2	14		45
Pulversheim			4		8		12
Reiningue		3	2	1	4		10
Richwiller	1	14	12		10		37
Riedisheim	10	1	18		24		53
Rixheim	7	13	29	1	19		69
Ruelisheim	3	7	2		5		17
Sausheim	1	10	15		18		44
Staffelfelden	1		6	1	3		11
Steinbrunn-le-Bas		2	5	1	4		12
Wittelsheim			9	2	41		52
Wittenheim	5	35	8	2	32		82
Zillisheim		2	11		25		38
Zimmersheim	1		1		4		6
Total	**55**	**199**	**307**	**21**	**441**	**3**	**1026**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Autorisations et conventions de rejets eaux usées autres que domestiques 2022

Communes	Autorisations de rejets et conventions	Communes	Autorisations de rejets et conventions
Berrwiller		Niffer	
Bollwiller	1	Petit-Landau	
Brunstatt - Didenheim	1	Pfastatt	
Chalampé		Pulversheim	
Dietwiller		Reiningue	
Eschentzwiller		Richwiller	1
Feldkirch		Rixheim	
Flaxlanden		Ruelisheim	
Habsheim		Sausheim	
Hombourg		Staffelfelden	
Illzach		Steinbrunn-le-Bas	
Kingersheim	1	Wittelsheim	
Lutterbach		Wittenheim	
Morschwiller-le-Bas		Zimmersheim	
Mulhouse	1	Zillisheim	

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Contrôle de la partie en domaine privé du branchement (hors vente) 2022

Communes	Contrôle de la qualité d'exécution Branchement neuf	Contrôle du maintien en bon état de fonctionnement Branchement existant		Total
		Enquêtes travaux de voirie	Divers contrôles	
Berrwiller	2		1	3
Bollwiller	1			1
Bruebach	4	11	16	31
Brunstatt-Didenheim				0
Chalampé	1		1	2
Dietwiller			1	1
Eschentzwiller	1	7	7	15
Feldkirch				0
Flaxlanden	3	1	2	6
Habsheim	4	9	5	18
Hombourg				0
Illzach	5	15	12	32
Kingersheim				0
Lutterbach	11	18	15	44
Morschwiller-le-Bas	1			1
Mulhouse	5	9	13	27
Niffer	5	52	18	75
Petit Landau			1	1
Pfastatt	14	24	17	55
Pulversheim				0
Reiningue	2	3	4	9
Richwiller			2	2
Riedisheim	5	15	16	36
Rixheim	8	17	11	36
Ruelisheim	1			1
Sausheim	4	5	8	17
Staffelfelden	2			2
Steinbrunn-le-Bas	1		9	10
Wittelsheim				0
Wittenheim	7			7
Zillisheim	3	4	5	12
Zimmersheim		1	4	5
Total	**90**	**191**	**168**	**449**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

5. *Les travaux et l'exploitation 2022*

Travaux épuration
Investissement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
STEU Sausheim	306 214,02
Méthanisation	1 124 191,74
STEU Feldkirch	194 173,70
STEU Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller,Bantzenheim/Chalampé, Petit-Landau, WISTARI	58 683,26

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
STEU Sausheim	1 604 670,31
Méthanisation	1 797 662,78

Exploitation épuration
Fonctionnement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Méthanisation	225 852,62
STEU Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller, Bantzenheim/Chalampé, Petit-Landau, WISTARI	13 095 417,78

Recettes principales	Montant T.T.C. en € En 2022
Méthanisation	1 616 088,25
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, industriels conventionnés, matières de vidange et divers	2 270 045,33

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Travaux réseaux

Investissement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Accessoires de voirie	86 678,27
Travaux divers	359 993,12
Travaux eaux pluviales	62 669,54
Rehausse tampons	43 801,42
Contrôle réseau caméra	73 939,08
Réhabilitation réseau assainissement	322 001,80
GD Vauban	277 937,92
GD seuils et vannes	988 238,03
GD bassin rue Charte Riedisheim	10 626,55
GD bassin boulevard Stoessel Mulhouse	23 942,70
GD Bassin écluse Pfastatt	638 576,30
Lutterbach rue Mozart	205 625,70
Ruelisheim rue du Traineau	118 346,80
Ruelisheim rue de Wittenheim	33 088,84
Etude RSDE	74 920,92
Etude gestion eaux pluviales	57 390,00
Poste de relèvement périmètre historique	54 020,51
Siphon III Terrasse du musée	1 117 221,92
Morschwiller-le-Bas rue Longue	429 780,49
Eschentzwiller rues Schweitzer, Moll et Notard	302 553,11
Branchements particuliers travaux divers	266 208,85
Réhabilitation des bâtiments des postes de pompages	31 498,28
Réseau assainissement WISTARI	104 067 ,92

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	1 105 492,95
Amortissement	1 420 797,74
Récupération TVA	2 620 797,68

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Exploitation réseaux

Fonctionnement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau du bassin potassique, ERDF, amortissements divers	4 731 046,37

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Branchements particuliers, contrôles branchements, enquêtes notaires et divers	2 550 376,96

Travaux assainissement non collectif

Investissement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Travaux	0,00

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Amortissement	0,00
Travaux	0,00

Fonctionnement selon CA 2022

Dépenses principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Entretien véhicule, communication, assurance, amortissement et divers	99,22

Recettes principales	Montant T.T.C. en € en 2022
Redevance d'assainissement non collectif	12 500,00

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

PARTIE III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

1. Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

A. Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes

En matière de financement du service, l'année 2022 présente deux situations :

– le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toutes les communes-membres sauf pour le Syndicat Mixte de l'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

Redevance d'assainissement collectif en 2022	14 155 850,23 €

– le Syndicat Mixte de l'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission épuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Subvention d'équilibre en 2022	347 539,52 €

B. Participations financières des usagers

1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques (PFAC)

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle s'applique depuis le 1er juillet 2012.

Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques pour tous les travaux donnant lieu à la création de constructions à usage d'habitation ou à un autre usage et tous les travaux donnant lieu à de la surface de plancher/emprise au sol supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2022 le tarif reste celui appliqué en 2021.

2. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son Comité d'Administration du 26 juin 2012 avec effet au 1er juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejets. Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.).

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire. Pour 2022, le tarif reste celui appliqué en 2021.

Participation pour le raccordement à l'égout, participation pour le financement de l'assainissement collectif, participation pour le financement de l'assainissement collectif par les assimilés collectifs. **Montant facturé en 2022**	380 263,36 €

C. Prime de résultat pour les systèmes d'assainissement collectif

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse verse chaque année une prime de résultat en assainissement collectif pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à atteindre. Le montant total encaissé en 2022 est de 780 571 € et est réparti de la manière suivante :

	Montant 2022 en €
Sausheim	601 871
Bantzenheim	5 685
Pulversheim	7 610
Petit-Landau	2 877

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

2. Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Cette redevance se définit comme suit :

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant T.T.C. en €
	01/01/2022
Le diagnostic initial des installations existantes	100
Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100
Le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150
Le contrôle de la conception	100
Le contrôle de la réalisation des installations neuves	100

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	01/01/2022
Le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions règlementaires (50 % de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50
Frais de prélèvement et d'analyses	
Le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la règlementation.	Frais réels

Redevance ANC encaissée en 2022 T.T.C. en €	12 500 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

PARTIE IV. Les indicateurs de performances selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

Réseaux 1/2 - 2022

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
Brunstatt-Didenheim	2	120	5	0
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller-le-Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Baldersheim	1		2	0
Battenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Ruelisheim				
Wittenheim				
Wittelsheim	1	15		
Staffelfelden				
Richwiller				
Hombourg				
Niffer				
Bruebach				
Dietwiller				
Steinbrunn-le-Bas				
Chalampé				
Bollwiller	1			
Feldkirch				
Pulversheim				
Berrwiller				
Petit-Landau				

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Réseaux 2/2 - 2022

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées (D202.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)
Brunstatt-Didenheim			100	
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller-le-Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Baldersheim		0,15		
Battenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Ruelisheim				
Wittenheim				
Wittelsheim		0	70	
Staffelfelden				
Richwiller				
Hombourg		0		
Niffer				
Bruebach		0		
Dietwiller				
Steinbrunn-le-Bas				
Chalampé		0		
Bollwiller		0		
Feldkirch				
Pulversheim		0,04		
Berrwiller		0		
Petit-Landau		0		

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Indicateurs de performance

Stations d'épuration 2022

STEU	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration * (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Ruelisheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Pulversheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Feldkirch	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Berrwiller	Sans objet			

Budget, facturation, réclamations

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	24 ans	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	0 %
Montant des annuités capital/intérêts	Capital* : 2 595 390,89 € Intérêts : 619 230,75 €	Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés) (P258,1)	…
Amortissement	Réseaux : 1 972 616,60 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	10 658,09 €
	Épuration : 1 488 205,41 €		
	ANC : 0 €		
	Méthanisation : 7 402 €		

SPANC

Critères de performance	ANC définitivement affectés	ANC dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	39 %	
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	100/140	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	1 332	

Capital* : dont le remboursement des prêts sans intérêt ; NC** : en attente des données du Trésor Public

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

PARTIE V. Les projets pour l'année 2023

- Gestion dynamique des réseaux d'assainissement

Les derniers travaux de vannes et seuils régulés se terminent par les ouvrages VS4 à l'automne 2023, rattaché fonctionnellement au bassin d'orage rue de l'Écluse à Pfastatt, l'ensemble des ouvrages de vannes et seuils est opérationnel et intégré au pilotage de la gestion dynamique.

Les analyses des retours d'expérience du fonctionnement permettent de mettre à l'épreuve la robustesse du système et de corriger les actions de pilotage.

Les premiers résultats sont encourageants et prouvent que le SIVOM a eu raison d'investir dans cette technologie.

Les travaux du bassin de la rue de l'Écluse à Pfastatt s'achèveront à l'automne 2023 et les travaux de réalisation du bassin du boulevard Stoessel à Mulhouse débuteront au second semestre 2023.

- Renouvellement des contrats d'exploitation

Le contrat de délégation de service public de l'assainissement réseau pour les 15 communes du périmètre historique s'est achevé au 31 janvier 2023.

Un contrat de prestation de service attribué au 1er février 2023 a pris le relais sur l'ensemble du périmètre. Ce contrat porte sur tous les réseaux du SIVOM et a une durée de 6 ans.

Le marché d'exploitation des stations de traitement des eaux usées a expiré au 31 décembre 2022 et un nouveau contrat a été attribué pour toutes les STEU du territoire au 1er janvier 2023. Ce contrat porte sur toutes les unités de traitement du SIVOM et aura une durée de 6 ans

- Station d'épuration de Bollwiller-Feldkirch

L'entreprise sera retenue mi 2023 et les études d'exécutions et autorisations d'urbanisme seront réalisées au second semestre 2023 avec un début des travaux en 2024.

- Gestion intégrée des eaux pluviales

L'étude pour la gestion intégrée des eaux pluviales est en cours et se poursuivra tout au long de l'année 2023. En parallèle, le SIVOM accompagne les communes membres dans leur projet d'aménagement afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales.

En 2021 et 2022, 40 000 m^2 de surfaces imperméables ont été déconnectées des réseaux

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

- Étude RSDE Amont

L'étude de recherche des substances dangereuses pour l'environnement (micropolluants) est en cours sur les systèmes d'assainissement de Sausheim, Ruelisheim et Wittelsheim et s'achèvera au second semestre 2023.

- Étude diagnostique des réseaux d'assainissement

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Wittelsheim est lancée et se poursuivra sur l'année 2023 et 2024.

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Ruelisheim sera lancée au second semestre 2023 et se poursuivra en 2024.

- Extension du périmètre

L'intégration de 5 nouvelles communes (Ungersheim, Baldersheim, Battenheim, Bantzenheim et Ottmarsheim) pour le transfert de la compétence assainissement est effectif au 1er janvier 2023.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Annexes

Délibérations sur les tarifs en assainissement pour l'année 2022

Factures type 2022

Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 16 décembre 2021

Nombre de présents :	59
Nombre de droits de votes :	99
Pour :	99
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition :
10 décembre 2021

n° DL16122021-ASS-01

24 DEC. 2021
MULHOUSE

Présents (59) : Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme D'ARANDA, MM. DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HABY, HATTENBERGER, HECKLEN, HILLMEYER, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., KELLER O., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, PASQUIERS, PAUVERT, Mme PLAS, MM. RICHERT, SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, MM. SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WISS et WOLF.

Excusés (27) : MM. AMADORI, BERBETT, BLOIS, BOUILLE, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, ENGASSER, FREMIOT, Mmes GERHART, GOETZ, MM HORTER, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. LAUGEL, LEHMES, NICOLAS, Mmes RABAULT, RAPP, MM. RICHARD, SCHOENIG, Mme SORET, M. STURCHLER, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. VIOLA, WILLEMANN, Mmes WINNLEN et ZELLER.

Absents (5) : MM. HIRT, PULEDDA, RISS, RITZ et Mme ROELLINGER.

Ont donné procuration (15) : MM. BERBETT, BLOIS, Mmes CORNEILLE, GOETZ, KEMPF, MM. LAUGEL, NICOLAS, Mme RABAULT, M. RICHARD, Mmes SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. VIOLA, WILLEMANN et Mme ZELLER.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes BAUDRY, CHEVALIER, MAMMAR et ZWEIGARDT du syndicat.

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°13 de l'ordre du jour
Tarifs assainissement 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023R

Monsieur le Président expose,

1. Redevance assainissement collectif 2022 :

Le SIVOM fixe le tarif de la redevance d'assainissement collectif des communes membres que sont : Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

Le tarif de la redevance assainissement collectif s'applique aux usagers domestiques, aux usagers non domestiques, aux assimilés domestiques ainsi qu'aux usagers qui ne relèvent pas d'un service public de l'eau (puits, forages et eaux pluviales).

Ainsi, pour 2022, la tarification de la redevance d'assainissement se décompose :

- d'une part fixe qui permet de nous prémunir en partie de l'évolution de la consommation d'un montant de **41,12** € annuel par ménage (idem depuis 2018) ;

- de la part fermier de 0,9824 € par m^3 en augmentation de 4,69% ;

- d'une redevance assainissement harmonisée sur l'ensemble du territoire du SIVOM d'un montant de **1,8609** € par m^3 (part SIVOM + part des fermiers) en augmentation de 2,42%.

Les eaux usées des communes de Baldersheim et de Battenheim sont traitées à la station d'épuration située à Ruelisheim et ainsi soumises à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées. Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1er janvier 2022 s'élève à 1,237 € par m^3 (hausse de 2,42%).

Les eaux usées de la commune de Bantzenheim sont traitées à la station d'épuration située à Bantzenheim-Chalampé et ainsi soumises à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées. Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1er janvier 2022 s'élève à 0,9176 € par m^3.

Le tarif est applicable au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, pour la part épuration des eaux usées auquel s'ajoute depuis 2019 une participation par m^3 pour la part transport. Le montant global de la redevance d'assainissement s'élève à 0,759 € par m^3 (hausse de 2,42%) au 1er janvier 2022.

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2021, le périmètre de m2A, membre du SIVOM au titre de la compétence assainissement, s'est vu étendu à 8 communes supplémentaires : Bruebach, Chalampé, Dietwiller, Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Steinbrunn-le-Bas et Wittelsheim.

Comme explicité dans la délibération prise par le Comité d'Administration le 16 juin 2021, il a été décidé que l'évolution de la redevance sur ce nouveau périmètre, se fasse par un lissage sur 8 ans, à compter du 1er janvier 2022, et ce, pour tendre à une harmonisation avec la tarification globale du SIVOM.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023R

Dès 2022, le SIVOM intégrera sa part fixe d'un montant de **41,12** € annuel par ménage aux redevances du nouveau périmètre.

Comme évoqué, les cas particuliers de Hombourg et Niffer, qui ne sont actuellement au SIVOM que pour la partie « *réseau communal* » se verront appliquer un lissage spécifique en concertation avec le syndicat Hombourg-Ottmarsheim-Niffer qui gère la partie « *épuration* » pour ces deux entités.

Les grilles tarifaires annexées à la présente délibération détaillent de façon précise les tarifs applicables pour 2022 (annexes 1 et 2) pour l'ensemble du périmètre syndical.

Au global, la facturation de l'eau devrait ainsi évoluer de **1,09%** pour l'année 2022.

2. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées, sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un Assainissement Non Collectif. Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2022, il est proposé de maintenir le tarif 2021 selon le tableau ci-joint (annexe 3). Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

3. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique, le SIVOM a institué une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'Assainissement Non Collectif. Cette participation n'est pas cumulable avec la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet.
Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire.
Pour 2022, il est proposé de maintenir le tarif 2021 selon le tableau ci-joint (annexe 4). Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023R

4. Contrôles des branchements d'assainissement :

Conformément à l'article L1331-4 du code de la santé publique le SIVOM ou son exploitant organise :

- le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (branchement neuf) ;

- le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (cession immobilière).

Ces prestations sont soumises à facturation. Pour 2022 il est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2021 dans les dispositions ci-après :

A - Au titre du contrôle obligatoire de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement pour les branchements neufs (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1er janvier 2022	
				1ère visite	Contre-visite
Propriétaire	de 0 à 200 m²	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €*	75 €**
	à partir de 201 m²			0,30 €* par m² supplémentaire	0,15 €** par m² supplémentaire

**gratuité de la 1ère visite pour le propriétaire qui transmet au SIVOM ou au gestionnaire des réseaux une copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux selon le modèle cerfa n°13408*01 dans un délai de 30 jours après l'achèvement des travaux de construction.*

**gratuité de la 1ère visite pour les constructions existantes si les travaux sont réalisés dans un délai de 2 ans après la pose du collecteur au droit de propriété.*

***gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1ère visite sont réalisés sous 1 an. Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.*

B - Au titre du contrôle à la demande du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement notamment dans le cadre d'une cession immobilière (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1er janvier 2022	
				1ère visite	Contre-visite
Propriétaire ou notaire	de 0 à 200 m²	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €	75 €*
	à partir de 201 m²			0,30 € par m² supplémentaire	0,15 €* par m² supplémentaire

**gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1ère visite sont réalisés dans*

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023R

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs de la part fixe de la redevance d'assainissement 2022 conformément à la grille tarifaire détaillée dans le tableau en annexe 1,

- d'adopter les taux de la part variable de la redevance d'assainissement 2022 figurant dans le tableau en annexe 2,

- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement 2022 pour les usagers de Bantzenheim,

- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement 2022 pour les usagers de Baldersheim et de Battenheim,

- d'adopter le tarif applicable en 2022 au Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Doller,

- d'approuver le tarif 2022 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans les conditions de la présente délibération (annexe 3),

- d'approuver le tarif 2022 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilés à des usagers domestiques dans les conditions de la présente délibération (annexe 4),

- d'approuver les tarifs de contrôle des branchements d'assainissement 2022,

- de charger le Président de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Déposé à la Sous-Préfecture
de Mulhouse le 2 4 DEC. 2021
et exécutoire à compter de cette date
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023R

Annexe 1
Part fixe de la redevance d'assainissement - tarifs 2022

type compteur d'eau	Tarifs																			
	annuel					semestriel					trimestriel					mensuel				
	2018	2019	2020	2021	**2022**	2018	2019	2020	2021	**2022**	2018	2019	2020	2021	**2022**	2018	2019	2020	2021	**2022**
Ø 15	41,12	41,12	41,12	41,12	**41,12**	20,56	20,56	20,56	20,56	**20,56**	10,28	10,28	10,28	10,28	**10,28**	3,43	3,43	3,43	3,43	**3,43**
Ø 20	41,12	41,12	41,12	41,12	**41,12**	20,56	20,56	20,56	20,56	**20,56**	10,28	10,28	10,28	10,28	**10,28**	3,43	3,43	3,43	3,43	**3,43**
Ø 25	78,82	78,82	78,82	78,82	**78,82**	39,41	39,41	39,41	39,41	**39,41**	19,70	19,70	19,70	19,70	**19,70**	6,57	6,57	6,57	6,57	**6,57**
Ø 30	116,51	116,51	116,51	116,51	**116,51**	58,26	58,26	58,26	58,26	**58,26**	29,13	29,13	29,13	29,13	**29,13**	9,71	9,71	9,71	9,71	**9,71**
Ø 32	116,51	116,51	116,51	116,51	**116,51**	58,26	58,26	58,26	58,26	**58,26**	29,13	29,13	29,13	29,13	**29,13**	9,71	9,71	9,71	9,71	**9,71**
Ø 40	174,77	174,77	174,77	174,77	**174,77**	87,39	87,39	87,39	87,39	**87,39**	43,69	43,69	43,69	43,69	**43,69**	14,56	14,56	14,56	14,56	**14,56**
Ø 50	261,58	261,58	261,58	261,58	**261,58**	130,79	130,79	130,79	130,79	**130,79**	65,40	65,40	65,40	65,40	**65,40**	21,80	21,80	21,80	21,80	**21,80**
Ø 60	261,58	261,58	261,58	261,58	**261,58**	130,79	130,79	130,79	130,79	**130,79**	65,40	65,40	65,40	65,40	**65,40**	21,80	21,80	21,80	21,80	**21,80**
Ø 65	261,58	261,58	261,58	261,58	**261,58**	130,79	130,79	130,79	130,79	**130,79**	65,40	65,40	65,40	65,40	**65,40**	21,80	21,80	21,80	21,80	**21,80**
Ø 80	392,85	392,85	392,95	392,95	**392,95**	196,47	196,47	196,47	196,47	**196,47**	98,24	98,24	98,24	98,24	**98,24**	32,75	32,75	32,75	32,75	**32,75**
Ø 100	510,60	510,60	510,60	510,60	**510,60**	255,30	255,30	255,30	255,30	**255,30**	127,65	127,65	127,65	127,65	**127,65**	42,55	42,55	42,55	42,55	**42,55**
Ø 150	510,60	510,60	510,60	510,60	**510,60**	255,30	255,30	255,30	255,30	**255,30**	127,65	127,65	127,65	127,65	**127,65**	42,55	42,55	42,55	42,55	**42,55**
Ø 200	510,60	510,60	510,60	510,60	**510,60**	255,30	255,30	255,30	255,30	**255,30**	127,65	127,65	127,65	127,65	**127,65**	42,55	42,55	42,55	42,55	**42,55**
Ø 40 - 15	215,89	215,89	215,89	215,89	**215,89**	107,95	107,95	107,95	107,95	**107,95**	53,97	53,97	53,97	53,97	**53,97**	17,99	17,99	17,99	17,99	**17,99**
Ø 50 - 15	302,71	302,71	302,71	302,71	**302,71**	151,35	151,35	151,35	151,35	**151,35**	75,68	75,68	75,68	75,68	**75,68**	25,23	25,23	25,23	25,23	**25,23**
Ø 50 - 20	302,71	302,71	302,71	302,71	**302,71**	151,35	151,35	151,35	151,35	**151,35**	75,68	75,68	75,68	75,68	**75,68**	25,23	25,23	25,23	25,23	**25,23**
Ø 50 - 25	340,40	340,40	340,40	340,40	**340,40**	170,20	170,20	170,20	170,20	**170,20**	85,10	85,10	85,10	85,10	**85,10**	28,37	28,37	28,37	28,37	**28,37**
Ø 80 - 15	434,07	434,07	434,07	434,07	**434,07**	217,04	217,04	217,04	217,04	**217,04**	108,52	108,52	108,52	108,52	**108,52**	36,17	36,17	36,17	36,17	**36,17**
Ø 80 - 20	434,07	434,07	434,07	434,07	**434,07**	217,04	217,04	217,04	217,04	**217,04**	108,52	108,52	108,52	108,52	**108,52**	36,17	36,17	36,17	36,17	**36,17**
Ø 100 - 20	551,73	551,73	551,73	551,73	**551,73**	275,86	275,86	275,86	275,86	**275,86**	137,93	137,93	137,93	137,93	**137,93**	45,98	45,98	45,98	45,98	**45,98**
Ø 100 - 25	589,42	589,42	589,42	589,42	**589,42**	294,71	294,71	294,71	294,71	**294,71**	147,36	147,36	147,36	147,36	**147,36**	49,12	49,12	49,12	49,12	**49,12**
Ø 100 - 30	627,12	627,12	627,12	627,12	**627,12**	313,56	313,56	313,56	313,56	**313,56**	156,78	156,78	156,78	156,78	**156,78**	52,26	52,26	52,26	52,26	**52,26**
Ø 150 - 40	685,38	685,38	685,38	685,38	**685,38**	342,69	342,69	342,69	342,69	**342,69**	171,34	171,34	171,34	171,34	**171,34**	57,11	57,11	57,11	57,11	**57,11**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Annexe 2

redevance assainissement - tarifs 2022

120 m³

Redevance d'assainissement pour une facture de 120 m3	2021				2022			
	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)
Berrwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Bollwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Bruebach	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Brunstatt - Didenheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Chalampé	1,4000			1,4000	1,1149	0,3427		1,4576
Dietwiller	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Eschentzwiller	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Feldkirch	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Flaxlanden	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Habsheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Hombourg (uniquement redevance réseau)	0,1650	1,15 (part ONN)		1,3250	0,2526	0,0000		1,4126
Illzach	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Kingersheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Lutterbach	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Morschwiller/Bas	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Mulhouse	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Niffer (uniquement redevance réseau)	0,1650	1,15 (part ONN)		1,3250	0,2526	0,0000		1,4126
Petit-Landau	1,5000			1,5000	1,2024	0,3427		1,5451
Pfastatt	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Pulversheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Reiningue	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Rachwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Riedisheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Rixheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Ruelisheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Sausheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Staffelfelden	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Steinbrunn-le-Bas	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Wittelsheim (tarif TTC)	1,2100		0,2429	1,4529	0,9183	0,3427	0,2429	1,5039
Wittenheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Zillisheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Zimmersheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Annexe 3

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) - 2022

La PFAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des EU prévue par l'article L.1331-7 du code de la santé publique (immeuble produisant des EU domestiques).

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'Assainissement Non Collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

PFAC applicables aux usagers domestiques	**Tarif au 1er janvier 2022**						
	Immeubles produisant des EU domestiques						
	Construction à usage d'habitation				**Construction à usage autre qu'habitation**		
	Jusqu'à 200 m2		de 201 m2 à 2000 m2	à partir de 2001 m2	Travaux donnant lieu à de la surface de plancher supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires		
	maison ou 1er appartement	à partir du 2ème appartement			de 0 à 200 m2	à partir de 201 m2 jusqu'au 2 000 m2	à partir du 2 001 m2
Périmètre Syndical	1 050,00 €	525,00 €	2,63 €	0,50 €	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €

Les tarifs sont fixés dans la limite du seuil plafond déterminé par l'article L.1331-7 du code de la Santé Publique soit dans la limite de 80 % du coût de la pose et de la fourniture d'une installation individuelle.

La PFAC est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires

Annexe 4

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif due par les usagers assimilables à des usagers domestiques - 2022

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé public le SIVOM a institué une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique.

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

PFAC applicables aux usagers assimilés domestiques	**Tarif au 1er janvier 2022**		
	Pour une surface de plancher ou une emprise au sol		
	de 0 à 200 m²	à partir du 201 m² jusqu'au 2000 m²	à partir du 2001 m²
Périmètre Syndical	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €

L'établissement industriel est assujetti à la présente participation financière si une partie de ses locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.)

La PFAC assimilée domestique est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER, Président

Séance du 16 décembre 2021

Nombre de présents :	59
Nombre de droits de votes :	99
Pour :	99
Contre :	0
Abstention :	0

Date de convocation et d'expédition :
10 décembre 2021

DL16122021-ASS-02

PRÉFECTURE
21 DEC. 2021
MULHOUSE

Présents (59) : Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BERGDOLL, BEYAZ, Mme BONI DA SILVA, M. BROMBACHER, Mme BUCHERT, MM. CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, Mme D'ARANDA, MM. DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FUCHS, GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRUN, GUTH, HABY, HATTENBERGER, HECKLEN, HILLMEYER, HOME, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., KELLER O., KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, PASQUIERS, PAUVERT, Mme PLAS, MM. RICHERT, SCHILLINGER, Mme SCHMIDLIN BEN M'BAREK, MM. SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, TRIMAILLE, WEISBECK, WEISS, WISS et WOLF.

Excusés (27) : MM. AMADORI, BERBETT, BLOIS, BOUILLE, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, ENGASSER, FREMIOT, Mmes GERHART, GOETZ, MM HORTER, IFFRIG, Mme KEMPF, MM. LAUGEL, LEHMES, NICOLAS, Mmes RABAULT, RAPP, MM. RICHARD, SCHOENIG, Mme SORET, M. STURCHLER, Mmes SUAREZ, SUTTER, MM. VIOLA, WILLEMANN, Mmes WINNLEN et ZELLER.

Absents (5) : MM. HIRT, PULEDDA, RISS, RITZ et Mme ROELLINGER.

Ont donné procuration (15) : MM. BERBETT, BLOIS, Mmes CORNEILLE, GOETZ, KEMPF, MM. LAUGEL, NICOLAS, Mme RABAULT, M. RICHARD, Mmes SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. VIOLA, WILLEMANN et Mme ZELLER.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, REISS, Mmes BAUDRY, CHEVALIER, MAMMAR et ZWEIGARDT du syndicat.

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°14 de l'ordre du jour
Service public de l'assainissement non collectif – redevance 2022

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023R

Monsieur le Président expose,

Au-delà de ses missions de conseils et d'informations, le service public de l'assainissement non collectif porte sur les missions suivantes : le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves ou réhabilitées, le diagnostic initial des installations existantes et le contrôle périodique du bon fonctionnement de ces installations, le contrôle de fonctionnement à l'occasion de la cession d'un immeuble.

Les prestations sont soumises à la redevance d'assainissement non collectif.

Pour 2022, il est proposé de conserver les tarifs 2021 (inchangés depuis 2020).

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	**Montant au 1er janvier 2021**	**Montant au 1er janvier 2022**	**% augmentation**
le diagnostic initial des installations existantes	100,00 €	**100,00 €**	inchangé
le contrôle périodique du bon fonctionnement des installations existantes	100,00 €	**100,00 €**	inchangé
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150,00 €	**150,00 €**	inchangé
le contrôle de la conception	100,00 €	**100,00 €**	inchangé
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100,00 €	**100,00 €**	inchangé

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	**Montant au 1er janvier 2021**	**Montant au 1er janvier 2022**	**% augmentation**
Le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions règlementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50,00 €	**50,00 €**	inchangé

Frais de prélèvement et d'analyses	**Montant au 1er janvier 2022**
Le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la règlementation.	Coût réel

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023R

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer au 1er janvier 2022 le montant de la redevance d'assainissement non collectif selon les montants précisés par la présente délibération ;

- de facturer les frais de déplacement, du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les dispositions règlementaires à compter du 1er janvier 2022 à 50,00 € ;

- de facturer au coût réel le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la règlementation ;

- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la présente délibération.

Déposé à la Sous-Préfecture
de Mulhouse le 24 DEC. 2021
et exécutoire à compter de cette date
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL à vocation multiple de la Région Mulhousienne

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023R

Facture d'eau type pour une consommation annuelle de 120 m3

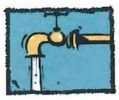

MAIRIE DE CHALAMPE
9, Espace Centre-Village -68490
☎ 03.89.26.04.37

FACTURE D'EAU

du 01/01/2021

au 31/12/2021

ADRESSEE A

.....

.....

.....

INDEX COMPTEUR	
ANCIEN :	***0***
NOUVEAU :	***120***
CUBAGE EN M3 :	***120***

DECOMPTE

(arrondir 2 chiffres après la virgule. ex : 2,018 = 2,02 / 2,014 = 2,01)

Eau	*0,687*	*X*	*120*	=	*82.44 €*
Surtaxe communale	*0,900*	*X*	*120*	=	*108.00 €*
Taxe antipollution	*0,350*	*X*	*120*	=	*42.00 €*
Taxe modernisation réseau	*0,233*	*X*	*120*	=	*27.96 €*
Redevance assainissement	*0.500*	*X*	*120*	=	*60.00 €*
Location compteur	*2.00**	*X*	*2*	=	*4.00 €*
				TOTAL A PAYER en €	*324.40 €*

*Forfait de 2.00 € par semestre

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

AS_680_120821

MAIRIE DE
68440 DIETWILLER

Contrat et Occupant: **43349**
M. RONGER JEROME

Adresse du lieu desservi : 2 RUE DES PAYSANS
68440 DIETWILLER

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
45 RUE ENGEL DOLLFUS
BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX

M. RONGER JEROME
2 RUE DES PAYSANS
68440 DIETWILLER

Mairie de DIETWILLER
42 rue du Général de Gaulle
68440 DIETWILLER

Téléphone : 03.89.26.88.88
Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
Courriel : comdiet@wanadoo.fr

Facture du 25/11/2022
Référence : 2022-EA-00-1222

Eau et Assainissement

Consommation du 01/01/2022 au 31/12/2022
Abonnement du 01/01/2022 au 31/12/2022

Voici la présentation simplifiée de votre facture — **Détail au verso**

Votre consommation d'eau — **120 m³**

Prix TTC du litre d'eau : 0,00300 €

		Montants
Abonnement		556,44
Consommation	0,00300 €/l	359,75
Total de la facture		**916,19**

POUR JOINDRE VOTRE CENTRE DE GESTION COMPTABLE :
- Adresse : 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097 Mulhouse Cedex
- Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- Téléphone : 03 89 42 24 35
- Email : sgc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr

Montant total à payer avant le 09/01/2023 — **916,19 €**

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

M RONGER JEROME
2 RUE DES PAYSANS
68440 DIETWILLER

Emetteur : MAIRIE DE DIETWILLER

Références : EAU
Etablissement : FC
N° codique : 068125 Nature du rôle : 1

N° contrat : 43349
N° facture : 1222 E
Exercice : 2022/1
Date facture : 25/11/2022
Montant : 916,19 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

133110500225

###

940033000160 27050000000000012220681254920806 91619

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Facture du 25/11/2022 Référence : 2022-EA-00-1222

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
42420	C17SB047079	20		0			0	0
	Consommation totale relevée							**0**
	Consommation facturée (m3)							**120**

Détail de votre facture

	Prix au	Tranche	Qté	Unité	P.U	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau								
Abonnement compteur	01/01/2021		12	mois	5,25000	63,00	0,00 (0,00%)	63,00
Distribution de l'eau	01/01/2021	1 à 999999	120	m3	0,95000	114,00	0,00 (0,00%)	114,00
Collecte des eaux usées								
Collecte, transport et traitement des eaux usées	01/01/2022	1 à 999999	120	m3	1,46490	175,79	0,00 (0,00%)	175,79
Part fixe	01/01/2022		12	mois	41,12000	493,44	0,00 (0,00%)	493,44
Organismes publics								
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	01/01/2021	1 à 999999	120	m3	0,35000	42,00	0,00 (0,00%)	42,00
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2021	1 à 999999	120	m3	0,23300	27,96	0,00 (0,00%)	27,96
	Total de votre facture					**916,19**	**0,00**	**916,19**
	Montant total à payer					**916,19**	**0,00**	**916,19**

Commentaires

Extrait de titre exécutoire en application de l'art L.252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et R 3342-8-1 du Code Général des collectivités territoriales.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Par règlement en espèces (dans la limite de 300 euros) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).
- Par chèque bancaire ou postal : veuillez joindre le talon de paiement détachable (en bas de la facture) à votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, dans l'enveloppe reçue, sans le coller, ni l'agrafer puis l'envoyer à Lille.
- Par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement IBAN : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089 - BIC : BDFEFRPPCCT : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable (n° codique + n° facture).
- Par prélèvement automatique à échéance : veuillez adresser votre demande de prélèvement à Saint-Louis Agglomération (voir adresse au recto de la facture).
- Par internet en vous rendant sur le site « https://www.payfip.gouv.fr/ » : l'identifiant collectivité est le 066446

Référence : 2022-EA-00-1222

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus du présent acte.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.

* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.

Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-contre.

VOIE DE RECOURS :

Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :

- cantines scolaires : tribunal administratif.
- produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif.
- loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance.
- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (fixé à 7600 euros à compter du 1er Janvier 2002).
- redevances d'enlèvements des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.

* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

COMMUNE DE FELDKIRCH

Fact eau 120 m3

	tarif 2022 €/m3	total 2022
Eau	1.30	156.00
Abonnement compteur ∅ 15		23.52
Assainissement part fixe		41.12
Assainissement part variable	1.5182	182.18
Agence Eau lutte contre la pollution	0.35	42
Agence Eau modernisation réseaux	0.233	27.96
TOTAL		**472.78**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

Contrat H4050

Document établi le 20/12/2022

Commune : Flaxlanden (68093)

Profil : Particulier

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Contrat H4050 Traité 405 Commune Flaxlanden (68093)

		Qté	Euro Prix Unitaire HT	Euro Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				11.74	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				34.64	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	1.0514	126.17	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.5800	69.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)	(m3)	120	0.0783	9.40	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				**251.55**	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
Consommation					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)	(m3)	120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)	(m3)	120	0.9824	117.89	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				**223.31**	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				**69.96**	
TOTAL HT de la Facture				**544.82**	**Euro**
TOTAL TTC de la Facture				**575.56**	**Euro**
Prix TTC du m3 hors abonnement				**4.05**	**Euro**

REÇU EN PRÉFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Flaxlanden (68093)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

REÇU EN PRÉFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SYNDICAT INTERCOM. DES EAUX
OTTMARSHEIM-HOMBOURG-NIFFER
25 rue Principale - 68490 HOMBOURG
TEL 03 89 83 21 84 - URG 06 09 43 22 54
EMAIL : sie.secretariat@orange.fr

F A C T U R E
N° 2022-000-000000 **Le 31/12/2022**
A régler avant le : xx/xx/xxxx

AS_680_BLEF02

FACTURE TYPE 120 m³
HOMBOURG
NIFFER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement : **Période facturée : du** 01/01/2022 **au** 31/12/2022

Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse
00000	Cxx	0	120	**120**	**31/12/2022**	HOMBOURG – NIFFER

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Redevance Eau : tranche 1 à 6000	120	1.30000	156.00	5.50
Location de Compteur	1	7.00000	7.00	5.50
TOTAL EAU		**40.50%**	**163.00**	
Modernisation des Réseaux (Agence de l'eau)	120	0.23300	27.96	10.00
Lutte contre la Pollution (Agence de l'eau)	120	0.35000	42.00	5.50
TOTAL ORGANISMES PUBLICS		**17.38%**	**69.96**	
Redevance d'Assainissement	120	1.16000	139.20	10.00
Surtaxe Assainissement (SIVOM ou Ottmarsheim)	120	0.2526	30.31	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT		**42.12%**	**169.51**	

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
402.47	Eau	1	205.00	5.50	11.28
	Assainissement	0	30.31	0.00	0.00
	Assainissement	4	167.16	10.00	16.72
			Total TVA :		**28.00**

NET A PAYER : 430.47 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0.00353 euros par
Total Abonnement :7.39 euros

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

réf. client :	98-9710350522
identifiant *:	5998
facture n° :	F120-0142868

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

Traitement des eaux usées
SIVOM de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy 68100 Mulhouse
lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)
0389432130

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

KINGERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

Service de l'eau de Kingersheim

SPECIMEN 120 M3

10 Novembre 2022

	m³	montant TTC
Votre abonnement		83,38 €
Votre consommation	120 m³	460,23 €

Net à payer 543,61 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

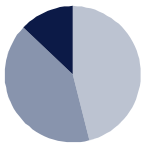

Distribution de l'eau :	46 %
Collecte et traitement des eaux usees :	41 %
Organismes publics :	13 %

Adresse desservie :
KINGERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
68260 KINGERSHEIM

Date et Lieu Signature

KINGERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

IBAN :JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM :TIP19000498F120-01428681000000000

Montant : 543,61 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

La mensualisation : le choix de la tranquillité

000463426949

190004000516 1098F120-014286810000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**235,11**		**248,04**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	**2**	20,03	40,06	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	1,6254	195,05	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**223,30**		**223,30**
ABONNEMENT					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	**2**	20,56	41,12	0,0	
CONSOMMATION					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	1,5182	182,18	0,0	
ORGANISMES PUBLICS			**69,96**		**72,27**
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	0,2330	27,96	0,0	
TOTAL HT			528,37		
MONTANT TVA (5.5 %)			15,24		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					**543,61**
Net à payer					**543,61 €**

Pour mieux comprendre votre facture

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0142868000543614N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9710350522).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

FACTURE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT
N° 22393223 00001 / 2022 du 23/12/2022

Ville de Kingersheim

Service Municipal de l'Eau
Place de la Libération - BP 80074
68262 Kingersheim Cedex

Tel : 03 89 57 04 41
Urgences dépannage 24/24 03 89 57 04 00

Lieu de consommation :
RUE DE BRUXELLES
68260 KINGERSHEIM

Référence du site 01028T

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX

M. ou MME MODELE Facture
RUE DE BRUXELLES
68260 KINGERSHEIM

SIVOM DE L'AGGLOMÉRATION MULHOUSIENNE

Message personnel du service :

Message général du service :

Suivi de vos consommations

Vous trouverez ici le suivi de vos consommations précédentes sous forme d'histogramme dans votre prochaine

Présentation simplifiée de votre facture Voir détail au verso
Facture N°00001 / 2 022 du 23/12/2022

Votre consommation facturée	120 m³
Type de facturation	réelle
Abonnement eau	**42,26**
Eau	**182,30**
Organismes Publics	**95,74**
Abonnement assainissement	**41,10**
Assainissement	**182,18**
TOTAL DE VOTRE FACTURE	**543,58 €**

NET A PAYER AVANT LE : 21/02/2023 **543,58 €**

COUPON
A JOINDRE
A VOTRE PAIEMENT
SANS AGRAFER
NI COLLER
Votre référence : 01028T
FACTURE N°
00001 / 2022
Rôle 3 / 2022

M. ou MME MODELE Facture

NET A PAYER
543,58 €
TRESOR PUBLIC

A découper

Pour le paiement, s'adresser à :
SGC DE MULHOUSE, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
Mode de paiement :
a) En numéraire (dans la limite de 300€) ou en **carte bancaire**, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
b) Par virement bancaire, libeller à Mr le Trésorier - Banque de France :
FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089 - BIC - BDFEFRPPCCT
c) Par chèque postal ou bancaire - libeller à l'ordre du Trésor Public et à adresser à :
SGC DE MULHOUSE, (joindre le coupon à découper)(adresse ci-dessus)
d) Par internet sur www.payfip.gouv.fr :(Voir au verso)

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Présentation détaillée de votre facture

N° COMPTEUR	ANCIEN RELEVE		NOUVEAU RELEVE		CONSOMMATION	
000000	Index au 31/12/2021	4 426	Index au 31/12/2022	4 546	Relevée	120 m³

REDEVANCE	Unités	Application du tarif en date du	P.U. H.T.	H.T.	Taux T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
Part communale							
Abonnement eau	365 jours	01/01/2022	0,10975	40,06	5,5	2,20	42,26
Redevance eau	120 m³	01/01/2022	1,44000	172,80	5,5	9,50	182,30
Organisme Public (Agence de l'eau Rhin Meuse)							
Redevance prélèvement nappe	120 m³	01/01/2022	0,18540	22,25	5,5	1,22	23,47
Redevance sur la pollution domestique	120 m³	01/01/2022	0,35000	42,00	5,5	2,31	44,31
Redevance pour modernisation des réseaux	120 m³	01/01/2022	0,23300	27,96			27,96
Sivom : Collecte et traitement des eaux usées							
Abonnement assainissement	365 jours	01/01/2022	0,11260	41,10			41,10
Redevance assainissement	120 m³	01/01/2022	1,51820	182,18			182,18

DETAIL DU MONTANT A REGLER	H.T	T.V.A	T.T.C
T.V.A à 0,00 %	**251,24**	**0,00**	**251,24**
T.V.A à 5,50 %	**277,11**	**15,23**	**292,34**

TOTAL TTC : 543.58 €

Prix TTC de l'abonnement: 83,36 €
Prix TTC du litre d'eau: 0.00384 € (hors abonnement)

Part communale :
Sur certaines de vos factures, vous pouvez trouver la mention "index estimé". L'estimation appliquée en raison de l'absence de relève, a été établie d'après vos consommations antérieures et correspond à des m³ que vous avez normalement déjà utilisés et non à une avance sur consommation. Les sommes perçues au titre de l'eau sont versées au budget du service de l'Eau.

Organisme public (Agence de l'Eau Rhin Meuse) :
- Redevance sur la pollution domestique : cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau (Etablissement Public de l'Etat) qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux. Pour les curieux voir : www.eau-rhin-meuse.fr
- Redevance pour prélèvement nappe : elle est due en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nappe. Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau.
- Redevance pour modernisation des réseaux de collecte : elle n'est due que par les habitants reliés à l'égout. Calculée sur la base de m3 facturés en assainissement, elle est reversée à l'Agence de l'Eau.

Sivom, collecte et traitement des eaux usées : les sommes perçues au titre de l'assainissement sont destinées à couvrir l'ensemble des charges relatives à la collecte et au traitement des eaux usées. Tous les usagers sont soumis à la redevance d'assainissement collectif sauf ceux équipés d'un système d'assainissement non collectif autorisé. Ces derniers sont soumis à une redevance d'assainissement non collectif. Les sommes perçues sont reversées au Sivom.

NB : Tout abonnement, accordé par le Service de l'Eau et de l'Assainissement, subsiste au nom de l'abonné tant qu'il n'a pas été dénoncé par écrit, et le compteur relevé ou déposé.
En conséquence, il appartient à l'abonné, en cas :
- de vente de l'immeuble desservi,
- de changement de domicile,

d'aviser le Service de l'Eau et de l'Assainissement, faute de quoi il serait seul responsable du paiement des redevances jusqu'à la suppression de la distribution d'eau ou la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

Vous pouvez payer cette somme sur Internet en vous connectant sur :
www.payfip.gouv.fr et en saisant les identifiants suivants :
Identifiant de la collectivite : **017505**
Référence Tipi de la dette : **2022-EA-00-2239322300001**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Facture Eau et Assainissement

Montant à régler	Avant	
515,77 €	10/04/2022	AS_680_117899

VILLE DE MULHOUSE
SIRET : 216 802 249 00872
N° TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR5U 216 802 249

SERVICE DES EAUX
61, RUE DE THANN
68200 MULHOUSE

VILLE DE MULHOUSE GESTION
FONCIERE ET GESTION IMMOBILIERE
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
68200 MULHOUSE

Vos informations client

Référence client 67535
N° compteur : CPTRFACTFICT1
N° site : 13096K
N° facture : 2022-9-30-**6753522300051**

Abonnement desservi
111 RUE D'ILLZACH
S0807
68100 MULHOUSE

Adresse de l'abonné
VILLE DE MULHOUSE
111 RUE D'ILLZACH
S0807
68100 MULHOUSE

Vos contacts utiles

Par internet : www.mulhouse.fr

Par téléphone :

- **Service usagers : 03 89 32 58 19**
  Aux horaires d'ouverture
- **Urgence 24h/24 :**
  Eau : 03 89 56 25 55
  Assainissement : 0 977 401 124

Par courrier :
61 rue de Thann 68200 Mulhouse

Par mail : usagers.eau@mulhouse-alsace.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h

Message

La Trésorerie Principale de Mulhouse change de nom.
Elle devient le Service de Gestion Comptable (SGC).
Retrouvez ses modalités de paiement, coordonnées bancaires et horaires en dos de votre facture dans l'encart "Comment régler votre facture".

Votre facture

Votre facture du 11/03/2022
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022
Nombre de jours: 365

Consommation facturée	Montant TTC €
120 m³	515,77 voir détail au verso

Cette facture est à régler avant le 10/04/2022
Voir les modalités de paiement au verso

Historique de votre consommation en m3

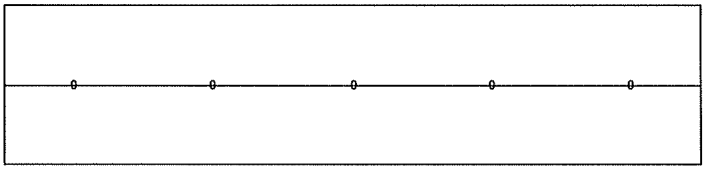

Prix arrondi de l'eau

Prix TTC du m3 (1000 litres) : 3,67 € (hors abonnement)
Prix TTC du litre d'eau : 0.00367 € (hors abonnement)
Prix de l'abonnement et des parts fixes: 75,13 € forfait journalier

Facture établie selon les tarifs fixés par délibération du conseil municipal. Titre émis et rendu exécutoire en application des articles L252A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités locales. A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso

Montant en euros
515,77

Le TIP, C'est simple
Datez, signez
et envoyez le TIP à
l'aide de l'enveloppe
à fenêtre fournie

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

VILLE DE MULHOUSE GESTION FONCIERE ET
GESTION IMMOBILIERE
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
68200 MULHOUSE

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA068125421000067535223000512 2
ICS : FR26EAU000124
Référence : 6753522300051 **Montant:** **515,77 €**
Créancier : VILLE DE MULHOUSE Service de l'Eau

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

421910500221 VILLE DE MULHOUSE

941133000175 48200067535223000510681254996106 31577

###

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Votre facture détaillée

En cas de vente de l'immeuble desservi ou de changement de domicile, tout abonnement accordé par le Service de l'Eau de Mulhouse subsiste au nom de l'abonné, tant qu'il n'a pas été résilié par retour du formulaire dûment complété et signé. Faute de quoi il reste redevable du paiement des consommations jusqu'à la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

N° compteur :	Relève	Date de relève	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation

Libellé		Quantité	Prix Unitaire	Total HT	TVA		TTC
Production et distribution de l'eau potable							
Abonnement/location compteur	du 01/01/2022 au 31/12/2022	12 Mo	2,6900	32,24	1,77	(5,50)	34,01
eau tarif de base	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	1,1700	140,40	7,72	(5,50)	148,12
prélèvement en nappe profonde	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,1854	22,25	1,22	(5,50)	23,47
Collecte et traitement des eaux usées							
Assainissement Suez Eau France	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,9824	117,89	11,79	(10,00)	129,68
part fixe redevance assainissement	du 01/01/2022 au 31/12/2022	12 Mo	3,4300	41,12	0,00	(0,00)	41,12
Surtaxe Assainissement SIVOM	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,5358	64,30	0,00	(0,00)	64,30
Contribution aux organismes publics							
Redevance modernisation réseau collecte	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,2330	27,96	2,80	(10,00)	30,76
Redevance pollution domestique	du 01/01/2022 au 31/12/2022	120 M3	0,3500	42,00	2,31	(5,50)	44,31
			Total en Euros	**488,16**	**27,61**		**515,77**

Comment régler votre facture ?

- **Vous choisissez le paiement par TIP :**
  Datez et signez dans le cadre prévu à cet effet. Si les éléments concernant le compte bancaire à débiter ne figurent pas sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez votre RIB sans l'agrafer ni le coller. Ne modifiez jamais le montant du TIP, n'envoyez pas de chèque et ne joignez aucun courrier. Envoyez votre TIP à l'aide de
- **Vous choisissez le paiement par chèque bancaire :**
  Adressez-le au Centre d'Encaissement des Finances Publiques 59885 LILLE CEDEX 9, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur à l'ordre du Trésor Public. Joignez obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque.
- **Vous choisissez le paiement par virement bancaire :**
  Précisez le n° de la facture et effectuez le virement à l'aide des coordonnées bancaires du SGC de Mulhouse (anc. trésorerie) : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089 BDFEFRPPCCT
- **Vous choisissez le paiement par numéraire (limité à 300€) ou par CB :**
  muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.lmpots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
- **Vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire :**
  Veuillez retirer un formulaire de demande de prélèvement bancaire auprès du service des Eaux de la Ville de Mulhouse ou sur mulhouse.fr
- **Vous choisissez le télépaiement : www.payfip.gouv.fr**
  - Identifiant collectivité : **006160**
  - Référence de la dette TIPI : **2022-EA-00-6753522300051**
  « ATTENTION : Le télépaiement n'est disponible que 60 jours à compter de la date de facture. Après cette date, le télépaiement n'est plus possible »
- **Pour tous vos courriers n'utilisez jamais de trombone, d'agrafe ou de colle.**
- Pour toute question relative à vos règlements ou relances vous pouvez vous adresser au :
  Service de Gestion Comptable de Mulhouse (SGC), 45 rue Engel Dollfus 68097 Mulhouse Cedex - Tél. : 03 89 42 24 35 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 - Guichet ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
  Courriel : sgc.mulhouse@dgfip.finances.gouv.fr

Renseignements et réclamations

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou si vous avez une réclamation amiable à formuler concernant votre facture, adressez-vous au Service des Eaux de la Ville de Mulhouse.
- En cas de difficultés pour régler les sommes qui vous sont réclamées, adressez-vous au SGC de Mulhouse (anc. trésorerie) muni des justificatifs de votre situation et en rappelant les références figurant au recto de la présente facture.
- Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Après avoir épuisé toutes les voies de recours internes au service de l'Eau de Mulhouse, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Eau :
  Médiation de l'Eau BP 40463 – 75366 paris Cedex 08 / www.mediation-eau.fr
- Voies de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte(article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester le bien-fondé de la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'instance. Pour les contestations qui portent sur la régularité formelle d'un acte de poursuite, vous devez saisir le Juge de l'Exécution dans le même délai

Mulhouse

l'eau de Mulhouse

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

réf. client :	98-4082950718
identifiant *:	9258
facture n° :	F120-0143047

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

Traitement des eaux usées
Sivom de la région mulhousienne
25 Av du Pdt Kennedy 68068 Mulhouse
Lundi à vendredi 9h-11h30 et 14h30-17h
0389432130

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

PETIT LANDAU CLIENT 120M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

Service de l'eau et de l'assainissement de Petit Landau

SPECIMEN 120 M3

22 Novembre 2022

	m³	montant TTC
Votre abonnement		115,72 €
Votre consommation	120 m³	451,36 €

Net à payer 567,08 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 23 novembre 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

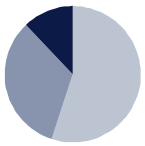

Distribution de l'eau :	55 %
Collecte et traitement des eaux usees :	33 %
Organismes publics :	12 %

Adresse desservie :
PETIT LANDAU CLIENT 120M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
68490 PETIT LANDAU

Date et Lieu Signature

PETIT LANDAU CLIENT 120M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

IBAN :JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM :TIP19000498F120-01430471000000000

Montant : 567,08 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

La mensualisation : le choix de la tranquillité

000469146976

190004000516 7598F120-014304710000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**293,38**		**309,52**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 22/11/2022 au 22/11/2023	2	35,41	70,82	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m³	1,09	130,80	5,5	
Part COMMUNE de PETIT-LANDAU du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m³	0,70	84,00	5,5	
Part Agence de l'Eau Rhin Meuse du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m³	0,0647	7,76	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**185,29**		**185,29**
ABONNEMENT					
Part SIVOM de Mulhouse du 22/11/2022 au 22/11/2023	2	20,50	41,00	0,0	
CONSOMMATION					
Part SIVOM de Mulhouse du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m³	1,2024	144,29	0,0	
ORGANISMES PUBLICS			**69,96**		**72,27**
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Modernisation des réseaux de collecte du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m³	0,2330	27,96	0,0	
Lutte contre la pollution du 22/11/2022 au 22/11/2023	120 m³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			548,63		
MONTANT TVA (5.5 %)			18,45		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					**567,08**
Net à payer					**567,08 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0143047000567084N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 4082950718).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 4 10034 607

suez

réf. client : 98-6767440372
identifiant *: 8600
facture n° : F120-0140267

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

Traitement des eaux usées
SIVOM de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy 68100 Mulhouse
lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)
0389432130

PULVERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

Service de l'eau et de l'assainissement de Pulversheim

SPECIMEN 120 M3

21 Juillet 2022

	m³	prix m³**	montant TTC
Votre abonnement			85,39 €
Votre consommation	120 m³	4,06 €	487,13 €

Net à payer 572,52 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 22 juillet 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

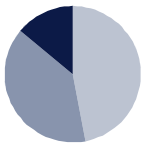

Distribution de l'eau :	47 %
Collecte et traitement des eaux usees :	39 %
Organismes publics :	14 %

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :
PULVERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
68840 PULVERSHEIM

Date et Lieu Signature

PULVERSHEIM CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

IBAN :JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM :TIP19000498F120-01402671000000000

Montant : 572,52 €

TIPS€PA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

000452173408

190004000516 8498F120-014026710000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**255,31**		**269,35**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 21/07/2022 au 21/07/2023	2	14,98	29,96	5,5	
Part COMMUNALE du 21/07/2022 au 21/07/2023	2	6,00	12,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	1,3279	159,35	5,5	
Part COMMUNE de PULVERSHEIM du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	0,45	54,00	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**223,30**		**223,30**
ABONNEMENT					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 21/07/2022 au 21/07/2023	2	20,56	41,12	0,0	
CONSOMMATION					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	1,5182	182,18	0,0	
ORGANISMES PUBLICS			**77,16**		**79,87**
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Modernisation des réseaux de collecte du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	0,2330	27,96	0,0	
Lutte contre la pollution du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	0,35	42,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation des ressources du 21/07/2022 au 21/07/2023	120 m³	0,06	7,20	5,5	
TOTAL HT			555,77		
MONTANT TVA (5.5 %)			16,75		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					572,52
Net à payer					**572,52 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0140267000572524N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 6767440372).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

réf. client :	98-7200052268
identifiant *:	7844
facture n° :	F120-0142869

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

Traitement des eaux usées
SIVOM de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy 68100 Mulhouse
lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)
0389432130

RICHWILLER CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

Service de l'eau de Richwiller

SPECIMEN 120 M3

10 Novembre 2022

	m³	montant TTC
Votre abonnement		58,51 €
Votre consommation	120 m³	431,06 €

Net à payer 489,57 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

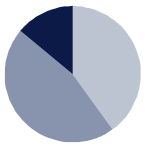

Distribution de l'eau :	40 %
Collecte et traitement des eaux usees :	46 %
Organismes publics :	14 %

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :
RICHWILLER CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
68120 RICHWILLER

La mensualisation : le choix de la tranquillité

Date et Lieu | Signature

RICHWILLER CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

IBAN :JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM :TIP19000498F120-01428691000000000

Montant : 489,57 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

000463343715

190004000516 2298F120-014286910000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**183,88**		**194,00**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	**2**	8,24	16,48	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	1,3950	167,40	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**223,30**		**223,30**
ABONNEMENT					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	**2**	20,56	41,12	0,0	
CONSOMMATION					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	1,5182	182,18	0,0	
ORGANISMES PUBLICS			**69,96**		**72,27**
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	0,2330	27,96	0,0	
TOTAL HT			477,14		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,43		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					**489,57**
Net à payer					**489,57 €**

Pour mieux comprendre votre facture

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0142869000489574N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 7200052268).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

Eau et Assainissement
Commune de RICHWILLER
39, Rue Principale

68120 RICHWILLER
Tél: 03.89.53.54.44 - Fax: 03.89.50.29.08
Siret : 21680270200052

FACTURE

Facture n° 047509 du 14/11/2022
Période : 2022 - 4
Rôle n°58 - RICHWILLER
Du 3 août au 7 novembre 2022 - SIVOM

Règlement à effectuer auprès de :
Trésorerie Mulhouse Couronne
45, rue E. Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX
9h 12h
BDF de Mulhouse
30001 00581 F6860000000 89
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR2530001005815686000000089
Délai de paiement : Avant le 20/12/2022

M XXXXX Xxxxxx
29 RUE ARNAUD BELTRAME

68120 RICHWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
XXXXXXXXXXX- 29 RUE ARNAUD BELTRAME RICH	*04/11/2022*	*0*	*120*	*120*	*120*

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,395	167.40	5,50	9.21	176.61
Location Compteur	1	4,12	4,12	5,50	0,23	4,35
Total Distribution de l'eau			**171.52**		**9.44**	**180.96**
Collecte et traitement des eaux usées						
Assainissement SIVOM	120	1,5182	182.18			182.18
Part fixe assainissement SIVOM	1	10,28	10,28			10,28
Total Collecte et traitement des eaux usées			**192.46**			**192.46**
Autres organismes publics						
Redev. pollution domestique	120	0,35	42.00	5,50	2.31	44.31
Redev. modernisation des réseaux	120	0,233	27.96			27.96
Total Autres organismes publics			**69.96**		**2.31**	**72.27**

A payer HT : 433.94 € TVA : 11.75 € TTC : 445.69 €
Pour information : (Eau : 253.23 € / Ass : 192.46 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966,
modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de paiement :

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à la Trésorerie Mulhouse Couronne. Paiement par virement à la BDF de Mulhouse.

Adresse de paiement par internet :
http://richwiller.fr/fr/paiement-en-ligne-337
Informations à saisir en ligne
Identifiant collectivité : **000437**
Référence facture : **2022-04-00-47509**

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Redevable :
M XXXXX Xxxxx
29 RUE ARNAUD BELTRAME

68120 RICHWILLER

Facture n° : **047509**
Période : **2022 - 4**
Rôle n° : **58**
A payer : **445.69 €**
Eau : 253.23 € / Ass : 192.46 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

Réf. Client 98-3490452264
Identifiant * 7945
Facture N° F120-0142867

10 Novembre 2022

MME M RUELISHEIM CLIENT 120 M3 . OBS
RUE SPECIMEN 120M3
68270 RUELISHEIM

CONTACTS

PAR INTERNET :
www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client 0977 408 408 APPEL NON SURTAXE
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
Urgence 24h/24 0977 401 124 APPEL NON SURTAXE

PAR COURRIER :
SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

Votre service assainissement :
SIVOM de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy
68100 MULHOUSE
Tél : 03.89.43.21.30
Fax : 03.89.59.75.70
Bureau ouvert : lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Urgences : 0977 40 11 24

Facture - Service de l'eau de Ruelisheim

SPECIMEN 120 M3	détail au dos
VOTRE CONSOMMATION	**120 m³**
DISTRIBUTION DE L'EAU	**195,60 €**
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	**182,18 €**
ORGANISMES PUBLICS	**72,27 €**

Net à payer **450,05 €**
Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Répartition

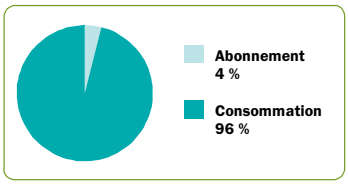

MME M RUELISHEIM CLIENT 120 M3 . OBS
Adresse desservie :
RUE SPECIMEN 120M3
68270 RUELISHEIM

La mensualisation: le choix de la tranquillité

TIP 6358510 (2366/3011)

Date et Lieu Signature

MME M RUELISHEIM CLIENT 120 M3 . OBS
RUE SPECIMEN 120M3
68270 RUELISHEIM

IBAN :JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM :TIP19000498F120-01428671000000000

Montant : 450,05 €

TIPS€PA

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne.
Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000463585101

190004000516 9898F120-014286710000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

POUR EN SAVOIR +

NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :
- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur **www.toutsurmoneau.fr**

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996 — *Réf. Client : 3490452264 / N°Facture : F120-0142867-1*

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			**185,40**	**195,60**	
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	**2**	7,50	15,00		5,5
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	1,42	170,40		5,5
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**182,18**	**182,18**	
CONSOMMATION					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	1,5182	182,18		0,0
ORGANISMES PUBLICS			**69,96**	**72,27**	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	0,35	42,00		5,5
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	0,2330	27,96		0,0
TOTAL HT			437,54		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,51		
Total TTC TVA acquittée sur les débits				**450,05**	

Net à payer **450,05 €**

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Répartition

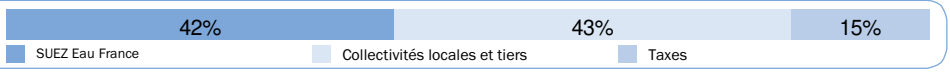

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :
- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution et de collecte des eaux usées.
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.

Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau.fr et cliquez sur "découvre l'eau"

1 Captage et traitement de l'eau potable
Acteur : SUEZ

2 Stockage et distribution
Acteur : SUEZ, Sogest

3 Consommation et rejet des eaux usées
Acteur : vous

4 Collecte et/ou traitement des eaux usées
Acteur : Sogest

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

TREK598F00F120-0142867000450054N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 3490452264).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

réf. client :	98-6330840368
identifiant *:	9739
facture n° :	F120-0142866

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

Traitement des eaux usées
SIVOM de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy 68100 Mulhouse
lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)
0389432130

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

STAFFELFELDEN CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

Service de l'eau de Staffelfelden

SPECIMEN 120 M3

10 Novembre 2022

	m³	montant TTC
Votre abonnement		51,67 €
Votre consommation	120 m³	409,03 €

Net à payer **460,70 €**

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

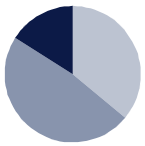

Distribution de l'eau :	36 %
Collecte et traitement des eaux usees :	48 %
Organismes publics :	16 %

Adresse desservie :
STAFFELFELDEN CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
68850 STAFFELFELDEN

Date et Lieu Signature

STAFFELFELDEN CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

IBAN :JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM :TIP19000498F120-01428661000000000

Montant : 460,70 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

La mensualisation : le choix de la tranquillité

000463377128

190004000516 8698F120-014286610000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**156,52**		**165,13**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	**2**	5,00	10,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	1,2210	146,52	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**223,30**		**223,30**
ABONNEMENT					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	**2**	20,56	41,12	0,0	
CONSOMMATION					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	1,5182	182,18	0,0	
ORGANISMES PUBLICS			**69,96**		**72,27**
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	**120 m³**	0,2330	27,96	0,0	
TOTAL HT			449,78		
MONTANT TVA (5.5 %)			10,92		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					**460,70**
Net à payer					**460,70 €**

Pour mieux comprendre votre facture

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0142866000460704N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 6330840368).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

COMMUNE DE STAFFELFELDEN
SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE
Espace Générations
68850 STAFFELFELDEN
mairie@ville-staffelfelden.fr
Tél: 03 89 55 08 21
Siret : 21680321300067

Eau et assainissement

Facture n° 050017 du 18/05/2022
Période : 2022 - 1
Rôle n°49 - STAFFELFELDEN
1er sem 2022 (du 01/10/2021 au 31/03/2022)

Règlement à effectuer auprès de :
Service de Gestion Comptable de Mulhouse
45 rue Engel Dolfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX

BDF COLMAR
30001 00581 F6860000000 89
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR2530001005 81F686000000089
Délai de paiement : **Avant le 15/07/2022**
Titre n° 5 - Bordereau n° 5
N° de redevable: 001-000393

M. ou Mme
Rue

68850 STAFFELFELDEN

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
055823_1 - Rue STAFFELFELDEN	*31/03/2022*	*7 620*	*7 740*	*120*	*120*

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,221	146,52	5,50	8,06	154,58
Redevance pollution	120	0,35	42,00	5,50	2,31	44,31
Location Compteur		5,00	5,00	5,50	0,28	5,28
Redevance modernisation des réseaux de co	120	0,2563	30,76			30,76
Total Distribution de l'eau			**224,28**		**10,65**	**234,93**
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance d'Assainissement	120	1,5182	182,18			182,18
SIVOM Abonnement		20,56	20,56			20,56
Total Collecte et traitement des eaux usées			**202,74**			**202,74**

Pour information
Abonnement : **25,84 €**
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement
Prix du litre d'eau: **0,00343 € / L**

A payer HT : 427,02 € **TVA : 10,65 €** **TTC : 437,67 €**
Pour information : (Eau : 234,93 € / Ass : 202,74 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L.1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de paiement :
REGLEMENT A EFFECTUER (Joindre le talon ci-dessous) :
- Auprès du SERVICE DE GESTION COMPTABLE de Mulhouse, par virement bancaire (Voir références ci-dessus) par carte bancaire ou par chèque.
  Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.
- Chez un BURALISTE ou un partenaire agréé (selon les modalités ci-dessous).

✂

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Redevable : N° de redevable: 001-000393
M. ou Mme
Rue

68850 STAFFELFELDEN
SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE

Facture n° : 050017
Période : 2022 - 1
Rôle n° : 49
A payer : 437,67 €
Eau : 234,93 € / Ass : 202,74 €

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Eau et Assainissement
m2A Service de l'eau
2 Rue Pierre et Marie Curie

68200 MULHOUSE

Siret : 20006600900065

Eau ET Assainissement 2ème semestre 2022

Facture n° 001655 du 11/01/2023
Période : 2022 - 1
Rôle n°1 851 - STEINBRUNN-LE-BAS
EAU ET ASSAINISSEMENT 2ème semestre 2022

Règlement à effectuer auprès de :
Service de Gestion Comptable
45 Rue Engel Dollfus - BP 23176
68097 MULHOUSE CEDEX
Lu au Ve de 8h30 à 11h30
BDF Mulhouse
3000100581F686000000089
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR2530001005 81F686000000089
Délai de paiement :

GROUPE SERENITE GESTION
17 Rue de Huningue

68870 BARTENHEIM

TEST facture 120 m3

Référence / adresse du compteur	Date relevé	Anc. index	Nouv. index	Cons. eau	Cons. ass.
C09AB030231 - 6 Rue de l'Ecole Résidence Ste Apolline STEINBRUNN-LE-BAS		*554*	*674*	*120*	*120*

Désignation	Quantité	Tarif	Total
Distribution de l'eau			
Location		18,00	9,00
Consommation eau	120	1,117	134,04
Total Distribution de l'eau			**143,04**
Collecte et traitement des eaux usées			
Part Fixe Assainissement		41,12	20,56
Assainissement	120	1,4649	175,79
Total Collecte et traitement des eaux usées			**196,35**
Autres organismes publics			
Taxe de modernisation des réseaux	120	0,233	27,96
Lutte contre la pollution	120	0,35	42,00
Total Autres organismes publics			**69,96**

Pour information
Abonnement : 29,56 €
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement
Prix du litre d'eau: 0,00316 € / L

A payer 409,35 €
Pour information : (Eau : 185,04 € / Ass. : 224,31 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de paiement :

Facture à régler auprès du Service de Gestion Comptable de Mulhouse, coordonnées ci-dessus.

Adresse de paiement par internet :
www.payfip.gouv.fr
Informations à saisir en ligne
Identifiant collectivité : **046812**
Référence facture : **2022-01-00-1655**

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Redevable :
GROUPE SERENITE GESTION
17 Rue de Huningue

68870 BARTENHEIM

m2A Service de l'eau

Facture n° : **001655**
Période : **2022 - 1**
Rôle n° : **1 851**
A payer : **409,35 €**

Eau : REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

réf. client :	98-9873650518
identifiant *:	9056
facture n° :	F120-0142935

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

message personnel

Cette facture annule et remplace la facture précédente.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

WITTELSHEIM CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

Service de l'eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3 — 15 Novembre 2022

	m³	montant TTC
Votre abonnement		82,79 €
Votre consommation	120 m³	400,69 €

Net à payer 483,48 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 16 novembre 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

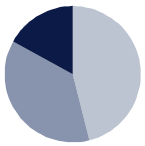

Distribution de l'eau :	46 %
Collecte et traitement des eaux usees :	37 %
Organismes publics :	17 %

Adresse desservie :
WITTELSHEIM CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
68310 WITTELSHEIM

La mensualisation : le choix de la tranquillité

Date et Lieu — Signature

WITTELSHEIM CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19000498F120-01429351000000000

Montant : 483,48 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

000463621447

190004000516 4998F120-014293510000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**210,20**		**221,76**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 15/11/2022 au 15/11/2023	1	39,50	39,50	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m³	1,2725	152,70	5,5	
Part surtaxe communale du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m³	0,15	18,00	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**162,77**		**179,05**
ABONNEMENT					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 15/11/2022 au 15/11/2023	2	18,69	37,38	10,0	
COLLECTE ET TRAITEMENT					
Part SIVOM de Mulhouse du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m³	0,8348	100,18	10,0	
COLLECTE					
Part SUEZ Eau France du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m³	0,2101	25,21	10,0	
ORGANISMES PUBLICS			**77,16**		**82,67**
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Modernisation des réseaux de collecte du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m³	0,2330	27,96	10,0	
Lutte contre la pollution du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m³	0,35	42,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation des ressources du 15/11/2022 au 15/11/2023	120 m³	0,06	7,20	5,5	
TOTAL HT			450,13		
MONTANT TVA (5.5 %)			14,27		
MONTANT TVA (10.0 %)			19,08		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					483,48
Net à payer					**483,48 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0142935000483484N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9873650518).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

réf. client :	98-1835740384
identifiant *:	8983
facture n° :	F120-0142865

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

Traitement des eaux usées
SIVOM de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy 68100 Mulhouse
lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)
0389432130

WITTENHEIM CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

Service de l'eau de Wittenheim

SPECIMEN 120 M3

10 Novembre 2022

	m^3	montant TTC
Votre abonnement		79,10 €
Votre consommation	120 m^3	407,00 €

Net à payer 486,10 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 14 novembre 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

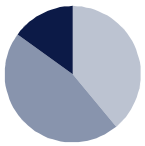

Distribution de l'eau :	39 %
Collecte et traitement des eaux usees :	46 %
Organismes publics :	15 %

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :
WITTENHEIM CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
68270 WITTENHEIM

La mensualisation : le choix de la tranquillité

Date et Lieu Signature

WITTENHEIM CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

IBAN :JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM :TIP19000498F120-01428651000000000

Montant : 486,10 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

000463259501

190004000516 7498F120-014286510000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			**180,60**		**190,53**
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	18,00	36,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m³	1,2050	144,60	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			**223,30**		**223,30**
ABONNEMENT					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	2	20,56	41,12	0,0	
CONSOMMATION					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m³	1,5182	182,18	0,0	
ORGANISMES PUBLICS			**69,96**		**72,27**
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m³	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 10/11/2022 au 10/11/2023	120 m³	0,2330	27,96	0,0	
TOTAL HT			473,86		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,24		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					486,10
Net à payer					**486,10 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0142865000486104N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 1835740384).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

Facture type 120 m³ - Prix moyen du m³ d'eau

Composantes		Prix au m³	Prix 120 m³	Total 120 m³	Prix moyen (€ / m³)
Eau	Part proport*	1,1500	138,00	156,00	1,30
	Part fixe*		18,00		
Assainissement	Part proport.	1,8169	218,03	238,59	1,988
	Part fixe		20,56		
Redevances	Prélèvement*	0,055	6,60	6,60	0,055
	Pollution* domestique	0,35	42,00	42,00	0,35
	Modernisation du réseau	0,233	27,96	27,96	0,233
TVA*		0,085	11,253	11,253	0,093
Total		**3,689**		**482,403**	**4,019**

* Diamètre compteur : 20 mm

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

Contrat H4050

Document établi le 20/12/2022

Commune : Zillisheim (68384)

Profil : Particulier

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Contrat H4050 Traité 405 Commune Zillisheim (68384)

		Qté	Euro Prix Unitaire HT	Euro Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				11.74	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				34.64	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	1.0514	126.17	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.5800	69.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)	(m3)	120	0.0783	9.40	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				**251.55**	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
Consommation					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)	(m3)	120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)	(m3)	120	0.9824	117.89	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				**223.31**	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				**69.96**	
TOTAL HT de la Facture				**544.82**	**Euro**
TOTAL TTC de la Facture				**575.56**	**Euro**
Prix TTC du m3 hors abonnement				**4.05**	**Euro**

REÇU EN PRÉFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Zillisheim (68384)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

- Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

REÇU EN PRÉFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

Facture type 120 m3 en 2022 Baldersheim et Battenheim

120	P.U.	TOTAL HT	% TVA	TOTAL TVA	TOTAL TTC
Eau	1,3	156	5,50%	8,58	164,58
Surtaxe syndicale	0,15	18	5,50%	0,99	18,99
Location compteur	10	10	5,50%	0,55	10,55
Redevance prélèvement	0,08	9,6	5,50%	0,53	10,13
Traitement SIVOM BB semestriel	1,237	148,44			148,44
Collecte des eaux usées	0,3025	36,3			36,30
Redevance part fixe	19,7	19,7			19,70
Modernisation réseaux BB	0,233	27,96			27,96
Lutte contre pollution	0,35	42	5,50%	2,31	44,31
Total		**468,00**		**12,96**	**480,96**

Facture type 120 m3 en 2022 Ruelisheim

120	P.U.	TOTAL HT	% TVA	TOTAL TVA	TOTAL TTC
Eau	1,3	156	5,50%	8,58	164,58
Surtaxe syndicale	0,15	18	5,50%	0,99	18,99
Location compteur	10	10	5,50%	0,55	10,55
Redevance prélèvement	0,08	9,6	5,50%	0,53	10,13
Traitement SIVOM R semestriel	1,5182	182,184			182,18
Tarif part fixe	20,56	20,56			20,56
Modernisation réseaux BB	0,233	27,96			27,96
Lutte contre pollution	0,35	42	5,50%	2,31	44,31
Total		**466,30**		**12,96**	**479,26**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
Service de l'eau
28 rue d'Or

68500 BERRWILLER
Tél: 03 89 76 73 24
Siret : 20006600900065

Facture

Facture n° 023159 du 08/06/2022
Période : 2022 - 1
Rôle n°109 - BERRWILLER
EAU 1er semestre 2022

Prélèvement automatique :

CCM NOUVEAU MONDE BOLLWI - BIC : CMCIFR2AXXX
FR7610278033510006458 61XXXX
Réf. unique mandat : ++FR433000100307D6HERRFran40

Prélèvement prévu le : 18/07/2022

N° de redevable: 002-000036

M. et Mme HERR François
9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR4Q 200 066 009

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER	*28/04/2022*	*1 367*	*1 435*	*68*	*68*

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Location		20,00	10,00			10,00
Consommation eau	68	1,309	89,01			89,01
Redevance de prélèvement eau souterraine	68	0,079	5,37			5,37
Total Distribution de l'eau			104,38			104,38
Autres organismes publics						
Lutte contre la pollution	68	0,35	23,80			23,80
Taxe de modernisation des réseaux	68	0,233	15,84			15,84
Total Autres organismes publics			39,64			39,64

Pour information
Abonnement : 10,00 €
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement
Prix du litre d'eau: 0,00197 € / L

A prélever HT : 144,02 € TVA : TTC : 144,02 €
Pour information : (Eau : 144,02 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION
Service de l'eau
28 rue d'Or

68500 BERRWILLER
Tél: 03 89 76 73 24
Siret : 20006600900065

Facture

Facture n° 023746 du 08/06/2022
Période : 2022 - 1
Rôle n°110 - BERRWILLER
ASSAINISSEMENT 1er semestre 2022

Prélèvement automatique :

CCM NOUVEAU MONDE BOLLWI - BIC : CMCIFR2AXXX
FR7610278033510006458 61XXXX
Réf. unique mandat : ++FR433000100307D6HERRFran40

Prélèvement prévu le : 18/07/2022

N° de redevable: 002-000036

M. et Mme HERR François
9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR4Q 200 066 009

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	
C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER				*0*	

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Collecte et traitement des eaux usées						
Assainissement- Part Fixe		20,56	20,56			20,56
Assainissement	68	1,5182	103,24			103,24
Total Collecte et traitement des eaux usées			123,80			123,80

Pour information
Abonnement : 20,56 €

A prélever HT : 123,80 € TVA : TTC : 123,80 €
Pour information : (Eau : 0,00 € / Ass : 123,80 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

suez

réf. client : 98-4348350534
identifiant *: 7851
facture n° : F120-0141214

contacts

www.toutsurmoneau.fr
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h
0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24
0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

www.toutsurmoneau.fr/acceo

Traitement des eaux usées
SIVOM de la Région Mulhousienne
25 avenue du Président Kennedy 68100 Mulhouse
lundi au vendredi (9h-12h/14h-17h)
0389432130

BOLLWILLER CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

Service de l'eau de Bollwiller

SPECIMEN 120 M3

9 Août 2022

	m³	prix m³**	montant TTC
Votre abonnement			71,88 €
Votre consommation	120 m³	4,08 €	489,99 €

Net à payer 561,87 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 10 août 2022
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition

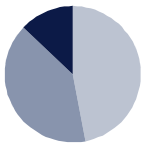

Distribution de l'eau :	47 %
Collecte et traitement des eaux usees :	40 %
Organismes publics :	13 %

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

Adresse desservie :
BOLLWILLER CLIENT 120 M3 E+A

RUE SPECIMEN 120M3
68540 BOLLWILLER

La mensualisation : le choix de la tranquillité

Date et Lieu | Signature

BOLLWILLER CLIENT 120 M3 E+A
16 BOULEVARD DOCTEUR JEAN VEILLET
21000 DIJON

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19000498F120-01412141000000000

Montant : 561,87 €

TIPS€PA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

000467894873

190004000516 9898F120-014121410000[illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			252,42		266,30
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 09/08/2022 au 09/08/2023	2	14,58	29,16	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m³	1,2005	144,06	5,5	
Part COMMUNE de BOLLWILLER du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m³	0,60	72,00	5,5	
Part agence de l'eau préservation ressource du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m³	0,06	7,20	5,5	
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			223,30		223,30
ABONNEMENT					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 09/08/2022 au 09/08/2023	2	20,56	41,12	0,0	
CONSOMMATION					
Part Sivom Agglomération Mulhousienne du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m³	1,5182	182,18	0,0	
ORGANISMES PUBLICS			69,96		72,27
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m³	0,35	42,00	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 09/08/2022 au 09/08/2023	120 m³	0,2330	27,96	0,0	
TOTAL HT			545,68		
MONTANT TVA (5.5 %)			16,19		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					561,87
Net à payer					**561,87 €**

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse privacy.france@suez.com ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.

TREK598F00F120-0141214000561874N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.
Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.
Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).
En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.
Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 4348350534).
Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :
. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;
Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.224.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 410034 607

COMMUNE DE BRUEBACH

Facture type de 120 m3 au 1er janvier 2022

	Quantités	Prix unitaire	Total T.T.C.
Consommation eau	120	1,831	219,72
Location compteur			28,00
Redevance Agenc e de l'eau			
► Pollution domestique	120	0,350	42,00
► Modernisation des réseaux	120	0,233	27,96
► Prélèvement	120	0,086	10,32
SIVOM de Mulhouse			
► Part fixe			41,12
► Redevance d'assainissement	120	1,465	175,79
Total à payer en euros			**544,91**

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

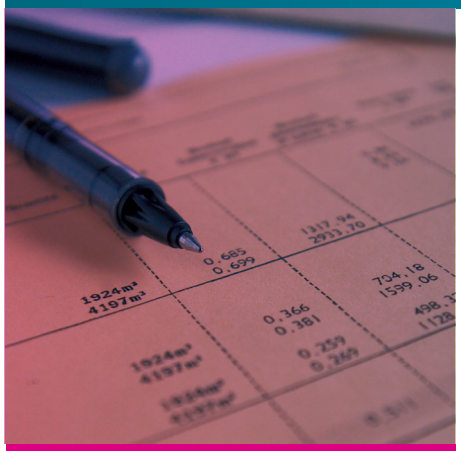

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

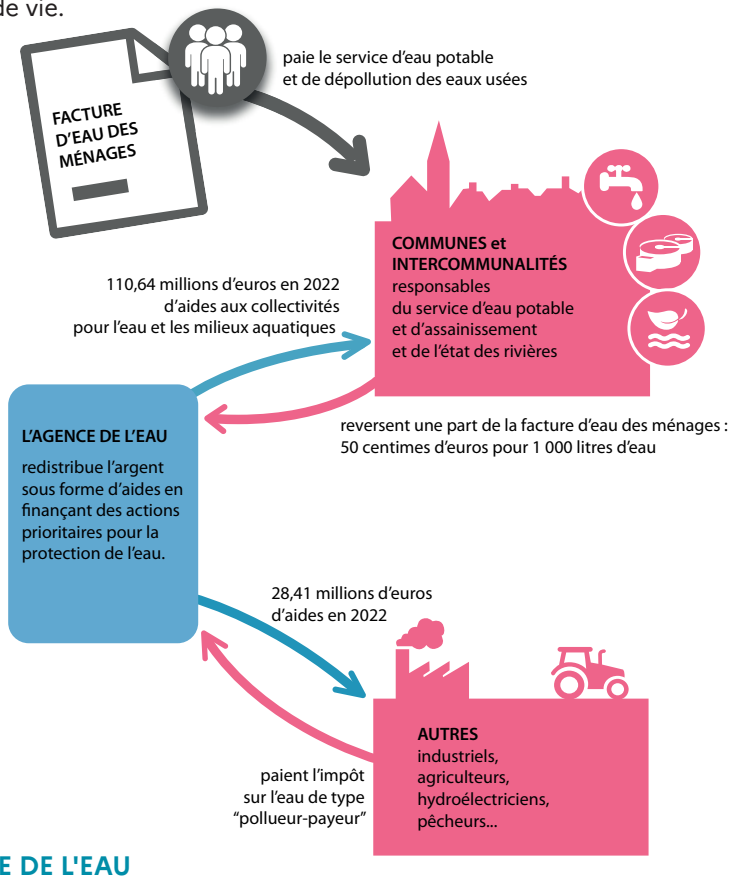

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : **www.services.eaufrance.fr**

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,00 euros TTC par m³ (SISPEA • données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions :** https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse

0,06 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

4,73 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

74,50 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)

4,77 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

0,40 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs

1,69 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs

0,15 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

5,25 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

8,44 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.

5,53 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle

41,10 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion intégrée des eaux de pluie

9,21 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

21,46 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable, la gestion quantitative et les économies d'eau

16,23 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques

6,46 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État.
Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...

SURFACES (EN M²) DÉSIMPERMÉABILISÉES OU DÉRACCORDÉES DU RÉSEAU PUBLIC
784 578

POURCENTAGE DU PROGRAMME CONSACRÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
62 %

NOMBRE DE CAPTAGES D'EAU POTABLE "PRIORITAIRES" BÉNÉFICIANT D'UN PLAN D'ACTIONS FINANCÉ PAR L'AGENCE DE L'EAU
130

MONTANT CONSACRÉ AUX SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE
49 M€

NOMBRE DE KM DE COURS D'EAU RESTAURÉS
182

NOMBRE D'HECTARES DE ZONES HUMIDES ENTRETENUS, RESTAURÉS OU ACQUIS
1 814

NOMBRE DE M³ D'EAU ÉCONOMISÉS ET SUBSTITUÉS AU TRAVERS DES PROJETS AIDÉS PAR L'AGENCE DE L'EAU
900 000

QUANTITÉ (EN KG) DE SUBSTANCES PRIORITAIRES ET DANGEREUSES ÉLIMINÉE PAR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES
1 080

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

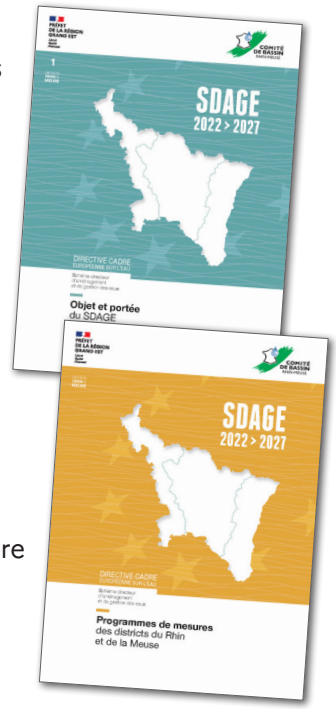

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.

>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

REÇU EN PREFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : **eau-rhin-meuse.fr**

Réalisation : AELB-DIC et AERM DCOM • avril 2023 • Imprimé sur papier PEFC™
Crédits • photos : les agences de l'eau - istockphoto, OTempora & Jean-Louis Aubert

Retrouvez toutes les ressources sur le site
https://www.lesagencesdeleau.fr/
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

REÇU EN PRÉFECTURE
le 28/06/2023
Application agréée E-legalite.com
21_RP-068-246800254-20230623-DL23062023A